

IV. PLAN D'ACTION

UNE EAU DE QUALITÉ COMPATIBLE POUR TOUS LES USAGES, DONT L'AEP	3
MIEUX CONNAITRE LA QUALITÉ DES EAUX POUR MIEUX AGIR	3
Action : Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles	4
Action : Renforcer le suivi des eaux souterraines.....	10
FIABILISER LES SYSTÈMES D'ÉPURATION DES REJETS PAR TEMPS SEC ET TEMPS DE PLUIE.....	13
Action : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau)	14
Action : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets ANC les plus impactants sur les zones à enjeux	19
RÉDUIRE L'IMPACT DE CERTAINES ACTIVITÉS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU	23
Action : Mettre en place un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires, l'agence de l'eau et le SMBV2A	24
Action : Mettre en place un contrat de lutte contre les pressions diffuses liées aux activités agricoles	28
Action : Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole	32
PROTÉGER LES RESSOURCES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	35
Action : Accompagner les gestionnaires de captages d'eau potable	36
UN BON FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES	39
AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	39
Action : Gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques.....	40
PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES, EN PARTICULIER LES ZONES HUMIDES, L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES TÊTES DE BASSIN VERSANT	44
Action : Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques à travers des diagnostics complémentaires	45
Action : Programme de restauration, préservation et valorisation des zones humides	48
Action : Poursuivre et mettre en place des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau	51
Action : Limiter l'érosion des sols et diminuer le colmatage des cours d'eau.....	55
DES LOISIRS LIÉS À L'EAU RESPECTUEUX DES MILIEUX AQUATIQUES	61
VALORISER LA RIVIÈRE COMME ESPACE DE VIE, DE DÉTENTE, DE TOURISME ET DE PATRIMOINE	61
Action : Mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron.....	62
CONCILIER LES LOISIRS LIÉS À L'EAU ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES	65
Action : Réaliser des profils de baignades	66
Action : Associer les structures de sports d'eaux vives aux programmes de valorisation et de restauration des milieux aquatiques.....	69
Action : Valoriser le potentiel halieutique du bassin versant	72
PRÉVENTION DES INONDATIONS.....	77
TRAITER LES EMBÂCLES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT.....	77
Action : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant	78
AMENAGER LE BASSIN VERSANT DANS UNE LOGIQUE DE PREVENTION DES INONDATIONS	81

Action : Animer une démarche pilote de préservation et de mise en valeur des champs d'expansions de crues de l'Auterne	82
Action : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation.....	86
SENSIBILISER AUX RISQUES D'INONDATIONS	90
Action : Accompagner l'élaboration des documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations.....	91
UNE RESSOURCE EN EAU DURABLE.....	94
ANTICIPER LES PÉRIODES DE CRISE	94
Action : Mieux connaître pour mieux gérer les périodes de crises	95
AMÉLIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	99
Action : Améliorer la gestion des captages d'eau potable.....	100
Action : Améliorer la gestion des plans d'eau.....	103
Action : Promouvoir les économies d'eau.....	107
FAVORISER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT AVEYRON	110
Action : Être informé des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages)	111
UNE ORGANISATION LÉGITIME ET PÉRENNE	114
SE DOTER DE MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE	114
Action : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont.....	115
ÊTRE ASSOCIÉ AUX AUTRES STRUCTURES GESTIONNAIRES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT	118
Action : Renforcer la gestion à l'échelle des bassins versants	119
CONFORTER LA DYNAMIQUE DE BASSIN VERSANT : SOLIDARITÉ AMONT-AVAL ET URBAIN-RURAL ..	122
Action : Avoir une ligne de conduite concertée et partagée pour créer une cohésion de bassin versant	123
Action : Participer aux projets concernant le grand et le petit cycle de l'eau.....	126
UNE APPROCHE CONCERTÉE SUR LES QUESTIONS DE L'EAU	129
IMPLIQUER LA POPULATION DANS LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES	129
Action : Sensibilisation scolaires	130
Action : Promouvoir les pratiques innovantes (agricoles, industrielles, sylvicoles, urbaines...) conciliant usage et préservation des milieux aquatiques	133
Action : Sensibiliser le grand public et l'inciter à l'action	136

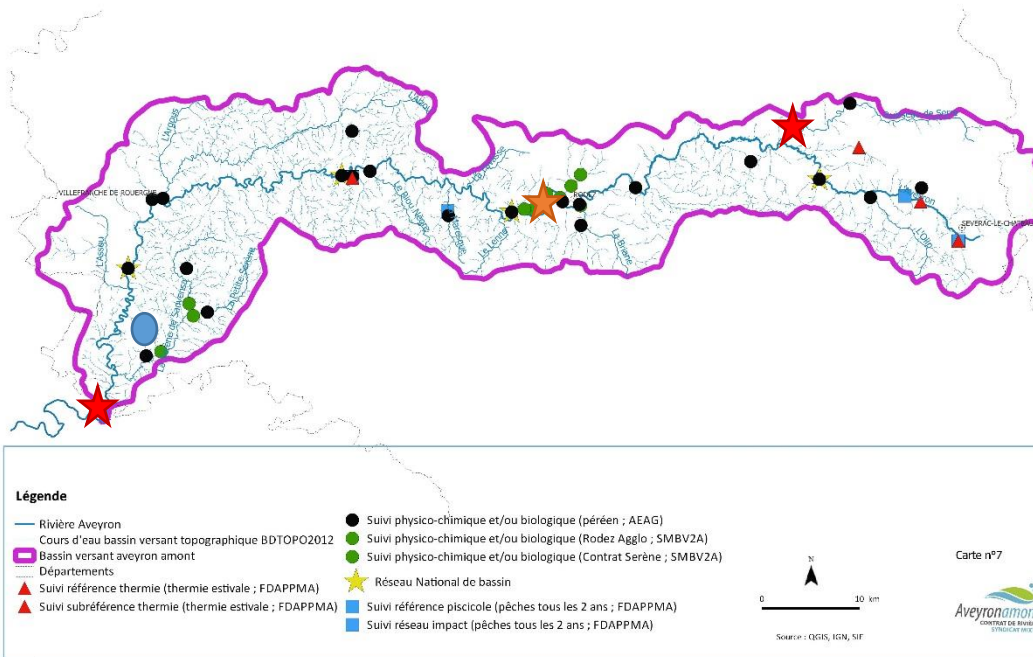
**UNE EAU DE QUALITÉ COMPATIBLE POUR TOUS LES
USAGES, DONT L'AEP**

**MIEUX CONNAITRE LA QUALITÉ DES EAUX POUR MIEUX
AGIR**

ACTION SUIVI	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Mieux connaître la qualité des eaux pour mieux agir	
	Action : Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A11 – A12 – D21	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		En fonction de la nature des réseaux : AEAG, PNRGC, FDAPPMA, SMBV2A, IRSTEA, DREAL
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action A3 du Contrat Territorial Serène
Contexte	En 2017, 19 stations permettent de caractériser 20 masses d'eau du bassin versant Aveyron amont (Aveyron, Olip, Tantayrou, Serre, Lugagnac, Briane, Auterne, Alzou, Serène). Les principales stations sont gérées par l'Agence de l'eau Adour Garonne. En complément : - l'AFB assure un suivi piscicole sur 5 stations, 4 sur l'axe Aveyron et 1 sur la rivière Tantayrou - la FDAPPMA gère 5 stations « poisson » et 12 « thermie » - le réseau complémentaire SMBV2A doit permettre d'appréhender l'incidence des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat territorial Serène ou de la politique environnementale de Rodez Agglomération, tout en étant coordonné au suivi Agence. En ce sens le cahier des charges a été co-construit avec l'AEAG pour définir des dates de mesures et des paramètres suivis identiques - ... L'enjeu est de renforcer et compléter le réseau de suivi porté par l'Agence de l'eau Adour Garonne : - Conforter le réseau de suivi actuel (action SUIVI-1) - Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état (SUIVI-2) - Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau modélisées dans le SDAGE (SUIVI-3)	
Description technique	✓ <u>SUIVI-1, Conforter le réseau de suivi actuel</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : maintenir le réseau de suivi actuel porté par l'AEAG, la FDAPPMA, l'AFB, ... - Maintenir les stations de suivi des cours d'eau de référence: 5128050 Tantayrou, 5126150 Maresque de Montpourquié, 5127990 Cuge, 51228410 Verlenque - Maintenir les stations de suivi présentes sur les bassins ciblés prioritaires dans le cadre du contrat de rivière : 5127900 Serre, 5128020 Olip, 5127460 et 5127470 Briane, 5127300, 5127200 et 5127160 Auterne, 5125910, 5125960, 5125995, 5125900 Serène - Maintenir un maillage suffisant du suivi qualité de la rivière Aveyron : 5127000, 5126100, 5128000, 5127660, 5128400, 5127150, 5127100, 5126000 - Suivre les masses d'eau dégradées où des actions sont prévues pendant le contrat de rivière : 5126500 Maresque de Moyrazès, 5126060 5126068 Alzou ✓ <u>SUIVI-2, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état</u> ○ <u>SUIVI-2a, améliorer la connaissance sur le bassin versant de la Serre</u> <u>Ce qui existe</u> : - Thermie, FDAAPPMA : état des lieux réalisé en 2008 grâce à un réseau d'une dizaine de thermographes, mise en place d'une station de suivi à la Prade	

	- Qualité, AEAG: station de suivi qualité physico-chimique - Piscicole, FDAAPPMA : état des lieux réalisé en 2008 et 2013 - Colmatage, FDAAPPMA : 2 stations d'état des lieux en 2016 et 2 en 2017 <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Thermie, FDAAPPMA : compléter le point de suivi de la Prade, station réseau thermie FDAPPMA, par 3 stations de 2017 à 2019 - Piscicole, FDAAPPMA : suivi piscicole de 2017 à 2019 sur 4 stations à proximité immédiate des sites de travaux hydromorphologiques - Physico-chimie, SMBV2A: création d'une station sur la Serre en amont de la confluence avec l'Aveyron avec analyse des paramètres physico-chimie ○ <u>SUIVI-2b, améliorer la connaissance sur le bassin versant de l'Auterne</u> <u>Ce qui existe :</u> - Qualité, SMBV2A : 7 stations de suivi qualité physico-chimique et biologique <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Qualité, SMBV2A : 2019-2022 poursuivre le réseau de suivi local avec analyse des paramètres physico-chimie, chimie, IBGN et IBD - Suivis spécifiques substances dangereuses, AEAG : un réseau conforté par un point sur l'Auterne ○ <u>SUIVI-2c, améliorer la connaissance sur le bassin versant des Serènes (Action A3 et A4 du Contrat Territorial Serène)</u> <u>Ce qui existe :</u> - Thermie, FDAAPPMA : suivi de la thermie estivale sur 2 années (2014 et 2015) via un réseau d'une dizaine de thermographes - Hydrologie, SMBV2A : installation des 4 stations de mesure des débits en instantané avec enregistreurs de thermies, - Colmatage, FDAAPPMA : stations d'état des lieux 1 en 2015, 2 en 2016 - Qualité, SMBV2A : mise en œuvre du réseau qualité local temporaire en 2011 - 2012 - 2013 <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Qualité, SMBV2A : reprise du réseau de 3 stations en 2018 pour 3 années consécutives avec analyse des paramètres physico-chimie, bactériologie, phytosanitaires, IBGN et IBD. - Piscicole et Thermie, FDAAPPMA SMBV2A, 2019-2021 : stations sur le Cassurex afin d'apprécier l'efficacité des actions engagées : réhabilitation du système d'assainissement de La Fouillade, réalisation des chantiers vitrines d'optimisation environnementale des plans d'eau, mise en défens des berges ... ○ <u>SUIVI-2d, améliorer la connaissance sur la rivière Aveyron à son exutoire du bassin versant :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - physico-chimie, SMBV2A : conforter le suivi par un point de mesure à l'extrémité aval du bassin (entre la confluence avec la Serène et la confluence avec le Viaur). L'enjeu de cette acquisition est double : améliorer la connaissance vis-à-vis des activités de loisirs liés à l'eau très présentes en aval (site des gorges de l'Aveyron), et caractériser l'état du bassin versant Aveyron amont à l'exutoire du territoire de compétence ✓ <u>SUIVI-3, Mettre en place un réseau de connaissance ponctuel en vue d'acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau modélisées dans le SDAGE</u>
--	--

	○ <u>SUIVI-3a, améliorer la connaissance sur la formation des mousses en rivière, particulièrement dans la traversée de Rodez</u> <u>Ce qui a été fait</u> : Très régulièrement les riverains de l'Aveyron dans la traversée de Rodez constatent des mousses blanches au pied des chaussées. À chaque signalement, l'équipe rivière du SMBV2A se rend sur place pour déterminer l'origine du phénomène. Certains de ces événements sont rattachés à des pollutions accidentelles mais en quasi majorité, aucune explication formelle n'est confirmée. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Il convient donc durant le contrat d'améliorer la connaissance via un travail de bibliographie, de réaliser une fiche de suivi des événements, de définir le type d'analyse à mettre en œuvre, de communiquer sur les phénomènes naturels de création de mousse en lien avec la décomposition de la matière organique (feuilles, ...) et la création de complexes humiques hydrophobes ○ <u>SUIVI-3b, améliorer la connaissance sur des masses d'eau sans ou avec très peu de données existantes :</u> <u>Ce qui a été fait</u> : Seules 20 masses d'eau ont un état écologique évalué grâce à des stations de mesures, dont 15 avec un état inférieur à bon. Les 22 autres masses d'eau ont un état écologique modélisé dont 17 en état moyen. Ainsi plusieurs masses d'eau modélisées en mauvais état n'ont pas de station de mesure : le Merdans FRFRR199_2, Mayroux FRFRR200_1, Laval FRFRR200_4, Inières FRFRR369_4, Rieutord d'Ampiac FRFRR201_1, La Brienne FRFRR201_2, Le Trégou FRFRR201_3, Le Lenne FRFRR201_5, La Favasse FRFRR201_6, Le Lézer d'Aveyron FRFRR201_10, La Maresque de Recoules FRFRR201_11, La Doulouze FRFRR202_1, Le Roudillou FRFRR373_1, L'Alzure FRFRR373_3, L'Algouse FRFRR373_4. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser en 2019-2022</u> : l'objectif de cette action est d'améliorer la connaissance sur les masses d'eau sans ou avec très peu de données existantes. Dans un premier temps il s'agira d'effectuer un diagnostic à l'échelle de la masse d'eau. On pourra notamment s'appuyer sur le travail d'état des lieux des milieux aquatiques et de diagnostic des pressions réalisé dans le cadre du PDPG par la fédération de pêche. Dans un deuxième temps, des investigations de terrain seront réalisées en vue d'améliorer la connaissance sur les rejets ponctuels ou diffus, puis selon la nature des altérations, des suivis sous forme de « prélèvements ponctuels », type bandelettes à nitrates ou pièges à sédiments, pourraient être mis en place. ○ <u>SUIVI-3c, améliorer la connaissance sur la présence de produits phytopharmaceutiques dans les eaux superficielles</u> <u>Ce qui a été fait</u> : Sur la base d'une approche succincte des données disponibles, les analyses phytosanitaires réalisées à ce jour ont mis en avant la présence de plusieurs molécules phytosanitaires (herbicides, fongicides et insecticides). Le code de la santé publique (CSP) édicte les dispositions réglementaires en matière d'eau potable. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : compiler les résultats des analyses phytosanitaires en eaux superficielles et souterraines, identifier les pratiques et usages dans le bassin versant (à ce stade les diagnostics agricoles, artisanat et industrie pourront être mobilisées voir fiches actions AGRI et IND&ART), identifier les molécules les plus rémanentes, réaliser une synthèse bibliographique sur les seuils de toxicités en condition naturelle de ces produits phytosanitaires, proposer au besoin des pistes d'actions visant à limiter leur transferts vers les milieux aquatiques.
--	--

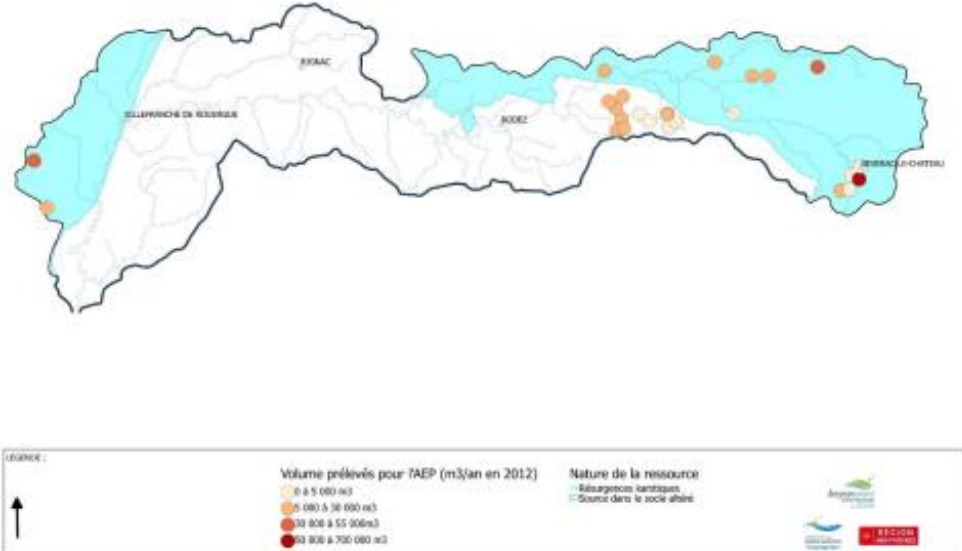
Localisation	RESEAU DE SUIVI DES EAUX SUPERFICIELLES  Rivière Aveyron Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 Bassin versant aveyron amont Départements ▲ Suivi référence thermie (thermie estivale ; FDAPPMA) ▲ Suivi subréférence thermie (thermie estivale ; FDAPPMA) ● Suivi physico-chimique et/ou biologique (péren ; AEAG) ● Suivi physico-chimique et/ou biologique (Rodez Agglo ; SMBV2A) ● Suivi physico-chimique et/ou biologique (Contrat Serène ; SMBV2A) ★ Réseau National de bassin ■ Suivi référence piscicole (pêches tous les 2 ans ; FDAPPMA) ■ Suivi réseau impact (pêches tous les 2 ans ; FDAPPMA) 0 30 km Source : CGRS, IGN, SIF Carte n°7  ★ : stations complémentaires physico-chimie (SMBV2A) ★ : stations complémentaires chimie (AEAG) ● : stations complémentaires pêche (FDAPPMA – SMBV2A)
	Masse d'eau

Estimation des coûts et financements (2018-2022)												
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel								
				Agence de l'Eau		FDAPPMA		AFB		SMBV2A		
				50 à 100%			... %		100 % à 80%		... %	
2019	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x			x		x		x	
	SUIVI-2	FDAPPMA	11 000 €				x	11 000 €	x			
	SUIVI-2	SMBV2A	40 000 € Animation(2j)	x	23 333 €						x	16 666 €
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (7j)	x							x	

2020	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x		x	
	SUIVI-2	SMBV2A	40 000 € Animation(2j)	x	23 333 €					x	16 666 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 € Animation (15j)	x	1 500 €					x	1 500 €
2021	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	40 000 € Animation (2j)	x	23 333 €					x	16 666 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 € ANIM 1 Animation (10j)	x	1 500 €					x	1 500 €
2022	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	40 000 € Animation (2j)	x	23 333 €					x	16 666 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 € Animation (10j)	x	1 500 €					x	1 500 €
2023	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	40 000 € Animation (2j)	x	23 333 €					x	16 666 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 € ANIM 1 Animation (10j)	x	1 500 €					x	1 500 €
TOTAL			222 995 €		122 665 €		11 000 €		0 €		89 330 €
Commentaires		L'enjeu de l'action SUIVI-2a « bassin versant de la Serre » est de confirmer l'accompagnement financier de l'AEAG dans le cadre de l'accord cadre AEAG – FDAPPMA pour une année complémentaire (2019).									

	Le coût de l'action SUIVI-3 correspond à du temps de compilation de la donnée par l'animateur du contrat de rivière en appui des techniciens rivière de secteur, au recrutement de stagiaires associés et à plusieurs analyses physico-chimiques
Indicateur de suivi	Relevé et intégration des données dans le SIE, réalisation d'une synthèse annuelle
Partenaires	AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, ARS, IRSTEA, DREAL, DDT
Suite à donner pour finaliser la fiche action	Recueil de l'avis de l'AEAG sur l'intégration de 1 point de suivi substances dangereuses complémentaire sur la rivière Auterne SUIVI-2b

ACTION SOUT	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Mieux connaître la qualité des eaux pour mieux agir	
	Action : Renforcer le suivi des eaux souterraines	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A11 – A12 – D21	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : PNRGC, PNRQ, BRGM, AEAG, DREAL Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Charte du PNRGC
Contexte	2 stations qualité des eaux souterraines sont situées sur la partie amont du bassin versant (territoire du PNRGC). Ponctuellement, des prélèvements sont effectués pour suivre la qualité au droit des prélèvements d'eau potable.	
Description technique	✓ <u>SOUT-1, Conforter le réseau de suivi actuel</u> <u>Ce qui a été fait</u> : 2 stations de suivis permettent de surveiller l'état qualitatif et 13 concernent le suivi quantitatif. L'action du PNRGC consiste à entretenir les stations, récupérer régulièrement les données, et les mettre à disposition du public sur la banque HYDRO. Ces suivis permettent de connaître le fonctionnement des systèmes karstiques, évaluer le volume des réserves potentielles et définir l'impact des activités humaines sur la ressource. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : pérenniser les stations de suivis mises en place par le Parc Naturel Régional des Grands Causses sur la masse d'eau FRFG059 « Calcaires des grands Causses BV Aveyron ». ✓ <u>SOUT-2, Valoriser les données recueillies par les réseaux de mesures :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : un premier travail doit être engagé afin de mieux connaître ces réseaux de mesures et les données disponibles (recensement des stations opérationnelles en 2018, réseaux, propriétaires, données sur la qualité disponibles ...). Un deuxième travail consistera à synthétiser et valoriser ces données. Par exemple un rapport de synthèse annuel pourrait analyser les variations annuelles et interannuelles de paramètres cibles (NO3-, ...). ✓ <u>SOUT-3, Améliorer la connaissance sur le fonctionnement et la qualité des masses d'eau ZPF (zone à protéger pour le futur)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : engager des études de caractérisation des masses d'eau classées en ZPF, zone à protéger pour le futur (FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron et FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot). La priorité sera donnée aux secteurs où la pression foncière en lien avec l'extension des pôles urbains est forte. Par exemple extension des zones d'activités et création de nouveaux axes de communication du pôle Ruthénois sur la frange sud du Causse Comtal.	

Localisation											
Masse d'eau	FRFG036 Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		PNRGC		Région Occitanie		SMBV2A	
					80 à 50 %		30 à 20 %		10 à 20 %		... %
2019	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2020	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2021	SOUT-2	SMBV2A	Animation(15j)	x							x
	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2022	SOUT-2	SMBV2A	Animation (15j)	x							x
	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
	SOUT-3	SMBV2A	Animation (1j)	x							x
2023	SOUT-3	SMBV2A	Animation (15j)	x							x
	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
	SOUT-2	SMBV2A	Animation (1j)								

TOTAL	105 000 €	x	55 000 €	x	37 500 €	x	12 500 €		
Commentaires	Très peu de données existent sur les masses d'eau souterraines du bassin versant Aveyron amont. L'enjeu de cette fiche action est d'identifier les priorités en termes d'acquisitions de données.								
Indicateur de suivi	Rapport sur les réseaux opérationnels en 2021-2022, élaboration d'une stratégie pour connaître et préserver les ZPF en 2023								
Partenaires	DREAL, PNRGC, PNRQ, AEAG, BRGM, DDT								
Suite à donner pour finaliser la fiche action	Recueil de l'avis de l'AEAG sur les études programmées en vue de mieux connaître le fonctionnement et la qualité des masses d'eau ZPF (zone à protéger pour le futur) SOUT 3								

FIABILISER LES SYSTÈMES D'ÉPURATION DES REJETS PAR TEMPS SEC ET TEMPS DE PLUIE

ACTION STEU	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets par temps sec et temps de pluie	
	Action : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau)	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B1 ; B2 ; B3 ; B5 ; D22 ; D2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : ASS01 ; ASS02 ; ASS03 ; ASS13	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : collectivités compétentes (EPCI-FP ou communes) Animation : Aveyron Ingénierie
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action C3 Contrat Serène
Contexte	D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux systèmes d'assainissements (stations d'épuration + réseaux) sont qualifiées de significatives ou fortes par temps sec pour 17 masses d'eau en « mauvais état » et pour 2 masses d'eau en « bon état » (EDL 2013). Parmi les 17 ME avec une pression forte par temps sec, 5 subissent également une pression forte par temps de pluie. Certains systèmes d'assainissement présentent des défauts majeurs. Toutefois la part de STEU connues « non conformes » au sens de la DERU est minoritaire. En grande majorité, les dysfonctionnements proviennent de défauts d'entretien ou de défaillances sur les réseaux. Plusieurs éléments, comme les résultats des différents suivis de la qualité des eaux des masses d'eau superficielles et la présence de macro-déchets à la sortie des réseaux, traduisent l'impact de certains rejets domestiques sur les milieux aquatiques.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : depuis 20 ans, de nombreuses actions de réhabilitation sur les stations d'épuration et les réseaux de collectes, ont contribué à améliorer significativement la qualité des masses d'eau (SIE, station de Floirac, 1975 - 2012). À l'image des actions du contrat territorial Serène, l'enjeu de cette fiche action est d'accompagner la réhabilitation des systèmes d'assainissement les plus impactants et d'aider les collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif à optimiser le fonctionnement de leurs installations épuratoires (entretien des stations et réhabilitation des réseaux). ✓ <u>STEU-1, améliorer les performances de traitement des STEU</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : des travaux devront être engagés sur les systèmes de traitement des eaux usées (STEU) les plus impactants. On distingue : - des stations d'eaux usées à créer (Abbas Les Planques) ou à réhabiliter (Laissac, Compolibat, Marmont). À noter qu'à Laissac et Mayran, des travaux sont en cours. - des réseaux d'assainissements à créer (Lavergne, Abbas Les Planques), ou à réhabiliter (Laissac, Mayran, Belcastel, Rignac, Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue, La Fouillade et Severac le Chateau) - des améliorations de connaissances à engager : - o dans un souci d'optimisation du processus épuratoire des stations de La Fouillade et Séverac le Château, il est nécessaire de mieux connaître le réseau existant en vue d'identifier les principaux point noirs, et ainsi mieux répertorier et prioriser les travaux d'amélioration nécessaires. - o afin d'améliorer la qualité de l'eau de la Brianelle il est important de poursuivre les efforts en matière d'assainissement de la commune de Flavin. À ce titre une réflexion globale sur l'assainissement à l'horizon 2025-2030 pourrait être engagée, prenant en compte l'urbanisation du bourg centre, l'assainissement des hameaux périphériques (dont la Vayssière)	

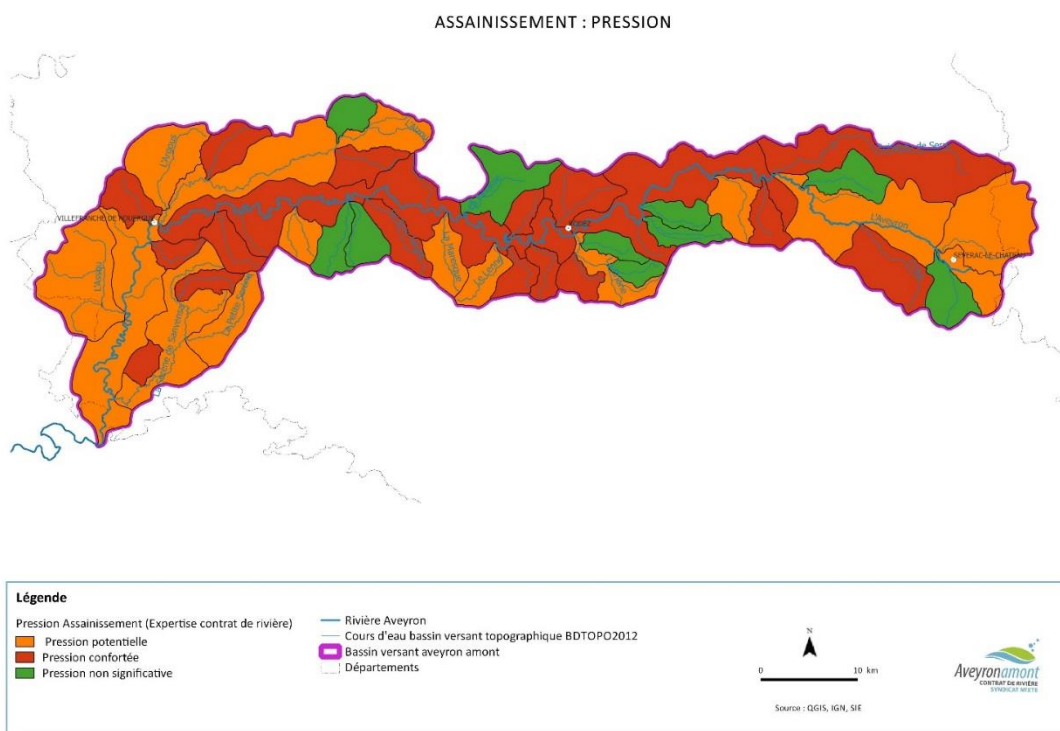
- et le contexte hydrogéologique du secteur : cours d'eau de tête de bassin versant, avec une capacité faible du milieu récepteur et un sol riche en argile impactant la capacité d'infiltration.
- Les rapports sur la station d'épuration de Monteils montrent des problèmes liés à la vétusté de l'équipement. Il sera engagé une réflexion sur le devenir du système d'épuration de Monteils, lit bactérien mis en service en 1977, situé en zone inondable.

✓ **STEU-2, optimiser le fonctionnement des STEU**

Ce qu'il est prévu de réaliser : en plus d'accompagner localement les gestionnaires des systèmes d'assainissement, cette action a pour objectif de créer une dynamique de bassin versant autour des questions d'assainissement

- la première étape sera le diagnostic des systèmes d'assainissements, soit par les collectivités compétentes soit par les services techniques d'Aveyron Ingénierie. Les dysfonctionnements observés à l'année N seront extraits des rapports de visite.
- la deuxième étape sera d'identifier les dysfonctionnements des STEU qui impactent les milieux aquatiques (capacité du milieu récepteur, charge de pollution, fréquence des dysfonctionnements...). À ce stade, les données collectées par le SMBV2A pourront être mobilisées (diagnostic rivière, analyse de bassin versant, données réseau qualité, ...).
- la troisième étape consistera à proposer, pour les STEU identifiés prioritaires à l'étape 2, des opérations d'entretien, études, ou travaux. Un compte-rendu reprenant les dysfonctionnements et les actions proposées à la collectivité sera réalisé. Ces rapports pourront être annexés aux éventuelles demandes de financements des collectivités.
- la quatrième étape, à l'année N+1, consistera à faire le point sur la mise en œuvre des recommandations. L'enjeu serait, pour les STEU prioritaires impactant les milieux aquatiques, de faire une synthèse sur les pistes d'actions retenues et de noter les difficultés rencontrées.
- la cinquième étape consistera à partager, lors d'une journée technique, les pistes d'actions reproductibles. Deux journées d'échanges sont prévues entre 2021 et 2023. Elles pourraient s'articuler autour d'une thématique spécifique afin de mobiliser les gestionnaires de STEU concernés.

Localisation

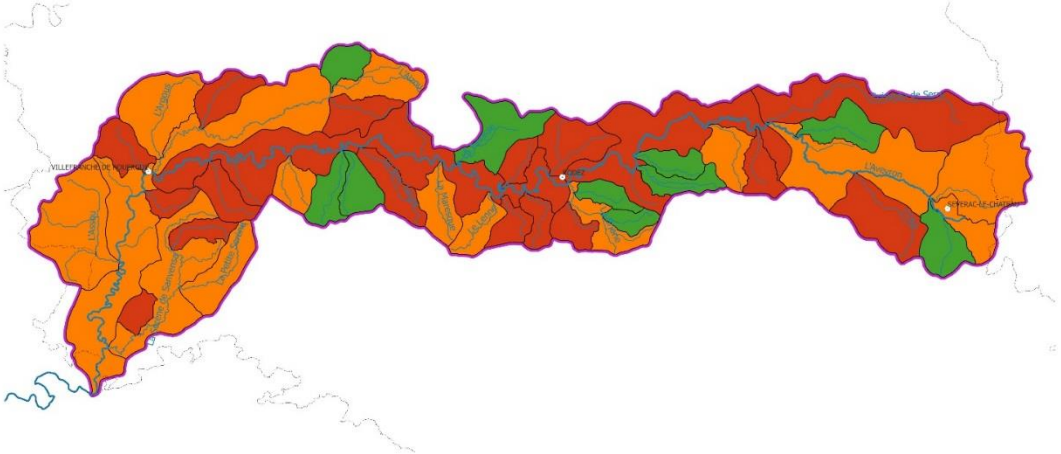


Masse d'eau	FRFR200 L'Aveyron de la Serre à la Briane FRFR201 L'Aveyron de la Briane à l'Alzou FRFR364 La Serre FRFR366 L'Olip FRFR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFR201_1 Le Rieutord FRFR201_10 Le Lézet FRFR201_2 La Brienne FRFR201_3 Le Trégou FRFR201_4 L'Auterne FRFR201_8 Le Riou Nègre FRFR202_1 La Doullouse FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR369_3 La Brianelle FRFR373_2 L'Alze FRFR373_3 L'Alzure FRFR377_1 Ruisseau de Marmont FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex											
	Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
	Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d'ouvrage ou STEU	Coût estimatif	Taux d'aide (sous toutes réserves de vérifier la dépense subventionnable)						
						AEAG		Collectivité		Département		
							70 % à 30%		20 % à 60 %		20%	
	2018	STEU-1	Création réseaux	Lavergne et St Grégoire	530 000 €	x	70%	x	30%	x	10%	
		STEU-1	Réhab station et réseaux	Laissac	1 070 000 €	x	70%	x	30%	x	10%	
		STEU-1	Réhab station	Mayran	441 000 €	x	70%	x	30%	x	10%	
		STEU-1	Réhab réseaux	Coussergues	200 000 €	x	70%	x	30%	x	10%	
						x		x		x		
	2019	STEU-2	Animation	Aveyron Ingénierie								
		STEU-2	Animation	SMBV2A	Animation(6j)	x				x		
		STEU-1	Diag réseaux	La Fouillade	35 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %	
		STEU-1	Diag réseaux	Severac	100 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %	
		STEU-1	Réhab réseaux	Rignac	460 000 €	x	50 %	x		x	50 %	
		STEU-1	Réhab réseaux	Rodez Agglomération	1180 00	x	30 %	x		x	70 %	
						x		x		x		
	2020	STEU-2	Animation	Aveyron Ingénierie								

	STEU-2	Animation	SMBV2A	Animation (10j)	x				x			
	STEU-1	Réhab réseaux	La Fouillade	200 000 €	x	50 %	x	50 %				
	STEU-1	Création réseaux	Belcastel	100 000 €	x	30 %	x	50 %	x	20 %		
	STEU-1	Création station et réseaux	Abbas Les Planques	600 000 €	x	30 %	x	50 %	x	20 %		
	STEU-1	Raccordement	Moussens	200 000 €	x	50 %	x	50 %				
2021	STEU-2	Animation	Aveyron Ingénierie									
	STEU-2	Animation	SMBV2A	Animation (13j)	x				x			
	STEU-1	Création station	Marmont	100 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
	STEU-1	Réhab réseaux	Villefranche	2 000 000 €	x	30 %	x	70 %				
	STEU-1	Création station	Lenne	600 000 €	x	30 %	x	50 %	x	20 %		
2022	STEU-2	Animation	Aveyron Ingénierie									
	STEU-2	Animation	SMBV2A	Animation (10j)	x				x			
	STEU-1	Réhab station	Compolibat	400 000 €	x	50 %	x	50 %				
	STEU-1	Réhab réseaux	Severac	400 000 €	x	30 %	x	70 %				
	STEU-1	Étude globale sur l'assainissement de la commune de Flavin dans le bassin de la Brianelle	Flavin	50 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
	STEU-1	Étude globale sur l'assainissement de la commune de Monteils dans le bassin de l'Aveyron	Monteils	50 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
	STEU-1	Étude sur les systèmes d'assainissement dans le bassin de la Serre	Campagnac, Canac, Pierrefiche, Galinières, ...	50 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %		
2023	STEU-2	Animation	Aveyron Ingénierie									
	STEU-2	Animation	SMBV2A	Animation (13j)	x				x			

	STEU-1	Création station, rehab réseau	Monteils	600 000 €	x	50 %	x	50 %				
	STEU-1	Création réseaux	St Grégoire	80 000 €	x	30 %	x	70 %				
TOTAL				9 316 000 €		3 839 600 €	x	4 956 800 €	x	519 600 €		
Commentaires		Alors que la mise aux normes des stations est une problématique marginale, de vastes programmes de réhabilitation des réseaux sont à prévoir dans les années à venir. On notera que progressivement les EPCI-FP seront les collectivités compétentes pour gérer l'assainissement collectif et pluvial.										
Indicateur de suivi		Compte rendu des réunions, nombre de stations créées ou réhabilitées, Linéaire de réseaux créés ou réhabilités										
Partenaires		Aveyron Ingénierie, DDT, AEAG, collectivités										
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Recueillir l'avis des collectivités compétentes « assainissement » sur l'engagement des actions - Intégrer au plan de financement l'animation réalisé par Aveyron Ingénierie pour l'action STEU2										

ACTION ANC	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets par temps sec et temps de pluie	
	Action : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets ANC les plus impactants sur les zones à enjeux	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B4	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : ASS08	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux de réhabilitation : SPANC Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action C2 Contrat Serène
Contexte	En 2015, les collectivités du bassin sont regroupées en plusieurs intercommunalités pour mutualiser leur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il est à noter que tous les SPANC ne sont pas aux mêmes stades d'interventions et d'implications sur le territoire. Certains SPANC viennent tout juste de se mettre en place (CC Canton de Laissac et CC Pays d'Olt et d'Aubrac) tandis que d'autres ont terminé les diagnostics de l'existant et encadrent la mise en œuvre de programmes annuels ou pluriannuels de réhabilitations sur le bassin versant (CC du canton de Najac et CC du plateau de Montbazens). Le niveau de conformité des installations est variable au sein de chaque SPANC. On peut néanmoins considérer qu'en moyenne 67 % des installations d'assainissement non-collectif, contrôlées dans le territoire d'un SPANC, ne sont pas conformes à la réglementation. En l'absence de réhabilitation, les unités non conformes peuvent présenter des pressions potentielles, surtout lorsqu'elles sont situées à proximité de milieux aquatiques vulnérables. <u>Ce qui a été fait</u> : à l'image de l'action "C2 - terminaison des diagnostics d'assainissements non-collectifs, priorisation et engagement de programmes de réhabilitation" du contrat territorial Serène, l'enjeu est de créer une base donnée géoréférencée permettant d'avoir une meilleure lisibilité technique et géographique des problématiques ANC du bassin versant Aveyron amont. Cette donnée permettrait, au regard des enjeux de reconquête ou de maintien du bon état, de prioriser les diagnostics et/ou réhabilitations d'ANC.	
Description technique	✓ <u>ANC-1, avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la première étape sera de créer une base de données permettant une intégration efficiente et pérenne des données issues des différents logiciels des SPANC du territoire. Il s'agira de compiler à minima les données de localisation, conformité, nombre d'équivalents habitants concernés et milieu récepteur. La deuxième étape consistera à croiser les données sur les conformités des SPANC au regard des enjeux milieux aquatiques du bassin. En effet on peut caractériser les impacts locaux de certaines installations défectueuses sur un milieu, en le pondérant toutefois avec les autres pressions de la masse d'eau (assainissement collectif, pression diffuse agricole et artisanale, ...). Dans une logique d'évaluation des actions préconisées, la base de données sera mise à jour en fin de programme. ✓ <u>ANC-2, engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : La première étape consistera à définir avec les services techniques et administratifs compétents (AEAG, Agence Française de la Biodiversité, SMBV2A, ...) la politique d'intervention du contrat de rivière sur	

	l'assainissement non-collectif : bassin versant ou secteurs prioritaires, condition de l'intervention, accompagnement financier, ... Ceci sous-entendra de travailler par la suite sur plusieurs axes : - un appui à la définition des zonages assainissement collectif et non-collectif. L'enjeu est de passer de zonage « réglementaire – enregistrement » à des zonages opérationnels qui tout en intégrant les questions de faisabilité économique et topographique, prennent en compte les objectifs environnementaux et sanitaires. Par exemple, plusieurs hameaux du bassin versant classés en zone d'assainissement collectif ne disposent pas à ce jour d'assainissement, en raison de contraintes technico-financières. L'objectif serait d'appréhender un nouveau zonage au regard des objectifs environnementaux et des process actuels d'assainissement collectif et non-collectif. - réaliser ou actualiser les diagnostics de conformité en priorisant les secteurs d'intervention au regard des enjeux environnementaux et sanitaires définis dans l'action précédente (ANC-1) - les installations d'assainissement jugées les plus impactantes en ANC-1 feront l'objet de réhabilitations ou de préconisations d'entretien. L'enjeu de cette action est d'accélérer la lente mise aux normes, en priorisant sur les secteurs à enjeux. Ceci se traduira par la proposition d'un accord-cadre spécifique au contrat de rivière Aveyron amont en vue de réhabiliter les ANC prioritaires du bassin versant (à co-signer entre l'Agence de l'Eau et les gestionnaires de SPANC concernés)
Localisation	ASSAINISSEMENT : PRESSION  Légende Pression Assainissement (Expertise contrat de rivière) - Pression potentielle - Pression confortée - Pression non significative - Rivière Aveyron - Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 - Bassin versant aveyron amont - Départements Source : GGIS, IGN, SIE Aveyron amont CONTRAT DE RIVIERE SYNDICAT MIXTE
Masse d'eau	La phase ANC-1, réalisée sur l'ensemble du territoire, permettra d'identifier les secteurs prioritaires à diagnostiquer et/ou réhabiliter en phase ANC-2. FRFR369 La Briane FRFR373 L'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa FRFR199_2 Le Merdans FRFR201_11 La Maresque de Recoules FRFR377_2 La Petite Serène FRFR364 La Serre FRFR201_10 Le Léziert

	FRFRR201_2 La Brienne FRFRR201_3 Le Trégou FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR199 L'Aveyron de sa source à la Serre FRFR366 L'Olip FRFRR201_5 Le Lenne FRFRR201_7 La Maresque Moyrazes												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG		SPANC				Particuliers		SMBV2A	
					.. %								
2019													
2020	ANC-1	SMBV2A	Animation (20 jours) + 3 000 €	x	1 500 €							x	1 500 €
2021													
						x				x			
2022													
	ANC-2	SPANC	10 000 € + 800 000 €	x	4 500 € + 352 000 €	x				x	453 500 €		
2023	ANC-1	SMBV2A	Animation (5 jours)										
	ANC-2	SPANC	10 000 € + 800 000 €	x	4 500 € + 352 000 €	x				x	453 500 €		
TOTAL				x	714 500 €	x				x	907 000 €		1 500 €
Commentaires		L'animation de l'action « avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC) » est réalisée par le personnel du SMBV2A. Ainsi, seul le coût de la réalisation de la base de données est identifié dans cette action. Les aspects financiers traduits dans l'action ANC 2 sont donnés à titre indicatif. Ils correspondent annuellement à environ 250 diagnostics et 100 mises aux normes.											
Indicateur de suivi		Création d'une base de données, état d'avancement des diagnostics, nombre d'installations diagnostiquées et réhabilitées											
Partenaires		AEAG, SPANC, DDT											
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Recueillir l'avis de l'AEAG sur les coûts pré identifiés à ce stade : les aspects financiers traduits dans l'action ANC 2 sont donnés à titre indicatif : « le coût d'un diagnostic est estimé à 40 €. Ainsi pour un objectif de 250 diagnostics annuels, l'action représente un investissement de 10 000 €. Le coût estimatif de la création d'1 ANC est de 8 000 €. Ainsi, pour un objectif de 100 mises aux normes annuelles, l'action représente un investissement de 800 000 € »											

RÉDUIRE L'IMPACT DE CERTAINES ACTIVITÉS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

ACTION IND&ART	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	Objectif : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action : Mettre en place un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires, l'agence de l'eau et le SMBV2A	
	Orientation(s) SDAGE : B3, B6 et B7	
	Mesure(s) PDM UHR : IND01, IND04, IND08 et IND13	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : CCI ou CMA Communication / Sensibilisation : CCI, CMA, SMBV2A Travaux : artisans, entreprises Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Engager un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires et l'agence de l'eau
Actions liées		Action 22 du PPG médian « Rodez Agglomération »
Contexte		Les villes de Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rouergue abritent les plus grosses industries du département et une concentration importante d'activités artisanales. 46% des gisements de déchets des PME/TPE/artisanat estimés sur l'Aveyron proviennent du bassin Aveyron Amont (AEAG 2014). D'après le SDAGE 2016 2021, ils exercent une pression significative sur l'Aveyron « Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries. Sur le territoire de Rodez Agglo 240 exutoires de pluviaux rejoignent des cours d'eau. Le suivi pollution réalisée par l'équipe rivière, PPG de Rodez Agglomération 2011-2016, témoigne de rejets chroniques qui persistent sur le territoire, notamment dans les zones urbaines (rejet d'assainissement, rejet d'eaux de lavage, peinture, huile...).
Description technique		<u>Ce qui a été fait</u> : certains exutoires pluviaux ou secteurs sont fréquemment à l'origine de pollutions (exutoires de gros collecteurs de pluviaux par exemple). Une surveillance est réalisée dans le cadre du PPG médian « Rodez Agglomération ». Les pollutions sont signalées via un formulaire informatique et une information aux services de l'état compétents, aux collectivités et au prestataire en charge de l'assainissement. L'origine de la pollution est recherchée. Si elle est identifiée, le responsable est sensibilisé à l'impact de son rejet. Les bassins versant les plus sensibles sont l'Auterne et la rivière Aveyron en amont de Rodez. À ce jour, en l'absence d'une vision globale du fonctionnement de l'activité, des préconisations d'entretien sont émises. L'objet de cette fiche action est de proposer un accompagnement global vis-à-vis de la lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles. Afin de pouvoir bénéficier des aides financières de l'agence de l'eau Adour Garonne, dans le cadre du 10ème programme, les professionnels doivent appartenir à des collectivités (communes ou EPCI-FP) conventionnées avec l'AEAG. Cette fiche action reprend les pistes d'actions à identifier dans le cadre du contrat de de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires, l'agence de l'eau et le SMBV2A.

✓ **IND&ART-1 : diagnostics globaux des activités industrielles et artisanales présentes au niveau des trois principaux pôles (Rodez, Villefranche et Séverac),**

Ce qu'il est prévu de réaliser : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des artisans et industriels présents, il est proposé à travers cette action, d'élaborer une typologie des activités des 3 principaux pôles du bassin-versant (Séverac d'Aveyron, Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue), pour ensuite réaliser des diagnostics sur des activités représentatives.

Pour lancer son activité, une personne physique ou morale doit s'immatriculer au répertoire des métiers (activité artisanale) et/ou au registre du commerce et des sociétés (activité commerciale). Suite à cette déclaration au CFE, l'INSEE attribue un numéro SIRET et un code APE (activité principale de l'entreprise). À partir des bases de données de l'INSEE, les chambres consulaires (CMA et CCI) peuvent produire, à l'échelle des principales villes du bassin versant, des analyses sur le domaine d'activité, la taille des entreprises, le nombre de salariés, la production ... Un des biais de cette analyse est relatif à l'adresse de domiciliation de l'entreprise (siège social) qui peut être différente de l'adresse où est physiquement exercée l'activité. Il s'agira de collecter également les données du Centres de Formalités des Entreprises (CFE), accompagnant spécifiquement les non sédentaires (ambulant ou forain).

Ces éléments sont particulièrement importants pour repérer des activités représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les pratiques exerçant des pressions sur les milieux aquatiques.

✓ **IND&ART-2 : réalisation de diagnostics environnementaux dans des établissements pré-identifiés par les chambres consulaires (CCI/CMA) ou à l'origine d'une pollution accidentelle**

Ce qu'il est prévu de réaliser : Sur le territoire du pôle ruthénois, il s'agit de réaliser un diagnostic environnemental des activités représentatives, de manière à définir pour chaque « type d'activités » les pratiques et les équipements /aménagements à risques de pollution accidentelle : les conditions de stockage des produits, des conventions et autorisations de déversement, des raccordements et rejets aux réseaux, Ces diagnostics feront aussi l'objet d'une identification des menaces, opportunités, forces, et faiblesses des activités, afin d'assurer la durabilité économique et sociale des actions proposées. Toutes les activités sont concernées, mais apparaissent prioritaires les microentreprises d'entretien de façades, de nettoyage, les activités automobiles, les stations de lavage.

D'un commun accord entre les différents partenaires concernés par cette action (CCI, CMA, AEAG, SMBV2A), il est convenu de construire une méthodologie de diagnostic des activités adaptée au contexte du bassin versant Aveyron, bien que pouvant s'inspirer de méthodes déjà existantes. Il est prévu de réaliser 30 diagnostics, soit 10 par an.

✓ **IND&ART-3 : fiabiliser les systèmes d'épuration (eaux usées et pluviales) des entreprises, accompagner la rédaction des conventions et autorisations de déversement, identifier les appuis techniques et financiers,**

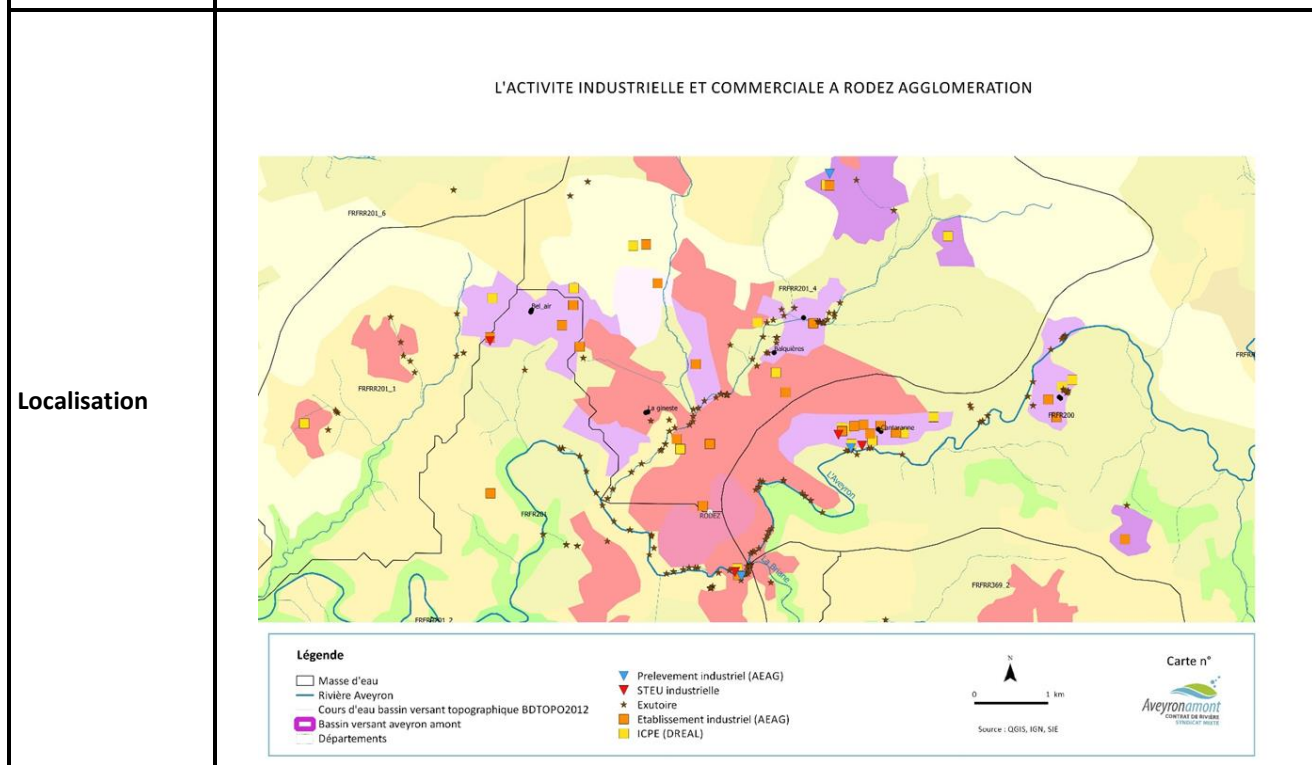
Ce qu'il est prévu de réaliser : les diagnostics précédents permettront de mettre en évidence des pistes d'actions.

En concertation avec les services techniques et administratifs compétents (Rodez Agglomération, CCI, CMA, AEAG, Agence Française de la Biodiversité, SMBV2A) la politique d'intervention du contrat de rivière sur les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles sera définie : sous-secteurs ou activités prioritaires, conditions de l'intervention (objectif opérationnel et typologie d'actions), accompagnement financier, Ceci sous-entendra de travailler par la suite sur plusieurs axes : accompagner les entreprises dans la fiabilisation de leurs systèmes d'épuration (eaux usées et pluviales) et actualiser, au besoin, la rédaction des conventions et autorisations de déversements entre Rodez Agglomération et les entreprises.

Ceci se traduira par la proposition d'un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles en 2022-2023.

✓ **IND&ART-4 : accompagner le monde de l'artisanat et de l'industrie à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques**

Ce qu'il est prévu de réaliser : un stage de préparation à l'installation (SPI), d'une durée minimale de 30 heures, est obligatoire pour les porteurs de projet dans l'Artisanat qui demandent leur immatriculation, y compris les micro-entrepreneurs. Ce stage permet, par des cours et des travaux pratiques, aux futurs dirigeants de connaître les conditions de leur installation, les techniques de prévision et de contrôle de leur exploitation, les possibilités de formation continue, une approche sur les normes environnementales,... L'un des axes du contrat de rivière pourrait être l'édition d'un guide de préconisations concrètes, pour sensibiliser les futurs dirigeants aux pratiques impactant la qualité physico-chimique et chimique de l'eau. Par exemple, les bouches d'égout ne sont pas toutes reliées à la station d'épuration, ...



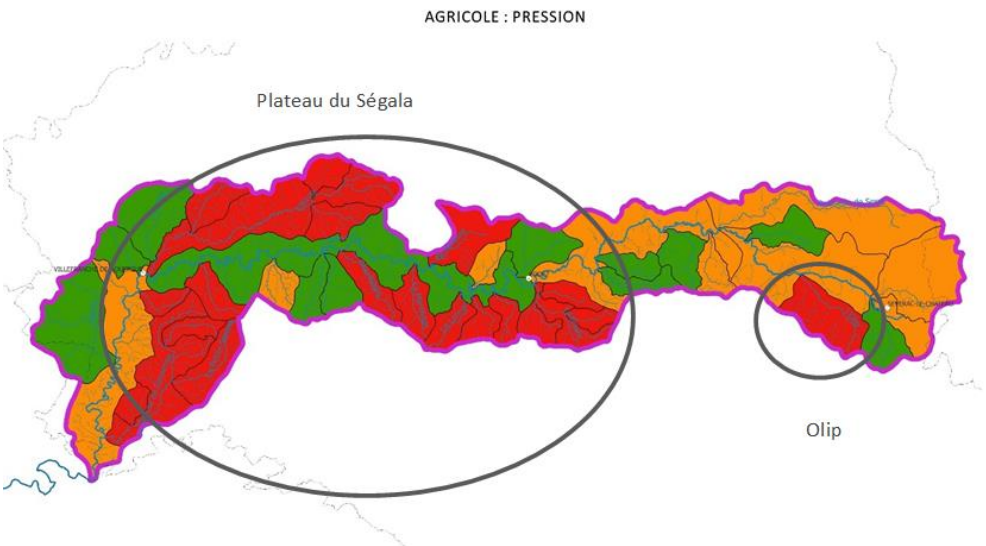
Masse d'eau

FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou,
FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur
FRFR199_2 Le Merdans
FRFR201_4 L'Auterne
FRFR 202_2 Ruisseau de Notre Dame
FRFR373_4 L'Algouse

Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		CCI CMA		Artisans / Entreprises		SMBV2A	
					50 %		25 %		... %		25 %
2019											
2020	IND&ART-1	CCI / CMA	6 500 €	x	2 834 €	x	1 983 €			x	1 983 €
	IND&ART-2	CCI / CMA	8 800 €	x	3 667 €	x	2 567 €			x	2 567 €

2021				x							
	IND&ART-2	CCI / CMA	8 800 €	x	3 667 €	x	2 567 €			x	2 567 €
	IND&ART-3	CCI / CMA / AEAG / SMBV2A	Animation (20 j)	x						x	
	IND&ART-4	SMBV2A	4 500 € Animation (10 j)	x	1 875 €	xx	1 312,5€				1 312,5€
2022	IND&ART-3	CCI / CMA / AEAG / SMBV2A	Animation (10 j)	x						x	
	IND&ART-3	Artisans Industriels	100 000 €	x	41 667€			x	58 333 €		
	IND&ART-4	SMBV2A	Animation (2j)	x						x	
2023	IND&ART-3	Artisans Industriels	300 000 €	x	125 000€			x	175 000 €		
	IND&ART-4	SMBV2A	Animation (2j)	x						x	
TOTAL			428 900 €		178 708 €		8 430 €		233 333 €		8 430 €
Commentaires		(pour mémoire) Cette fiche action est conditionnée à la mise en place d'un contrat de lutte contre les pollutions diffuses prévu en 2021-2023 Pour le diagnostic global des activités industrielles et artisanales présentes au niveau des trois principales villes, ceci correspond à 16 journées de compilation de données pour la CCI et la CMA et 1 jour de restitution des résultats. Pour les 30 diagnostics environnementaux des pratiques, ceci correspond à 2 journées de calage méthodologique et de sélection des entreprises, 30 jours de visites terrain, 10 jours de compte-rendu individuel et 2 jours de restitution des résultats soit 42 jours de travail d'ingénieur / technicien. Les aspects financiers traduits dans l'action IND&ART-3 sont donnés à titre indicatif. Ils correspondent à un accompagnement de 10 à 20 entreprises. Pour le guide technique, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion d'1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €. Le coût lié à la rédaction est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (animation) en concertation avec les chambres consulaires.									
Indicateur de suivi		Nombre de pollutions archivées, résultat de l'étude typologique, nombre de diagnostics d'établissements effectués, nombre de travaux d'amélioration engagés, nombre de guides diffusés									
Partenaires		DDT, DREAL, CCI, CMA, SMBV2A, AEAG, FNAF Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile et le CNPA Conseil National des Professions de l'Automobile ...									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		○ Recueillir l'avis de l'AEAG sur le nombre de diagnostics à envisager (30 ?)									

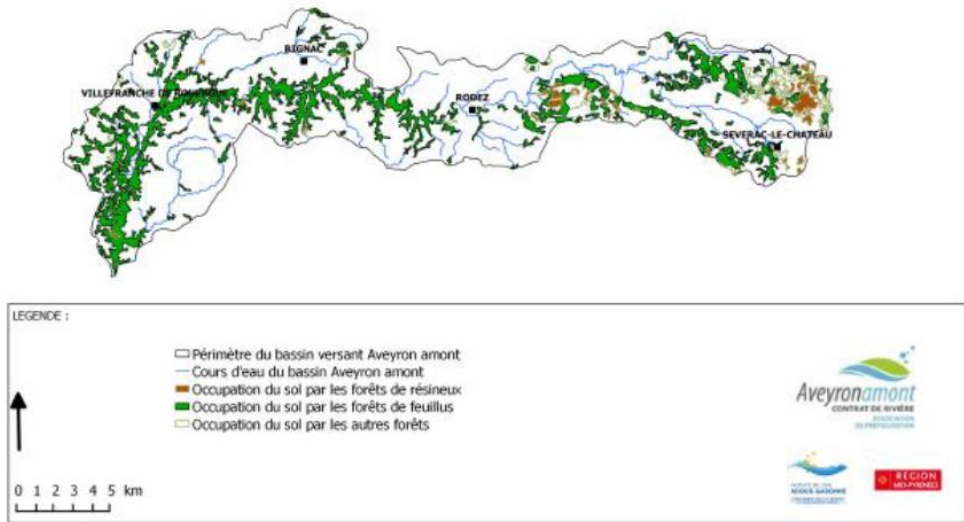
ACTION AGRI	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	Objectif : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action : Mettre en place un contrat de lutte contre les pressions diffuses liées aux activités agricoles	
	Orientation(s) SDAGE : A11, A12, C1, D6, D21, D16, D20, D22	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU01, MIA02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : partenariat CA – ADASEA - SMBV2A Animation : SMBV2A Travaux : agriculteurs
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		Contrat territorial Serène
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est en partie en zone vulnérable (arrêté n°2015072-0003 du 13 mars 2015). D'après le SDAGE 2016-2021, 34 masses d'eaux superficielles (64 % de la surface du bassin versant) ont une pression significative diffuse azote (EDL 2013). Ceci correspond aux affluents de la rivière Aveyron en zone agricole, et 3 masses d'eau souterraines sur 4 ont une pression significative diffuse nitrate d'origine agricole. En dehors du bassin versant des Serènes, on note un manque de connaissances sur l'agriculture : assolement, fréquences de rotations, productions, chargements moyens, données socio-économiques, cahiers des charges des filières... Or ces éléments sont particulièrement importants pour d'une part, orienter les programmes d'actions futurs et d'autre part, repérer des exploitations représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les pratiques défavorables aux milieux aquatiques	
Description technique	✓ <u>AGRI-1 : Réaliser le bilan du contrat territorial Serène 2014-2018</u> Ce qui a été fait : afin de suivre l'avancement effectif du programme d'actions, un tableau de bord avec des indicateurs de suivi par action a été mis en place. Au-delà de l'évaluation de ces investissements, des suivis sur les milieux aquatiques sont prévus avec des campagnes physico-chimique, piscicole (voir fiche action SUIVI2c), hydrologique et morphologique. Ce qu'il est prévu de réaliser : en 2019 un rapport d'évaluation global du contrat territorial Serène sera réalisé puis partagé avec le comité de pilotage. Il se basera sur le bilan technique des actions (taux d'engagement, atteinte des objectifs, ...), le bilan financier (taux d'engagement au regard des montants prévisionnels, ...), les enseignements des études et travaux (résultats, perspectives, limites, ...), le ressenti des acteurs et élus (taux de participation, adhésion au projet, ...). Ce bilan aura également pour objet d'identifier des actions complémentaires à mettre en œuvre dans le cadre de la déclinaison du contrat de rivière Aveyron Amont. ✓ <u>AGRI-2 : Continuer la dynamique du contrat territorial Serène tout en étendant l'animation à de nouveaux territoires</u>	

	<u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : poursuivre la dynamique sur la Serène et enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins avec des problématiques agricoles. Ceci engendrerait, à partir de 2019, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène. Le bilan du contrat Serène, réalisé début 2019, permettra d'identifier les dynamiques à poursuivre, de définir les actions complémentaires à engager, de calibrer le temps d'animation sur le bassin des Serènes, ... En 2019-2020 un état des lieux - diagnostic sera réalisé sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane pour des exploitations type. L'analyse de l'état des masses d'eau et des pressions impactantes permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre et d'estimer le temps d'animation nécessaire. ✓ <u>AGRI-3 : Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane</u> <u>Ce qui a été fait</u> : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des exploitations présentes, il est proposé à travers cette action, d'élaborer une typologie des exploitations agricoles du bassin versant de l'Olip et de la Briane, pour ensuite réaliser des diagnostics sur des exploitations représentatives. Cette étude typologique s'appuiera sur la méthode et les enseignements des études réalisées sur le bassin versant des Serènes. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : réaliser une typologie des exploitations du bassin versant de l'Olip et de la Briane (taille des exploitations, types de production, présence ou non de cultures irriguées, etc...), afin de cibler les exploitations représentatives du contexte qui feront l'objet de diagnostics agro-environnementaux. Les thématiques abordées seront : l'exploitation (données socio-économiques, chargement, autonomie, fertilisation, etc...), l'érosion des sols (S² labourée, pentes, rotations, % sol nu en hiver, gestion des haies, etc...), la gestion de la ressource en eau (irrigation), les bâtiments (besoins de travaux de mise aux normes), l'hydromorphologie (boisement des berges, encoches d'érosion, présence de zones humides, accès abreuvement, etc...). La finalité de ces diagnostics est d'identifier les pistes d'actions, à l'échelle de l'exploitation, permettant de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, tout en identifiant les menaces, opportunités, forces, faiblesses de l'exploitation afin d'assurer sa durabilité économique et sociale.
Localisation	 AGRICOLE : PRESSION Plateau du Ségala Olip Légende AGRICOLE : PRESSION - Pression confortée - Pression potentielle - Pression non significative Rivière Aveyron Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 Bassin versant aveyron amont Départements 0 10 km Source : IGN, IGN, SIE Carte n°2 Aveyronamont CONTRAT DE TERRITOIRE

Masse d'eau				Afin de pouvoir travailler à l'échelle de l'exploitation agricole on identifie les bassins versants des Serènes, Briane et Olip									
				FRFR366 L'Olip									
				FRFR369 La Briane									
				FRFR373 L'Alzou									
				FRFR377 La Serène de sanvensa									
				FRFR201_10 Le Lézert									
				FRFR201_2 La Brienne									
				FRFR201_3 Le Trégou									
				FRFR201_5 Le Lenne									
				FRFR201_6 La Favasse									
				FRFR201_7 La Maresque Moyrazes									
				FRFR201_8 Le Riou Nègre									
				FRFR202_1 La Doulouse									
				FRFR369_2 La Garrigue									
				FRFR369_3 La Brianelle									
				FRFR369_4 Ruisseau d'Inières									
				FRFR373_1 Le Roudillou									
				FRFR373_2 L'Alze									
				FRFR373_3 L'Alzure									
				FRFR377_1 Ruisseau de Marmont									
				FRFR377_2 La Petite Serène									
				FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitrise d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau		CA 12		ADASEA D'OC		CD 12		SMBV2A	
					70 à 50 %		25 %		25 %				25 %
2014-2018	AGRI-1		3 139 402 €										
2019	AGRI-1	SMBV2A	Animation (38j)	x								x	
	AGRI-2	SMBV2A	Animation (66j)	x								x	
2020	AGRI-2	SMBV2A	Animation (100j)	x								x	
	AGRI-3	CA 12	6 750 €	x	2 813 €	x	1 969 €					x	1 969 €
	AGRI-3	ADASEA D'OC	18 900 €	x	7 875 €			x	5 513 €			x	5 513 €
2021	AGRI-2	SMBV2A	Animation (100j)	x								x	
2022	AGRI-2	SMBV2A	Animation (100j)	x								x	
2023	AGRI-2	SMBV2A	Animation (100j)	x								x	

TOTAL		25 650 €	x	10 688 €		1 969 €	x	5 513 €		x	7 482 €
Commentaires	AGRI-1 : le montant financier indiqué correspond au volume financier prévisionnel prévu dans le cadre du contrat territorial Serène 2014-2018. Le bilan du contrat territorial sera réalisé par le personnel du SMBV2A, voir fiche action ANIM-2. AGRI-2 : en 2019 et 2020 le coût de cette action correspond à de l'animation réalisée par le personnel du SMBV2A (voir fiche action ANIM-2). Au regard des programmes d'actions identifiées, une actualisation du contrat sera proposée en 2021-2022. AGRI-3 : en 2019 élaboration des cahiers des charges, 2020 réalisation de l'étude typologie des exploitations et réalisation de 30 diagnostic-agroenvironnementaux										
Indicateur de suivi	Études typologiques du bassin versant de l'Olip et de la Briane, 30 diagnostics agro-environnementaux										
Partenaires	CA, ADASEA D'OC, SMBV2A, AEAG, DDT										
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

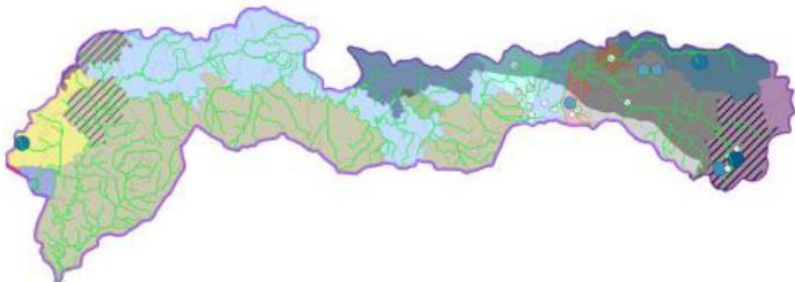
ACTION FORET	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action : Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : GOU01, GOU03	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA10	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : partenariat CRPF SMBV2A Communication / Sensibilisation : CRPF, ONF, MSA, SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Contexte	La forêt, qui occupe 22% de la surface du bassin versant, se situe sur les contreforts du Lévézou, sur les Causses et sur les pentes encaissées des vallées. La surface boisée du département de l'Aveyron permet une production annuelle brute de 1 million de m³ dont 70 % de feuillus et 30 % de conifères. La forêt, essentiellement privée, est morcelée : elle appartient à plus de 63 000 propriétaires. La ressource locale en bois est donc importante mais peu valorisée car sous exploitée. L'activité sylvicole est mal connue sur le bassin versant. Certaines pratiques, notamment, sur les sites référencés (NATURA 2000, ZNIEFF), à proximité de cours d'eau ou de captages d'eau potable (forêt des Palanges), pourraient être impactantes. La pression de l'activité sylvicole se mesure sur le territoire des Palanges par la dégradation ponctuelle du cours d'eau lors de passage, non aménagées, dans le lit de la rivière. Par ailleurs, les coupes forestières, selon leur type et la topographie des parcelles peuvent entraîner une augmentation du ruissellement mobilisant les rémanents jusqu'au cours d'eau, entraînant la formation d'embâcles, augmentant l'érosion des sols et de fait un ensablement des cours d'eau.	
Description technique	✓ <u>FORET-1 : Diagnostics globaux des activités sylvicoles du bassin versant</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des acteurs du monde sylvicole présents, il est proposé d'élaborer une typologie des activités liées aux 3 principaux types de gisement forestier : les contreforts du Lévézou, les zones de Causses et les vallées encaissées du Ségala. Ces éléments sont particulièrement importants pour d'une part, orienter les programmes d'actions futurs et d'autre part, repérer des pratiques de gestion et d'exploitation représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les plus défavorables aux milieux aquatiques. À travers ces diagnostics une attention particulière sera portée en vue de caractériser les propriétaires de parcelles, les scieries, les exploitants forestiers et les coopératives existantes. ✓ <u>FORET-2 : Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers pré-identifiés par le CRPF</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : il s'agit de réaliser un diagnostic environnemental des pratiques de gestion forestière pour quelques exploitations ciblées du contexte « contreforts du Lévézou ». Seront notamment analysés : les itinéraires sylvicoles, les pratiques d'exploitation et de débardage et la création de dessertes. Une attention particulière sera portée sur les pollutions accidentelles, les risques d'érosion des sols, le colmatage des ruisseaux, ...	

	D'un commun accord entre les différents partenaires concernés par cette action (CRPF, CMA, SMBV2A), il est convenu de construire une méthodologie de diagnostic adaptée au contexte du bassin versant Aveyron, bien que pouvant s'inspirer de méthodes déjà existantes. Il est prévu de réaliser 10 diagnostics. ✓ <u>FORET-3 : Accompagner la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : des réunions d'information pourraient être organisées auprès des propriétaires forestiers, des gestionnaires, des exploitants et des entrepreneurs de travaux forestiers. Des contacts pourraient être pris avec la MSA pour effectuer une formation auprès des ETF qui s'installent. L'un des axes du contrat de rivière pourrait être l'édition d'un guide de préconisations concrètes, pour limiter les impacts sur la qualité physico-chimique et chimique de l'eau.						
Localisation							
Masse d'eau	FRFR200_2 Ruisseau de Lugagnac FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR374 La Maresque Montpourquiè FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR199_1 Le Verlenque FRFR199_2 Le Merdans FRFR199_3 Ruisseau de Cuge FRFR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFR200_4 Ruisseau de Laval FRFR200_5 Ruisseau Rieutord des Plallanges						
Estimation des coûts et financements (2018-2022)							
Année	Action	Maitre d'Ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel			
				Agence de l'Eau	CRPF et/ou DRAAF		SMBV2A
				50 %	25 %	... %	25 %
2019							

2020	FORET-1	CRPF – SMBV2A	3 000 €	x	1 250 €	x			x	
2021	FORET-2	CRPF – SMBV2A	8 800 €	x	3 667	x	2 567 €		x	2 567 €
2022	FORET-3	CRPF	1 850 €	x	2 646 €	x	1 852 €		x	1 852 €
	FORET-3	SMBV2A	4 500 € animation(10j)							
2023										
TOTAL			18 150 €	x	7 653 €	x	5 294 €		x	5 294 €
Commentaires		Pour le diagnostic global des activités sylvicoles présentes au niveau des trois principales entités paysagères, ceci correspond à 6 journées de compilation de données pour le CRPF et 1,5 jour de restitution des résultats, soit 7.5 jours de travail d'ingénieur / technicien. Pour les 10 diagnostics environnementaux des pratiques de gestion forestière et d'exploitation à l'échelle de propriétés, ceci correspond à 3 journées de calage méthodologique et de sélection des propriétés, 10 jours de visites terrain, 7 jours de compte-rendu individuel et 2 jours de restitution des résultats, soit 22 jours de travail d'ingénieur / technicien. Pour la réunion de sensibilisation des propriétaires, ceci correspond à 2.5 journées de préparation (dont envoi des courriers), et 0.5 journée d'animation, soit 3 jours de travail de technicien / secrétaire et 250 € de frais postaux. Pour le guide technique, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion d'1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €. Le coût lié à la rédaction est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (animation) en concertation avec le CRPF (1 jour de relecture).								
Indicateur de suivi		Résultat de l'étude typologique, Nombre de diagnostics effectués, Nombre de guides diffusés								
Partenaires		AEAG, SMBV2A, CRPF, ONF, Gestionnaires, ETF, Exploitants, MSA, DDT, DREAL,								
Suite à donner pour finaliser la fiche action		-								

PROTÉGER LES RESSOURCES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ACTION AEP	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable	
	Action : Accompagner les gestionnaires de captages d'eau potable	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B25, B26	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : structure compétente Animation : SIAEP, EPCI-FP, SMBV2A, PNRGC ...
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Contexte	En 2012, 3 100 874 m³ ont été prélevés au niveau de 31 captages. Sur le bassin versant Aveyron, une partie de l'eau potable est prélevée et distribuée sur le territoire, et en moyenne à 3 à 3,5 millions de m³/an (EAUCEA, 2009) sont importés via la ressource du Lézou par le SIAEP du Ségala et la ville de Rodez ou encore la ressource de l'Aubrac via le SIAEP Montbazens Rignac. La qualité des eaux distribuées est globalement conforme aux normes en vigueur. Seuls 2 captages d'eau potable desservant des hameaux ont des concentrations en nitrates supérieures aux normes de qualité. Par contre la définition des périmètres de protection serait à conforter dans les prochaines années. Avec la réorganisation de la carte intercommunale et les évolutions de compétences (loi Notre), la compétence AEP sera transférée aux EPCI-FP. Ceci entraînera la dissolution des syndicats d'AEP dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP. Cette réorganisation de la compétence AEP concerne particulièrement les EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Grand Villefrancois » et les structures actuellement gestionnaires de l'AEP (communes de Séverac et Laissac, SIAEP HVA, SIAEP Vailhourles ...)	
Description technique	✓ <u>AEP-1, Finaliser la définition des périmètres de protection</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : 6 captages bénéficient de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral, 4 sont en cours de révision, 17 ont une procédure en cours et l'abandon de 4 d'entre eux est préconisé. Suite à la réorganisation de la compétence AEP, il s'agira de sécuriser les captages maintenus en engageant des études pour définir leur périmètre de protection et le diagnostic des activités présentes. La procédure de déclaration d'utilité publique s'accompagnera localement de la mise en œuvre de prescriptions. Au besoin, une actualisation du contrat de rivière pourra être proposée en 2021-2022 pour accompagner les activités au droit des périmètres de protection AEP.	

Localisation	 LEGENDE : - Bassin versant Aveyron Amont - Villes principales - ZOS et ZPF (SDAGE 2010) - Prelevement AEP (SIE 2012) 0.0000 - 10000 10000 - 30000 30000 - 50000 50000 - 70000 70000 - 150000 150000 - 300000 300000 - 550000 550000 - 700000 - Nom des structures gestionnaires AEP (DDT 2012) - Commune de Coussergues - Commune de Laissac - Commune Montrozier et SIAEP Montbazens Rignac - Commune Parisot - Commune Rodez - SIAEP Causse Massegras - SIAEP Causse Massegras et Commune Severac - SIAEP Foissac - SIAEP Ginals Castanet Verfeil - SIAEP Haute Vallée Aveyron - SIAEP Montbazens Rignac - SIAEP Montbazens Rignac et SIAEP Foissac - SIAEP Région Vallières - SIAEP Ségala - SIAEP Ségala et Commune Villefranche - SIAEP Vallée Serre et Oit 0 1 2 3 4 5 km Aveyron amont comité de bassin AVOIR L'EAU NOURIR L'AVOIR PROTEGER L'AVOIR										
Masse d'eau	FRFG036 Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Conseil Départemental				SMBV2A	
					... %		... %		... %		... %
2019											
2020	AEP-1	SIAEP ou EPCI-FP									
2021	AEP-1	SIAEP ou EPCI-FP									
2022											
2023											

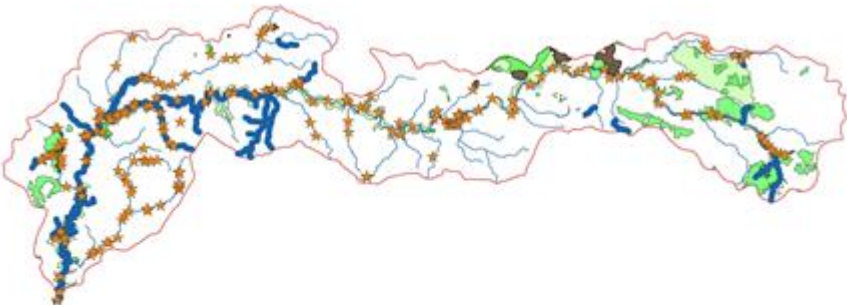
TOTAL									
Commentaires	Le PNRGC accompagne les gestionnaires de captage AEP sur son territoire. Au besoin, une actualisation du contrat de rivière pourra être proposée en 2021-2022 pour accompagner les activités au droit des périmètres de protections AEP.								
Indicateur de suivi	Réalisation de l'étude de gouvernance, nombre de périmètre de captages validés par arrêtés préfectoraux, linéaire de réseau AEP renouvelés ou évolution du rendement des réseaux.								
Partenaires	SIAEP, DDT, AEAG, EPCI-FP, PNRGC, ARS ...								
Suite à donner pour finaliser la fiche action	Au vu de la réorganisation de la carte intercommunale et des évolutions des domaines de compétences des collectivités par la loi Notre (transfert de la compétence AEP au EPCI-FP et une dissolution des syndicats dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP), cette fiche action sera remplie après rencontre avec les EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Grand Villefrancois » et les structures gestionnaires de l'AEP. A ce stade de réflexion il n'a pas été identifié d'actions relatives à des accompagnements techniques ou financiers pour les activités répertoriées sur les périmètres des captages.								

UN BON FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES

AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

ACTION CONTINUE	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	Action : Gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : coordination SMBV2A Travaux : propriétaires Communication Sensibilisation : SMBV2A, ARAM Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG HVA action B7 et B9 ; PPG MVA action 18, 19, 20
Contexte		La rivière Aveyron est équipée d'un nombre considérable de chaussées, qui ont souvent été aménagées au fil des ans pour produire de l'hydro-électricité. Contrairement à ses vallées voisines (Viaur, Lot/Truyère), la vallée de l'Aveyron ne dispose pas de grands barrages hydro-électriques. La continuité sur la rivière Aveyron est altérée par 140 obstacles à l'écoulement connus (seuils, barrages, digues) (ROE, 2012) dont 26 sur l'Aveyron classé en liste 2. À ce jour les ouvrages à vocation hydroélectrique concernent 20 % des ouvrages du bassin dont 87 % sur l'Aveyron (SIE, 2013 et DDT Aveyron, 2011). La valeur productible moyenne annuelle est de 623 464 GigaWatt/h. Les seuils peuvent engendrer des impacts négatifs ou positifs sur le milieu. Les impacts positifs sont l'alimentation en eau des nappes, une certaine stabilité du profil, le maintien de certaines zones humides. Mais, ils peuvent créer une aggravation des étiages en aval, une augmentation des inondations en amont, une baisse de l'oxygène dissous d'où une eutrophisation favorisée, une impossibilité de franchissement des poissons, un colmatage des frayères. Par ailleurs ces installations ont impact particulièrement significatif sur les cours d'eau identifiées, dans le PPG Haute Vallée de l'Aveyron, comme « références », pour le bassin versant Aveyron amont. Il s'agit de résurgences karstiques qui apportent une eau fraîche de qualité et en quantité. Ces cours d'eau, Brèves, Cuge, Verlenque et source de l'Aveyron, jouent à la fois le rôle de nurserie et de « poumon » pour le bassin versant. Et également, ces installations peuvent également avoir un impact lorsque les retenues sont vidées au démarrage de la centrale puis ensuite remplies. On parle de phénomènes d'éclusées qui se traduisent par une variation du débit. Ces phénomènes impactent les milieux aquatiques (augmentation des vitesses à l'aval, dénoisement des frayères, ...). Ce phénomène est observé fréquemment sur l'Aveyron dans sa traversée de l'agglomération ruthénoise (diagnostic PPG Médian). <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : le SMBV2A a animé une action coordonnée de restauration de la continuité écologique pour les ouvrages classés en liste 2. Le placement en tant que coordonnateur de l'étude permettait notamment d'avoir une approche multi-usages et de permettre aux propriétaires de bénéficier d'un appui administratif et de bonifications financières.

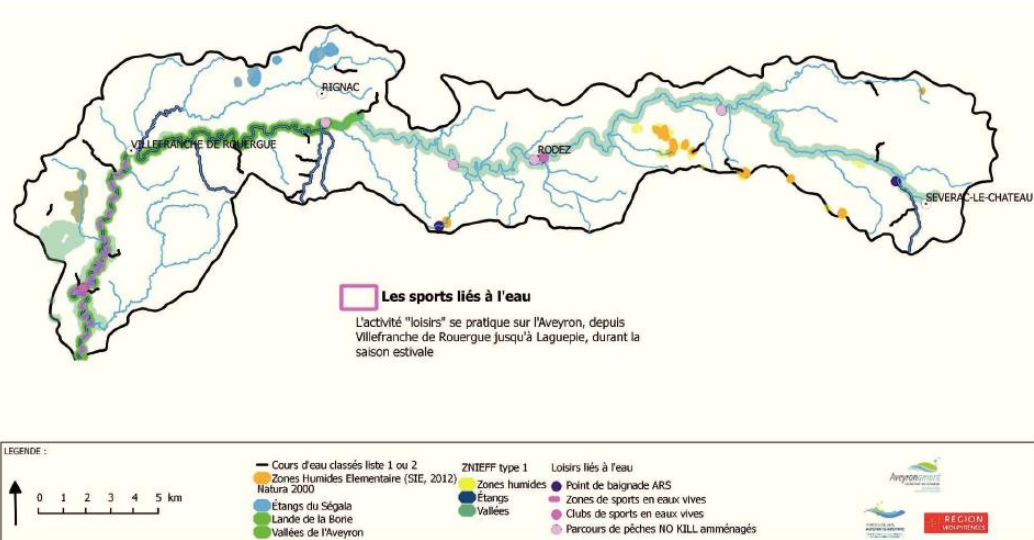
Description technique	Les secteurs identifiés prioritaires sont : - les cours d'eau identifiées dans le PPG Haute Vallée de l'Aveyron comme « références » pour le bassin versant Aveyron amont : Brèves, Cuge, Verlenque et source de l'Aveyron - les tronçons de cours d'eau, qui en l'absence de gestion concertée, sont fortement impactés par des fluctuations de débits (diagnostic PPG Médian) : la rivière Aveyron dans la traversée de Rodez Agglomération ✓ <u>CONTINUE-1 : Élaboration d'un guide de bonnes pratiques des moulins et seuils vis-à-vis des milieux aquatiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : sensibiliser les propriétaires de seuils et moulins à une bonne gestion de leurs ouvrages grâce à un guide illustré à partir d'exemples locaux. Il s'agira d'élaborer en concertation avec les services de l'état (DDT et Agence de la Biodiversité) et l'ARAM (Association Rouergate des Amis des Moulins) un guide des droits et devoirs des propriétaires des moulins. Ce guide sera construit comme un recueil d'informations et de conseils, illustré par des exemples locaux, et adapté au contexte du bassin versant Aveyron amont. Ce guide reprendra notamment : - Les droits des propriétaires des moulins : les droits d'eau qu'il soit fondé en titre ou réglementé, et les documents à rattacher aux actes de propriété, - Les devoirs des propriétaires de moulins : d'entretien des seuils, des déversoirs, des vannages, du débit réservé, d'entretien de la passe à poisson (en cas d'existence), - Un rappel sur le fonctionnement des cours d'eau, pour au-delà des aspects réglementaires, sensibiliser aux enjeux du transit sédimentaire, aux évolutions de la qualité de l'eau au droit des retenues, aux échanges thermiques, aux habitats de la rivière, à la circulation des différents organismes aquatiques... Prévoir 500 exemplaires dont 200 pour les propriétaires d'ouvrages, 150 pour élus et partenaires SMBV2A, 150 pour le stock ✓ <u>CONTINUE-2 : Appui aux propriétaires en vue d'une gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Cette action consiste sur les sites identifiés prioritaires, et pour les propriétaires volontaires, de réaliser un diagnostic approfondi de leurs ouvrages. Ces diagnostics visent à mieux connaître les caractéristiques des ouvrages, leurs usages et à retranscrire les contraintes de gestion évoquées par les propriétaires. L'objectif est de proposer in fine des solutions techniques et financières permettant de mieux concilier usage du moulin (récréatif, production d'hydroélectricité, canoë, etc...) et préservation des milieux aquatiques (transmission du débit réservé, impact thermique, de transit sédimentaire, prise d'eau, franchissabilité de l'ouvrage, etc...). Les solutions techniques pourront être des plus simples (ex : consignes d'entretien) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). Pour les ouvrages où des travaux lourds seront proposés, le diagnostic fera en sorte d'orienter les propriétaires vers l'engagement de l'action CONTINUE-3 visant à réaliser des travaux d'optimisation environnementale des moulins. L'action se déroulera en plusieurs phases successives : élaboration de la grille de diagnostic, réalisation des diagnostics, synthèse des diagnostics et restitution, réalisation d'un bilan post-diagnostic initial afin d'évaluer si les changements proposés ont pu être pris en compte. ✓ <u>CONTINUE-3 : Accompagner la restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau</u>
-----------------------	--

	<u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagnement des travaux de mise à niveau environnementale des moulins et seuils (débit réservé, vidange, circulation des organismes). Il est prévu de proposer ces travaux aux propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic préalable, faisant ressortir un besoin d'équipement en termes de mise à niveau environnementale.										
Localisation	 Légende ★ Obstacle_bvaa — Cours de classeés_Liste1_AA — Aveyron_rivière_toutes2 ■ Natura 2000 ■ ZNIEFF_1_revismp ■ ZNIEFF_2_revismp □ Bassin_versant_Aveyron_Amont										
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR199_1 Le Verlenque FRFR199_3 Ruisseau de Cuge FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Propriétaires		FEDER - Région		SMBV2A	
					60 à 50 %		... %		25 %		25 %
2019											
2020											
2021	CONTINUITE-2	SMBV2A	15 000 €	x	6 250 €			x	4 375 €	x	4 375 €
	CONTINUITE-1	SMBV2A	5 000 € (Animation 20j)	x	2 084€	x		x	1 250 €	x	1 667 €

	CONTINUE-1	ARAM	Animation 20j	X		X					
2022	CONTINUE-3	Propriétaires	200 000 €	x	50 000 €	x	100 000 €	x	50 000 €		
	CONTINUE-2	SMBV2A	15 000 €	x	6 250 €			x	4 375 €	x	4 375 €
2023	CONTINUE-3	Propriétaires	400 000 €	x	100 000 €	x	200 000 €	x	100 000 €		
TOTAL				x	164 584 €	x	300 000 €	x	160 000 €	x	10 417 €
Commentaires		Continuité 1 : on estime le coût d'un guide 20 pages à 5000 € TTC (ingénierie, graphisme et impression), sa diffusion sera réalisée par l'ARAM. Continuité 2 : cette action est inscrite dans le PPG HVA, une estimation sommaire des diagnostics est évaluée à 5 000€ par ouvrage soit 30 000 € pour 6 ouvrages. La réalisation de cette action dépend des financements mobilisables et de la part d'autofinancement restant à charge du propriétaire. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires cette action ne pourra être efficiente que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé. Continuité 3 : À ce stade il est difficile d'allouer une enveloppe financière à cette action. Il est proposé une somme de 600 000 € pouvant correspondre à l'aménagement de 3 ouvrages. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires cette action ne pourra être efficiente que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé.									
Indicateur de suivi		Nombre de guides diffusés, nombre d'accompagnements technico financiers réalisés									
Partenaires		ARAM, SMBV2A, DDT, AFB, FEDER (PETR, PNRGC, Région), FDAPPMA									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- AEAG et FEDER (PETR, PNRGC, Région) : voir les aides financières mobilisables. La réalisation de cette action dépend des financements mobilisables et de la part d'autofinancement restant à charge du propriétaire. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires cette action ne pourra être efficiente que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé.									

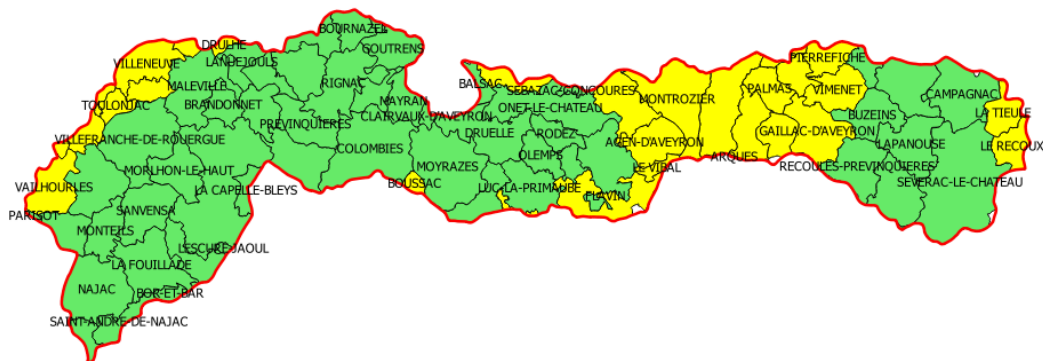
**PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES, EN
PARTICULIER LES ZONES HUMIDES, L'HYDROMORPHOLOGIE
DES COURS D'EAU ET LES TÊTES DE BASSIN VERSANT**

ACTION MA	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	Action : Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques à travers des diagnostics complémentaires	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 – D21 - D38	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA07	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : SMBV2A et LPO, FDAPPMA, ONEMA Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG HVA, MVA, BVA
Contexte	Le linéaire conséquent de cours d'eau, 1 000 km recensés d'après la BD TOPO, et la superficie du bassin versant, 1 500 km², ont conduit à faire des choix sur les territoires à prospector dans le cadre des diagnostics cours d'eau et des inventaires zones humides. Dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion 2017-2021 un diagnostic précis des milieux aquatiques a permis de caractériser 700 kilomètres soit 70% des cours d'eau du bassin versant. À ce jour les cours d'eau principaux et leurs affluents majeurs ont été diagnostiqués. Il est important de connaître le fonctionnement des cours d'eau secondaires, « le chevelu », qui peut avoir une incidence positive ou négative sur le fonctionnement des masses d'eau. Afin de préserver la richesse patrimoniale du bassin versant (mégaphorbiaies, tourbières ...) des mesures de protection, de classement ou d'inventaires ont été prises : 22 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000 (Etangs du Ségala et Vallées de l'Aveyron) du territoire concernent les milieux aquatiques. Les habitats rares et les espèces protégées, recensées par ces classements, se limitent à l'axe Aveyron, et à des îlots sur les plateaux calcaires ou sur les contreforts du Lévézou. Aujourd'hui le manque de connaissances et l'absence de données synthétisées et centralisées sur le fonctionnement du réseau hydrographique secondaire, les zones humides, la faune et flore remarquable, s'avèrent problématiques et limitants pour construire des programmes de restauration ou de conservation des espèces et des habitats. Aussi, et au regard des enjeux actuels (préservation des débits des cours d'eau, biodiversité, etc...), et de l'évolution de la réglementation (planification de l'urbanisme à travers les SCOT, PLU et cartes communales notamment), il semble primordial de pouvoir localiser et cartographier la présence de ces milieux spécifiques.	
Description technique	✓ MA-1, Diagnostics de cours d'eau <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : dans le cadre de l'élaboration des PPG, il a été acté que tous les cours d'eau ne seraient pas diagnostiqués, la priorité étant donnée aux cours d'eau ayant une masse d'eau identifiée au titre de la DCE ainsi qu'aux cours d'eau s'écoulant majoritairement en contexte urbain ou agricole. De nombreux autres petits cours d'eau n'ont pas pu être diagnostiqués. Parmi ces 300 km, plusieurs cours d'eau ont été proposés en « liste d'attente » par les élus et partenaires. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : il s'agira de réaliser des prospections de certains cours d'eau du chevelu secondaire. Il est important de pouvoir connaître l'état, le fonctionnement et d'identifier les pressions sur ces cours d'eau, qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le	

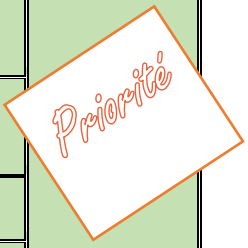
	fonctionnement des rivières en aval. La première étape de ce travail sera de recouper les données issues des PPG (SMBV2A), SDAGE (AEAG) et du PDPG(FDAPPMA) en vue dans un deuxième temps de prioriser les secteurs de diagnostics complémentaires. ✓ MA-2, Inventaires des espèces patrimoniales <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : le degré de connaissance naturaliste est très fragmentaire et hétérogène dans le bassin versant Aveyron amont. Il se concentre sur les secteurs où des prospections ont été organisées soit dans le cadre des sites NATURA 2000, ZNIEFF, ENS, soit d'études sur des espèces (écrevisse à patte blanche, loutre, piscicole ...), ou encore des inventaires zones humides. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'objectif est de disposer d'un état des lieux et d'orientations de gestion, partagés avec les collectivités locales et les propriétaires. Ce travail servira à l'élaboration du PPG 2022-2027. Il serait pertinent de travailler prioritairement sur les espèces susceptibles d'être impactées par les actions menées par le syndicat (avifaune, crustacés décapodes, chiroptères, insectes xylophages, amphibiens et reptile, odonates ...). Ce travail se déclinera en différentes étapes : - capitaliser, structurer et synthétiser la donnée obtenue dans le cadre des différents inventaires du territoire : cartographie et synthèse par espèces, - améliorer la connaissance sur des sous bassins versant prioritaires et sur des espèces patrimoniales identifiées : prospection et suivi des populations. Rechercher dans le cadre de diagnostics complémentaires une mutualisation des moyens humains entre les diverses structures FDAPPMA – AGENCE FRANCAISE DE LA BIODIVERSITE – CATZH – SMBV2A – LPO - ... - définir les enjeux environnementaux de gestion (préservation, restauration, sensibilisation, communication ...) : identifier des préconisations adaptées aux enjeux locaux, - communiquer et sensibiliser sur les sites en présence : soit à l'échelle de la commune ou EPCI-FP (poster de localisation, rapport de synthèse, ...), soit à l'échelle du bassin versant (cartographie interactive et rapport sur le site internet du SMBV2A), soit à destination des propriétaires (sensibiliser et accompagner aux bonnes pratiques de gestion).
Localisation	 Les sports liés à l'eau L'activité "loisirs" se pratique sur l'Aveyron, depuis Villefranche de Rouergue jusqu'à Laguepie, durant la saison estivale LEGENDE : - Cours d'eau classés liste 1 ou 2 - Zones Humides Elementaire (SIE, 2012) - Natura 2000 - Étangs du Ségala - Landes de la Borie - Vallées de l'Aveyron - ZNIEFF type 1 - Zones humides - Étangs - Vallées - Loisirs liés à l'eau - Point de baignade ARS - Zones de sports en eaux vives - Clubs de sports en eaux vives - Parcours de pêches NO KILL aménagés 0 1 2 3 4 5 km Logo Aveyron amont et Région Occitanie
Masse d'eau	Bassin versant Aveyron amont
Estimation des coûts et financements (2018-2022)	
	Coût estimatif
	Plan de financement prévisionnel

Année	Action	Maitre d'ouvrage		Agence de l'Eau		FDAPPMA		FEDER		SMBV2A	
					80 à 60 %		... %		... %		20 à 40 %
2019											
	MA-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
2020											
	MA-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
	MA-2	SMBV2A	Animation (20j)	x						x	
2021	MA-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
	MA-2	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
2022	MA-2	SMBV2A	Animation (5j)	x						x	
	MA-2	FDAPPMA, LPO, CATZH,	mutualisation des moyens	x						x	
	MA-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
2023	MA-2	SMBV2A	Animation (5j)	x						x	
	MA-2	FDAPPMA, LPO, CATZH,	mutualisation des moyens	x						x	
	MA-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
TOTAL											
Commentaires		MA-2 : les améliorations de connaissances relatives à cette action feront l'objet d'une évaluation financière, au besoin, dans le cadre de l'écriture du PPG 2022-2026. MA-1 et MA-2 : les coûts correspondent à du temps de diagnostic du technicien rivière repris dans la fiche action ANIM-3									
Indicateur de suivi		Rapport d'activité du technicien rivière, base de données créée, actualisée et complétée									
Partenaires		FDAPPMA, LPO, CATZH, Chambre d'Agriculture, SMBV2A, Région (FEDER), Conseil Départemental, AEAG, NATURA 2000									
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

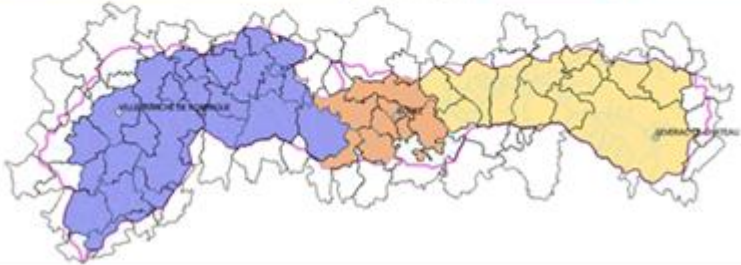
ACTION MAZH	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	Action : Programme de restauration, préservation et valorisation des zones humides	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Études / Travaux :
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		PPG :
Contexte	Sur le bassin versant de l'Aveyron, les zones humides ont fortement été impactées depuis un demi-siècle, notamment sous la pression du modèle agricole et d'urbanisation de l'après 2^{nde} guerre mondiale (en lien avec l'apparition de politiques de drainage, de remembrements agricoles, et de la mécanisation des exploitations). Pourtant, toutes les études prouvent que les zones humides jouent un rôle important dans la régulation des débits (éponges naturelles), l'autoépuration (filtre), et également en termes de préservation de la biodiversité (habitats pour la faune et la flore) Aujourd'hui, le manque de connaissances sur une portion du territoire s'avère limitant pour construire des programmes de restauration ou de préservation cohérents à l'échelle du bassin versant. La planification de l'urbanisme à travers notamment les PLUi doit également intégrer ces enjeux à moyen terme. C'est pourquoi il semble primordial de localiser les zones humides de façon la plus exhaustive possible à l'échelle du territoire, afin de proposer des mesures d'inscription, de restauration, de préservation et de sensibilisation adaptées.	
Description technique	✓ <u>MAZH-1, Amélioration des connaissances</u> <u>Ce qui a été fait</u> : Inventaire des zones humides sur les territoires des communes du PNR des Grands Causses, de Rodez Agglomération, et des communes historiquement adhérentes au SIAV2A. Lors de l'état des lieux 2014-2015, les zones humides rivulaires des ruisseaux de la Haute Vallée prospectés ont été relevées. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : - Compléter l'inventaire à l'échelle du bassin versant, sur les portions non couvertes à ce jour par un inventaire, selon la méthodologie nationale. On note qu'une réadaptation de la phase de repérage des ZPT sera nécessaire dans le secteur des Palanges, où la photointerprétation ne pourra rien donner en raison du couvert forestier. - Suivi des espèces patrimoniales: compléter la base de donnée des inventaires existants notamment sur certains secteurs où une suspicion de présence d'espèces patrimoniales n'a pas pu être confirmée lors des visites terrain et suivre les populations d'intérêt patrimonial connues. - Promouvoir l'intégration des données issues des inventaires au sein des documents d'urbanisme (PLUi) ✓ <u>MAZH-2, Communication, sensibilisation</u>	

	<u>Ce qui a été fait :</u> Communications régulières sur les intérêts des zones humides, journée technique, blogs dédiés, rencontres de terrain au gré des sollicitations par les agriculteurs, sorties scolaires <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Renforcement des missions de sensibilisation et information tous publics aux zones humides - Renforcement du rôle de conseil agricole et urbain en termes de gestion de ces espaces - Information des propriétaires des résultats des inventaires ✓ <u>MAZH-3, Mesures de restauration et appui à la gestion</u> <u>Ce qui a été fait :</u> Rencontres de terrain au gré des sollicitations par les agriculteurs <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Poursuite de la dynamique d'appui à la gestion en concertation avec la CATZH - Restauration et mise en place de plans de gestion avec les agriculteurs volontaires. Equipements pour le pâturage (clôtures, points d'abreuvement), dans le cadre des PPG - Appuis aux acquisitions de matériels adaptés à la gestion des zones humides (broyeurs sous clôtures, débrousailluses,...) - Mise en place de dispositifs d'accompagnement financier (type « Paiement pour Service Environnemental » auprès des agriculteurs dans le cadre du respect d'un cahier des charges compatible avec la préservation des zones humides			
Localisation				
Masse d'eau	Bassin versant Aveyron amont			
Estimation des coûts et financements (2018-2022)				
			Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel

Année	Action	Maitres d'ouvrages		Agence de l'Eau		Région Occitanie		Conseil Département al Aveyron		SMBV2A	
					80% à 50%						50% à 20%
2019	MAZH-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
	MAZH-2	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
2020	MAZH-1	SMBV2A	33 000€	x	22 222€					x	11 111 €
	MAZH-1	SMBV2A	Animation (25j)	x						x	
	MAZH-2	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
2021	MAZH-1	SMBV2A	66 000€	x	44 445€					x	22 222€
	MAZH-3	SMBV2A	Animation (30j)								
	MAZH-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
	MAZH-2	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
2022	MAZH-3	SMBV2A	33 250 €	x	13 855 €	x	6 650 €	x	3 225 €	x	9 421 €
	MAZH-2	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
2023	MAZH-3	SMBV2A	33 250 €	x	13 855 €	x	6 650 €	x	3 225 €	x	9 421 €
	MAZH-2	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
TOTAL			166 500 €	x	27 704 €	x	13 300 €	x	6 650 €	x	18 842 €
Commentaires		Le cout estimatif de l'action MAZH-3 ce compose de : - Proposition d'une enveloppe PSE calculée sur la base d'une aide de 50€/ha et /an, à flécher sur les ZH de priorité 1 (soit 135ha BVA, équivalent à 30% des ZHE inventoriées/ 93ha Rodez Agglo (30% de 311) / 135ha HVA base territoire de surface équivalente à BVA)= 365ha au total à 50€/an soit 18 250€/an. Le code général des collectivités territoriales (art. L2251-3-1 et R2251-2, L3231-3-1 et R3231, L4253-5 et R4253-4) prévoit que les communes, leurs groupements, les départements et les régions peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan local. - Estimé au regard des montants alloués prévisionnels dans les PPG actuels complétés par une enveloppe d'imprévus au coup par coup									
Indicateur de suivi		Inventaire des zones humides, intégration aux documents d'urbanisme, PPG intégrant les enjeux ZH, nombre de porteurs de projets accompagnés									
Partenaires		AEAG, CATZH, Services en charge de l'urbanisme des CL									
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

ACTION MAPPG	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	Action : Poursuivre et mettre en place des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 – D20 – D22 – D46	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02 – GOU03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG Haute Vallée de l'Aveyron (HVA), PPG Moyenne Vallée de l'Aveyron (MVA) et PPG Basse Vallée de l'Aveyron (BVA) EMBACLE et ANIM
Contexte	Le territoire est actuellement couvert par 3 programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) : - le PPG HVA Haute Vallée de l'Aveyron 2017-2021 - le PPG MVA Moyenne Vallée de l'Aveyron (Rodez Agglomération) 2017-2021 - le PPG BVA Basse Vallée de l'Aveyron 2015-2019 avec une année complémentaire en 2020 Ces travaux sont fondés sur l'établissement et le partage d'un diagnostic de l'espace rivière (lit mineur et majeur). La concertation avec l'ensemble des acteurs locaux a permis d'identifier les objectifs opérationnels, de hiérarchiser les secteurs d'interventions, et d'identifier des typologies de travaux. Ces interventions relèvent de l'intérêt général (Déclaration d'Intérêt Général validée par arrêté préfectoral) et concernent l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. L'outil PPG permet à la fois de mettre en œuvre des actions au plus près des enjeux et des problématiques locales et à la fois de créer une dynamique permettant la mise en place d'actions innovantes.	
Description technique	✓ <u>MAPPG-1, réaliser les travaux prévus dans les PPG Haute Vallée, Vallée Médiane et Basse Vallée</u> <u>Ce qui a été fait</u> : depuis les années 90 les gestionnaires des milieux aquatiques ont engagé des programmes de travaux. Initialement axés sur du traitement et de la restauration de la végétation, sur l'Aveyron et ses principaux affluents, les travaux sont maintenant orientés vers une gestion globale des cours d'eau et l'hydromorphologie. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : cette action se décline en sous-actions, selon les typologies de travaux : • PPG-1a, restauration et entretien de la ripisylve : cette sous-action est liée à la fiche action spécifique EMBACLE. Sur les secteurs prioritaires où la ripisylve est vieillissante ou composée d'essences inadaptées, l'enjeu est de limiter la formation de nouveaux embâcles et les risques associés à proximité des ouvrages. Des replantations d'essences adaptées sont aussi intégrées à cette action. • PPG-1b, gestion globale des cours d'eau, un préalable indispensable au bon fonctionnement morphologique : en contexte d'élevage on entend par ce terme la mise en défens des berges et l'aménagement de points d'abreuvement. Le travail de	

	concertation a permis d'identifier des tronçons prioritaires en vue d'une gestion rapprochée des cours d'eau. • PPG-1c, renaturation hydro-morphologique, avec la mise en place de projets innovants : ○ sur les têtes de bassins versants en contexte Lézou - Ségala (le Mayroux, la Briane et ses affluents, la Brianelle, le Trégou, le Lenne, les Maresques, l'Alzou et ses affluents, le Riou Negre, le Lézer, la Serène et ses affluents, ...) : remise du cours d'eau dans son lit d'origine, restauration de zones humides de tête de bassin versant, débusage des cours d'eau ... ○ dans les plaines alluviales en amont des secteurs urbanisés (l'Aveyron en amont de Rodez, l'Auterne, le Notre Dame, ...) ou les cours d'eau de plaine (Alzou, Serre, Assou, ...) : recharges alluvionnaires et micro-seuils de fond, renaturation ponctuelle du cours d'eau par retour à son lit d'origine, programme de gestion des milieux humides rivulaires par agropastoralisme et ouverture au public, ... • PPG-1d, lutter contre les espèces allogènes envahissantes : Il est prévu de réaliser une base de données afin d'assurer un suivi de l'état et de l'évolution des populations, de participer au réseau PEE Midi-Pyrénées en tant que contributeur (transmission des données cartographiques) et pour se former à la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes émergentes, de sensibiliser les propriétaires et/ou gestionnaires aux techniques d'entretien appropriées. À ce jour, en l'absence de moyen d'éradication efficace à des coûts raisonnables pour des sites déjà installés, il ne semble pas pertinent de proposer des travaux de lutte de façon systématique. En cas de découverte de foyers naissants (étendue inférieure à 10 m²), des travaux pourront être proposés au cas par cas au sein des tranches annuelles de travaux de restauration écologique des berges (PPG). Le site expérimental de lutte contre la jussie sera maintenu. La traversée de l'Aveyron dans l'agglomération ruthénoise, de par le nombre d'habitants concernés et les travaux d'aménagement en cours (notamment gestion de remblais) bénéficiera d'une veille renforcée par rapport à cette problématique. ✓ PPG-3, émergence du PPG Aveyron Amont : <u>Ce qui a été fait :</u> déclinaison de PPG territoriaux (en lien avec les anciennes structures de gouvernance) jusqu'en 2020-2021 : PPG HVA 2017-2021 (HVA): 946 800 € pour la période 2017-2021 ; PPG Rodez Agglomération 2017-2021 (MVA): 1 218 208 € en investissement et fonctionnement de l'équipe rivière (3 agents) ; PPG SIAV2A 2015-2019 (BVA) : 1 117 474 € pour la période 2015-2019 <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> en 2020 évaluation des PPG, état des lieux à l'échelle du bassin versant, identification des pressions et secteurs d'intervention prioritaires, en concertation avec les acteurs locaux, définition des orientations et programmation des interventions du PPG 2022 – 2027. Un montant annuel équivalent à celui des précédents PPG est inscrit à ce jour, et sera à préciser dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière.
--	---

Localisation	201720182019202020212022 PPG Haute Vallée « SIAH HVA » (2017-2021) PPG Vallée Médiane « Rodez Agglomération » (2017-2021) PPG Basse Vallée « SIAV2A » (2015-2019) Diagnostic à l'échelle du bassin versant « PPG 2022 – 2027 » 										
	Masse d'eau	Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
An- née	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau et/ou Europe		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		SMBV2A	
					50 à 60 %		20 %		10 %		40 à 20 %
2019											
	MAPPG -1 HVA		229 851 €	x	137 911 €	x	34 478 €	x	11 493 €	x	45 970 €
	MAPPG - 1 MVA		261 131 €	x	156 679 €	x	39 170 €	x	13 057 €	x	52 226 €
	MAPPG - 1 BVA		175 819 €	x	105 491 €	x	26 373 €	x	8 791 €	x	35 164 €
2020											
	MAPPG -1 HVA		189 346 €	x	113 608 €	x	28 402 €	x	9 467 €	x	37 869 €
	MAPPG - 1 MVA		286 652 €	x	171 991 €	x	42 998 €	x	14 333 €	x	57 330 €
	MAPPG - 1 BVA		160 000 €	x	96 000 €	x	24 000 €	x	8 000 €	x	32 000 €
2021											
	MAPPG -1 HVA		158 460 €	x	95 076 €	x	23 769 €	x	7 923 €	x	31 692 €
	MAPPG - 1 MVA		240 312 €	x	144 187 €	x	36 047 €	x	12 016 €	x	48 062 €
	MAPPG-2		ND								

2022	MAPPG-2		700 000€		291 667€		140 000€		70000€		198 333€
2023	MAPPG-2		700 000€		291 667€		140 000€		70000€		198 333€
TOTAL			3 101 571 €	x	1 292 322 €	x	620 315 €	x	310 157 €	x	878 779 €
Commentaires		PPG-1 : le plan de financement de cette opération est susceptible d'évoluer afin d'intégrer les modalités d'aide impliquées par la réorientation vers la mesure 4.4.1 du PDRR PPG-1d : L'inventaire des foyers et la gestion de la base de données seront réalisés par le personnel du SMBV2A. Le coût des travaux de lutte est intégré aux tranches de travaux du PPG d'un point de vue financier (HVA (A3), MVA (21,27) et BVA (GEST-1, GEST-4)). PPG-2 : synthèse et harmonisation des données, diagnostics complémentaires si besoin, priorisation et identification des actions seraient réalisés par les techniciens rivières du SMBV2A. Les éventuelles études complémentaires à engager ne sont pas identifiées et chiffrées à ce jour (ND).									
Indicateur de suivi		ml de cours d'eau préservés ou restaurés, Base de données des sites d'invasives recensés, Diffusion d'outils de communication spécifiques, Rapport de suivi sur les sites expérimentaux de luttés									
Partenaires		AEAG, FEADER, Région Occitanie, Département de l'Aveyron, SMBV2A, agriculteurs, propriétaires, CBN Occitanie, Agence de la Biodiversité, FDAPPMA, Fédération de Chasse de l'Aveyron, PEE Midi-Pyrénées									
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

ACTION AGRI	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant	
	Action : Limiter l'érosion des sols et diminuer le colmatage des cours d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B9 – B19 – B22 - D22	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : AGR02 - AGR04	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études / Diagnostics : CA ; AHP ; FDAPPMA ; SMBV2A Travaux / Acquisitions : Agriculteurs Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action B3 du contrat territorial Serène
Contexte	80 % du linéaire des cours d'eau du bassin versant des Serènes est affecté par un ensablement supérieur à 25%. Les actions A5 et A10 du contrat territorial Serène établissent un lien entre érosion des sols agricoles et ensablement des cours d'eau. D'après les données issues des PPG, les bassins versants de l'Olip et de la Briane présentent également ce type de problématique. Dans ce contexte, il semble opportun d'accompagner les exploitants agricoles victimes d'érosion dans la préservation de leur capital sol, dans un souci de préservation des milieux aquatiques. L'érosion des sols impacte la qualité des cours d'eau, des habitats piscicoles, mais également la fertilité des sols et les rendements agricoles.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : En 2017-2018 réalisation des diagnostics érosion-bocage dans le cadre du contrat territorial Serène. Bassins versants prioritaires : - Bassin versant des Serènes : suite au bilan du contrat territorial, les actions ci-dessous pourront être reconduites de 2019 à 2021 - Olip et Briane ✓ <u>AGRI-4, cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : cartographier l'aléa érosion du bassin versant Aveyron amont au regard de critères pédologiques, géomorphologiques et climatiques, puis définir les zones à risques fort au regard de l'occupation du sol et des pratiques agricoles et/ou sylvicoles. Un zoom sera effectué sur les bassins de l'Olip et de la Briane en vue d'identifier les parcelles les plus sensibles à l'aléa érosion et contributives au colmatage des cours d'eau. ✓ <u>AGRI-5, améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau</u> <u>Ce qui a été fait</u> : Au vu des contraintes naturelles et des pressions anthropiques rencontrées, le colmatage minéral du substrat des cours d'eau est une problématique récurrente dans le département de l'Aveyron. La FDAPPMA a réalisé une étude pour identifier des protocoles simples de mesure et de suivi du colmatage. Un effort d'échantillonnage important a été réalisé sur la période 2015 – 2016 – 2017 : 33 stations dans le bassin versant Aveyron amont. L'enjeu est d'enrichir la compréhension du	

	colmatage, de développer des indicateurs ou valeurs guides afin d'identifier les conséquences des pressions anthropiques, et d'évaluer le bénéfice des actions de restauration. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> Une fois l'action Agri-4 réalisée, les partenaires techniques et financier du contrat de rivière pourraient définir une stratégie d'échantillonnage (nature des suivis, localisation des stations, fréquence d'intervention...). Sur le bassin versant de l'Olip il s'agira, par exemple de mieux évaluer les risques de colmatage organique et minéral. ✓ <u>AGRI-6, réaliser des diagnostics érosion (Action B3a du Contrat Territorial Serène)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> ces diagnostics visent à évaluer les risques liés à l'érosion au sein des exploitations agricoles, notamment sur les secteurs à forte sensibilité (actuellement connus sur la base de l'étude A5 CT Serène et suite à l'étude AGRI-4), et à proposer des pistes d'amélioration. Une fois que les parcelles les plus à risque seront identifiées, des hypothèses de travail sur l'assolement et les rotations seront identifiées entre le technicien et l'agriculteur afin d'évaluer les répercussions économiques. Dans un souci de conserver les équilibres économiques (part des cultures de vente, autonomie fourragère, ...) un travail complémentaire est effectué pour adapter les assolements et les rotations de l'exploitation. Un diagnostic bocage, assorti de préconisations, est aussi proposé afin de limiter la vitesse de ruissellement. Ces diagnostics seront conduits par la Chambre d'Agriculture et l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron : • En 2021, sur le territoire des Serène un bilan 3 ans après le diagnostic initial, de 2018, sera réalisé afin de voir les changements pris en compte et d'en évaluer les incidences. • Fin 2021, début 2022, sur les secteurs identifiés à forte sensibilité érosion, d'après les actions AGRI-4 et AGRI-5, des diagnostics seront proposées. Une méthodologie confortée par le retour d'expérience des diagnostics menés sur les Serènes sera proposée. ✓ <u>AGRI-7, engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesures du PDRR 2015-2020 (Action B3b du Contrat Territorial Serène)</u> <u>Ce qui a été fait :</u> Selon les résultats de l'étude de l'aléa érosif des sols sur le bassin des Serène (A5), 40% de la surface du bassin est potentiellement affectée par l'érosion (soit environ 5000 Ha), avec 8% de la surface concernée par un risque élevé (soit environ 1000 Ha classés en fortement et très fortement sensibles). Ce territoire renferme également plusieurs zones humides représentant 157 ha. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> proposer aux agriculteurs volontaires les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visant d'une part à limiter l'érosion et les transferts de polluants liés, et d'autre part à s'assurer d'un bon état de conservation des zones humides existantes. Les mesures suivantes pourraient être proposées : reconversion des terres arables par un couvert herbacé pérenne (Couvert 06), entretien des haies localisées de manière pertinente (Linea 01), absence totale de fertilisation minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies sur les BV d'alimentation des zones humides (Herbe 03), gestion des milieux humides (Herbe 13) ,... ✓ <u>AGRI-8, aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure 4.1.3 et 4.1.6 du PDRR 2015-2020) (Action B3c du Contrat Territorial Serène)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> proposer aux agriculteurs un appui technique et administratif au montage des dossiers PDRR visant l'obtention d'une aide financière en vue de l'acquisition d'équipements de lutte contre l'érosion : matériel améliorant les pratiques culturales, matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts et de l'enherbement des inter-cultures et inter-rangs ou pour les zones de compensation écologique, matériel permettant de limiter le travail du sol (voir fiche mesures 4.1.3 et 4.1.6 selon le porteur de projet (agriculteur ou CUMA) du PDRR 2015-2020) ✓ <u>AGRI-9, planter des haies (Action B3d du Contrat Territorial Serène)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> proposer aux agriculteurs de planter des haies. Cette action comprend le matériel végétal, le paillage, la protection des plants et la main d'œuvre. Les zones stratégiques d'implantation des haies seront définies préalablement lors du diagnostic érosion. Cette action se déclinera dans le cadre du programme de plantation départemental de AHP12 (Association Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron) sur le bassin versant de la Serène de 2019 à 2021 puis sur les bassins de la Briane et de l'Olip de 2021 à 2023.
--	---

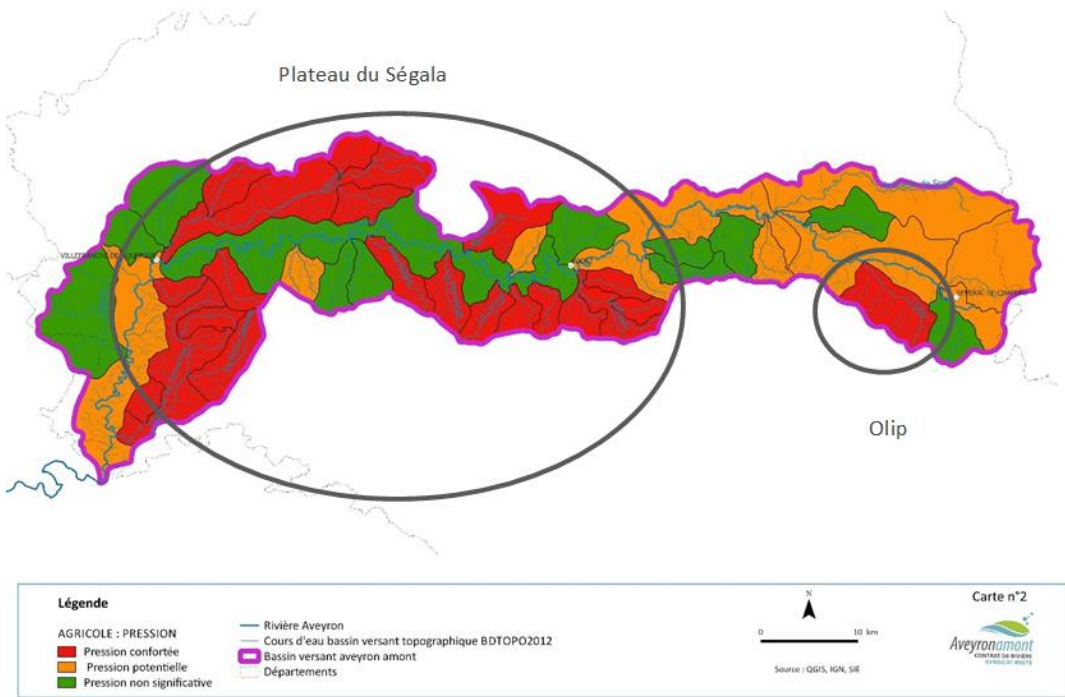
Les conditions d'admission sont être propriétaire foncier sur le département de l'Aveyron (agriculteurs, privés, collectivités...) et planter à minima 100 m de haie (ou 100 plants) en zone rurale ou en bordure de parcelle agricole. Les types de plants sont de jeunes plants (2 ans) d'essences locales uniquement. Une première visite sur place permet de mesurer et de définir la composition du projet de plantation. Le propriétaire se charge de la réalisation des travaux : préparation du sol, pose d'un paillage, plantation, mise en place de protections éventuelles, entretien du pied de haie pendant 3 ans et 1ère taille de formation. L'association (AHP12) assure le conseil, l'achat, la livraison des fournitures (plants, regarnis, paillage, protections individuelle), la formation technique et le suivi de la haie sur 2 ans. Les plantations s'effectuent l'hiver (de mi-décembre à mi-mars) ainsi que les démonstrations de plantation et de taille de formation.

✓ **AGRI-10, accompagner, dans les bassins versants prioritaires, à une meilleure prise en compte des problématiques d'érosion des sols et de préservation du capital sol**

Ce qu'il est prévu de réaliser : les premiers éléments du bilan du contrat territorial Serène témoignent de la volonté des agriculteurs à être accompagnés pour la mise en place de nouvelles pratiques conservatoires simplifiées (TCS). Cette formation sera proposée à un groupe de 10 agriculteurs du bassin versant des Serènes en 2020 et 10 agriculteurs du bassin versant de l'Olip et de la Briane en 2022.

L'enjeu est de proposer aux agriculteurs un programme de formations spécifique sur la thématique de l'érosion des sols, axé sur la compréhension des mécanismes des écosystèmes, les interactions entre itinéraires techniques et milieux naturels et les pratiques innovantes associées. La formation s'échelonne sur plusieurs séquences :

- Le capital sol (1 à 2 jours en mars de l'année N) : sur le terrain elle permettra d'aborder les caractéristiques du sol (profil pédologique, bilan humique, fondamentaux de l'agronomie ...), de partager les expérimentations locales sur des couverts végétaux et des techniques de conservation des sols, d'appréhender la notion « préserver son capital sol » et d'illustrer les incidences de l'érosion sur les milieux aquatiques. Ces journées seront animées par des spécialistes de ces nouvelles pratiques locaux et/ou nationaux. À l'issue de ces journées les agriculteurs valideront avec le conseiller agronomique de la chambre d'agriculture une expérimentation à mener sur leur exploitation.
- Ateliers « coin de champ » (1 jour en octobre de l'année N) : visiter les semis effectués, analyse des premiers résultats, identifier les difficultés et valoriser les facteurs de réussites. Cette journée sera animée par un conseiller agronomique de la chambre d'agriculture.
- Se convertir au TCS (1 à 2 jour en avril de l'année N+1) : visiter les parcelles implantées, évolution du sol, incidents constatés et pistes d'amélioration, co-construction d'itinéraire techniques, réflexion globale sur le passage en TCS et ces incidences sur l'exploitation (temps de travail, autonomie fourragère, machinisme, ...) Ces journées seront animées par des spécialistes de ces nouvelles pratiques locaux et/ou nationaux.
- Bilan (1 jour en octobre de l'année N+2), journée d'échange entre tous les participants 2 ans après les premières expérimentations : analyse des résultats, discuter des points à améliorer, identifier d'éventuels nouveaux axes d'expérimentations, ... Cette journée sera animée par un conseiller agronomique de la chambre d'agriculture.

Localisation	AGRICOLE : PRESSION  Plateau du Ségala Olip Légende AGRICOLE : PRESSION - Pression confortée - Pression potentielle - Pression non significative Rivière Aveyron Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 Bassin versant aveyron amont Départements Source : OGIS, IGN, SIE Carte n°2 Aveyronnais															
Masse d'eau	FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369_2 La Garrigue FRFR369_3 La Brianelle FRFR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR377_1 Ruisseau de Marmont FRFR377_2 La Petite Serène FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR 366 l'Olip															
Estimation des coûts et financements (2018-2022)																
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif		Plan de financement prévisionnel											
					Agence de l'Eau ou FEADER		Chambre d'Agriculture		ADASEA		AHP		Agriculteurs		SMBV2A	
					50 % à 100%		25 %		10%		25%		25%		25 %	
2019																
	AGRI-7	Agriculteurs	9 000 €	x	7 200 €			x	900€					x	900€	
	AGRI-8	Agriculteurs	40 000 €	x	16 000 €							x	24 000 €			
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €							x	2 990 €	x	3 510 €			
	AGRI-4	CA	4 000 €	x	2 000 €	x	1 000 €							x	1 000 €	

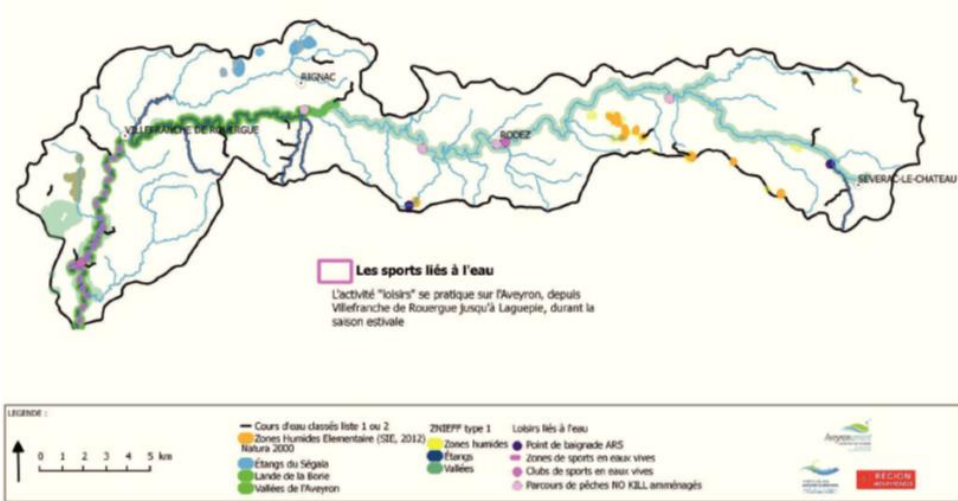
2020	AGRI-5	SMBV2A / FDAPPMA	Animation (30j)	x									x	
	AGRI-7	Agriculteurs	153 220 €	x	153 220 €									
	AGRI-8	Agriculteurs	40 000 €	x	16 000 €						x	24 000 €		
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €						x	2 990 €	x	3 510 €		
	AGRI-10	CA12 – SMBV2A - Vivea	6 000 €								x	6 000 €		
2021	AGRI-5	SMBV2A / FDAPPMA	Animation (30j)	x									x	
	AGRI-6	Agriculteurs	10 125 €	x	5 063 €	x	1 688 €			x	1 688 €		x	1 688 €
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €						x	2 990 €	x	3 510 €		
2022	AGRI-6	Agriculteurs	16 875 €	x	8 438 €	x	2 813 €			x	2 813 €		x	2 813 €
	AGRI-7	Agriculteurs	9 000 €	x	7 200 €			x	900€				x	900€
	AGRI-8	Agriculteurs	40 000 €	x	16 000 €						x	24 000 €		
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €						x	2 990 €	x	3 510 €		
	AGRI-10	CA12 – SMBV2A - Vivea	6 000 €								x	6 000 €		
2023	AGRI-7	Agriculteurs	153 220 €	x	153 220 €									
	AGRI-8	Agriculteurs	40 000 €	x	16 000 €						x	24 000 €		
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €						x	2 990 €	x	3 510 €		
TOTAL			559 940 €	x	389 653 €	x	5 500 €	x	1800€		19 450 €	x	125550€	7 300 €
Commentaires		AGRI-4 : Estimatif des coûts de la cartographie de l'aléa et du risque inondation : 4 000 €. Le coût estimatif d'indemnisation d'un stagiaire sur 6 mois (y compris les frais de déplacement) est d'environ 3000 €. Il convient également d'intégrer des journées en vue d'encadrer le stagiaire (1 000 €)												
		AGRI-5 : Estimatif du temps d'animation en 2020 pour définir une stratégie d'échantillonnage, puis en 2021 pour mettre en place le protocole de suivi. Les aspects financiers relatifs aux matériels d'échantillonnages ou aux d'éventuelles analyses ne sont pas pris en compte à ce stade du dossier.												
		AGRI-6 : Estimatif des coûts des diagnostics érosion : en 2021 le bilan des diagnostics réalisés dans le cadre du contrat territorial Serène est estimé à 4 500 €. Pour les diagnostics programmés de 2021 à 2022, une méthodologie similaire aux Serènes pourrait être proposée, en bref par diagnostic une intervention de 2 jours est prévu pour la chambre d'agriculture et 1 jour pour l'association Arbres Haies Paysages soit un cout de 1 125 € comprenant la réactualisation de la grille, les réunions d'informations, la phase terrain, une synthèse des diagnostics. On programme de réaliser maximum 20 diagnostics sur le bassin de l'Olip et de la Briane.												

	AGRI-7 : Estimatif du coût sur la base de la souscription à Couver 06 pour 100 ha représentant 10 % des secteurs identifiés avec un aléa érosion fort à très fort, à Linea 01 entretien de 13 km représentant 5 % du linéaire de haies existantes sur les secteurs à aléa érosif fort à très fort, à Herbe 03 68 ha représentant environ les bassins versants d'alimentation de 10 % des zones humides et à Herbe 13 17 ha représentant 10 % des zones humides identifiées sur le BV. Avec un 10 contrats signés en 2020 sur le bassin des Serène et 10 contrats signés en 2023 sur le bassin de l'Olip et de la Briane. Soit 2 animation à la mise en place de 9000 € et 2 enveloppes MAEc de 153 220 €. AGRI-8 : Estimatif du coût de la mise en place des investissements de matériel 20 000 € unité en 2019 et 2020 pour 4 agriculteurs du bassin des Serène et en 2022 et 2023 4 agriculteurs du bassin de la Briane et de l'Olip. AGRI-9 : Le coût moyen d'une plantation de haie : 13 €/ml (dont 4 € de fournitures, 5,50 € de travaux, 3,50 € d'ingénierie) / Soit coût de 7,50 €/ml si la plantation est réalisée par le propriétaire. En réalité, le propriétaire réalisant généralement par lui même les travaux de plantation, le reste à charge facturé à ce dernier par AHP12 avoisine en moyenne les 1,50 € (soit entre 0,60 € et 2,50 € / ml en fonction de la nature du projet). Estimatif du coût pour l'implantation de haies fixé à 13 000 € pour 1km de haies implantées sur les Serène entre 2019 et 2020 et 1km5 sur l'Olip et la Briane entre 2021 et 2023 AGRI-10 : L'estimatif du cout de la formation se base sur 6 jours de préparation de la formation (définition des objectifs pédagogiques, inscription de la formation au fond Vivea, création des divers supports pédagogiques,) et de 6 jours de formations par divers intervenants. Soit une formation de 42 h pour 10 stagiaires pour un cout de 6000 €.
Indicateur de suivi	Carte d'aléa et risque érosion, Nombre de diagnostics réalisés, Nombre de dossiers PDRR accompagnés
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Arbres Haies et Paysages, FDAPPMA, AEAG, Agriculteurs, Europe (FEADER), Région Occitanie, SMBV2A ...
Suite à donner pour finaliser la fiche action	

**DES LOISIRS LIES A L'EAU RESPECTUEUX DES MILIEUX
AQUATIQUES**

**VALORISER LA RIVIÈRE COMME ESPACE DE VIE, DE
DÉTENTE, DE TOURISME ET DE PATRIMOINE**

ACTION VALORISATION	<u>Enjeux</u> : Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Valoriser la rivière comme espace de vie, de détente, de tourisme et de patrimoine	
	Action : Mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 et A10	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : Collectivités, SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est doté d'une richesse d'habitats et d'espèces patrimoniales liés aux milieux aquatiques qu'il faut préserver. On se réjouit de voir la loutre, les écrevisses à pattes blanches,... Des mesures de protection, de classement ou d'inventaire ont été prises sur le bassin versant avec 22 ZNIEFF et 2 sites NATURA 2000 liés aux milieux aquatiques. La richesse des milieux aquatiques est un atout pour le tourisme. Dans la partie aval du bassin versant, au cœur du pays des Bastides, la rivière Aveyron longe un riche passé médiéval (Villefranche, Najac et Belcastel). Les actions identifiées dans cet objectif devront concourir à valoriser et à préserver ce patrimoine naturel. <u>Ce qui a été fait</u> : le syndicat a mis en œuvre un programme de valorisation des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron au travers des GR® 62B et le GR® 36 qui traversent le Bassin Versant et longent la vallée de l'Aveyron, sur 95 km de sentiers de grande randonnée, depuis Druelle jusqu'à Najac.	
Description technique	✓ <u>VALORISATION-1 Identification d'un itinéraire</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : dans un premier temps, assembler les itinéraires de randonnées existants, vérifier leur praticabilité puis leur inscription au PDIPR. Pour assurer un itinéraire des sources de l'Aveyron jusqu'à la sortie de la rivière du département, de nouveaux itinéraires pourraient être proposés. ✓ <u>VALORISATION-2 Définition, avec les collectivités concernées, des sites remarquables liés aux milieux aquatiques à mettre en valeur</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : réalisation de panneaux de communication et création de sentiers thématiques afin de valoriser le patrimoine naturel ou bâti lié aux milieux aquatiques. À travers ce volet, il est prévu plus précisément : la création et l'implantation de 50 panneaux signalétiques et d'appel, et la création et l'implantation de 5 sentiers thématiques. La valorisation via des outils numériques de ces itinéraires sera également recherchée. Ce volet, en plus de la mise en œuvre physique et pratique des panneaux et sentiers thématiques, englobe également l'ensemble des prestations intellectuelles relatives au projet (définition des thématiques des panneaux en concertation avec les acteurs, recherches bibliographiques, rencontres avec les acteurs locaux disposant de connaissances historiques et scientifiques, rédaction et mise en forme des textes, schémas et photos, graphisme, etc.)	

Localisation	 Les sports liés à l'eau L'activité "loisirs" se pratique sur l'Aveyron, depuis Villeneuve de Rouergue jusqu'à Laguerle, durant la saison estivale LEGENDE : — Cours d'eau classés liste 1 ou 2  Zones Humides Elementaire (SSE, 2012)  Natura 2000  Etangs du Ségala  Lande de la Borne  Vallées de l'Aveyron  ZNIEFF type 1  Zones humides  Etangs  Vallées  Loisirs liés à l'eau  Point de baignade ARS  Zones de sports en eaux vives  Clubs de sports en eaux vives  Parcours de pêche NO KILL aménagés 0 1 2 3 4 5 km Aveyron Département Région Occitanie												
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viour												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				LEADER		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron				Collectivité	
				x	45 %				30 à 50%				
2019													
2020													
2021	VALORISATION -1		5 000 €	x	1 875 €			x	2 125 €			x	1 000 €
2022	VALORISATION -2		35 000 €	x	13 125 €			x	14 875 €			x	7 000€

2023	VALORISATION -2		35 000 €	x	13 125 €			x	14 875 €			x	7 000€
TOTAL			75 000 €	x	28 125 e			x	31 875 €			x	15 000 €
Commentaires		5 000 € pour l'identification de l'itinéraire et des sites remarquables (renforcement temporaire de l'équipe du SMBV2A) puis 70 000 € pour la conception et l'implantation des panneaux et des sentiers thématiques											
Indicateur de suivi		Réalisation des aménagements, Carte interactive des itinéraires et points remarquables											
Partenaires		Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, CDT											
Suite à donner pour finaliser la fiche action		PETR, CDT 12, région : quels partenariats techniques et financiers ?											

CONCILIER LES LOISIRS LIÉS À L'EAU ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

ACTION BAIGNADE	<u>Enjeux</u> : Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Réaliser des profils de baignades	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B30, B31, B34	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : SMBV2A, collectivités Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Contexte	Le bassin versant de l'Aveyron est un lieu de pratique d'activités de loisirs liés à l'eau privilégié, particulièrement sur les rivières sauvages du territoire, à proximité des sites touristiques (Belcastel, Pont du Cayla) ou des pôles urbains de Rodez et Villefranche de Rouergue. En conséquence, il est important de conforter et sécuriser cette pratique avec la mise en place de profils de baignade et la mise en œuvre des préconisations qui en découlent. 2 points de baignade aménagés existent sur le bassin versant (lac Cisba et de lac de Lenne). Ailleurs, la baignade se pratique sur des lieux non-aménagés, au fil de l'eau, aux risques et périls des usagers.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS). Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction. Les suivis réalisés au droit des points de baignade officiels concluent à des eaux de qualité bonne à excellente. Pour les autres points, des déclassements sont ponctuellement enregistrés. ✓ <u>BAIGNADE-1, Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau en vue d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux loisirs liés à l'eau :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : - physico-chimie: conforter le suivi par un point de mesure à l'extrémité aval du bassin (entre la confluence avec la Serène et la confluence avec le Viaur). L'enjeu de cette acquisition est double : améliorer la connaissance vis-à-vis des activités de loisirs liés à l'eau très présentes en aval (site des gorges de l'Aveyron), et caractériser l'état du bassin versant Aveyron amont à l'exutoire du territoire de compétence (voir fiche action SUIVI-2d) - suivis bactériologiques en lien avec les points de baignades non-aménagés de l'axe Aveyron au droit des communes de Belcastel, Le Bas Ségala, Najac, Monteils, Villefranche, ... ✓ <u>BAIGNADE-2, réaliser des profils de baignades</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le profil de baignade est une obligation pour toute eau de baignade, qu'elle soit aménagée ou non. Le profil consiste à : identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs ; définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population, ainsi que des actions visant à supprimer ces sources de pollutions. En effet, de nombreuses sources de pollutions peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs. On citera les pollutions d'origine fécale	

	susceptibles de conduire à des pathologies de la sphère ORL, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.												
Localisation	Carte de localisation des points de baignades officiels ou officiels ou il faut												
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				LEADER		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		AEAG		Collectivité ou SMBV2A	
					45 %		15 %		15 %		50 à 30 %		20 %
2019													
2020													
	BAIGNADE-1	SMBV2A	SUIVI-2d						x		x		
	BAIGNADE-1	SMBV2A - ARS	7 350 €	x	2 756 €				x	3 063 €	x	1 531 €	
2021	BAIGNADE-1	SMBV2A	SUIVI-2d						x		x		
	BAIGNADE-1	SMBV2A - ARS	3 200 €	x	1 200 €				x	1 333 €	x	666 €	
	BAIGNADE-2	EPCI-FP / communes	200 000 €	x	75 000 €				x	83 333 €	x	41 667 €	
2022	BAIGNADE-1	SMBV2A	SUIVI-2d						x		x		
	BAIGNADE-1	SMBV2A - ARS	3 200 €	x	1 200 €				x	1 333 €	x	666 €	
2023	BAIGNADE-1	SMBV2A	SUIVI-2d						x		x		

	BAIGNADE-1	SMBV2A	3 200 €	x	1 200 €					x	1 333 €	x	666 €
TOTAL			216 950 €	x	81 356 €					x	90 396 €	x	45 198 €
Commentaires		Le suivi bactériologique sur un site pour une saison balnéaire est estimé à 400 €. À première vue, 15 sites pourraient être identifiés sur le bassin versant Aveyron amont, dont les sites de baignades (8 sites) et des points stratégiques le long de l'axe Aveyron afin d'étudier la capacité d'autoépuration de la rivière. En fonction des caractéristiques du lieu de baignade et de son bassin versant d'alimentation, le coût d'un profil de baignade peut varier du simple au double. On estime qu'il peut varier entre 5 000 et 10 000€ pour des profils simples et jusqu'à plus de 20 000 € pour des profils complexes. À première vue, 6 sites pourraient être identifiés sur le bassin versant Aveyron amont.											
Indicateur de suivi		Nombre de profils de baignades réalisés											
Partenaires		Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, ARS											
Suite à donner pour finaliser la fiche action													

ACTION LOISIRS	<u>Enjeux</u> : Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Associer les structures de sports d'eaux vives aux programmes de valorisation et de restauration des milieux aquatiques	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B32	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : LPO (animateur Natura 2000), SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Natura 2000 vallée de l'Aveyron (la partie aval du territoire)
Contexte	L'activité canoë « loisirs » se pratique sur l'Aveyron depuis Villefranche de Rouergue jusqu'à Laguëpie, durant la saison estivale. La pratique « club », qui accueille des sportifs avertis, se déroule en condition de moyennes à hautes eaux sur l'ensemble du bassin versant (l'Aveyron à Rodez, l'Alzou en crue ...). Des investissements importants ont été réalisés ces dernières années en termes de sécurisation et d'équipement de parcours de navigation : aménagement de passes à canoës sur les seuils, réalisation de bassins de slalom, mise en œuvre d'une signalétique, et édition de topoguides.	
Description technique	La pratique du canoë est souvent arrêtée en période d'étiage. Sur la basse vallée de l'Aveyron, des aménagements de diversification des écoulements ont été réalisés en 2017 en vue de recentrer la lame d'eau sur certains secteurs et faciliter la pratique en condition d'étiage. Il serait intéressant de conforter ces installations et de réfléchir à des équipements, sur certains seuils, conciliant pratique du canoë et débit d'étiage. Pour les autres loisirs aquatiques la pression liée n'est qu'approximativement mesurable actuellement. La sur-fréquentation peut perturber les espèces faunistiques liées aux milieux aquatiques et dégrader les milieux naturels par la concentration de sources de nuisances (sonores, piétinements, déchets, etc.). ✓ <u>LOISIRS-1, associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le canoë kayak est une activité économique majeure de la basse vallée Aveyron amont. L'enjeu est d'associer leurs représentants en amont des opérations d'envergure de restauration des milieux aquatiques, afin d'intégrer, dans le respect du cadre réglementaire, leurs contraintes de gestion et de favoriser, si possible, les aménagements permettant de préserver la pratique du canoë kayak (diversification des écoulements, création de cheminements sécurisés, adaptation de la signalétique, aires d'embarquement, ...). La question de la mise en place d'activités de substitutions en cas de débits d'étiage pourra aussi être étudiée. ✓ <u>LOISIRS-2, sensibiliser les professionnels et usagers du tourisme aux bonnes pratiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'activité des professionnels, axée sur des pratiques ludiques liées à l'eau dépend fortement de la qualité et de la richesse des milieux aquatiques. Divers outils pourront être développés afin de sensibiliser tant les professionnels que la population touristique à la préservation des milieux aquatiques : formation à destination des professionnels, charte de bonnes pratiques, journée de nettoyage des berges, posters et dépliants en libre-service dans les offices de tourisme, ...Des outils sont en cours d'édition dans le cadre de « NATURA 200 vallée de l'Aveyron ».	

Localisation		Carte de localisation des points de baignades officiels ou officiel ou il faut réaliser un profil de baignade											
Masse d'eau		FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viar											
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Union Européenne		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		AEAG		...	
					... %		... %		... %		... %		...
2019	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (10j)							x		x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x		x	
	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	1 000 €	x	1 000 €								
2020	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (10j)							x		x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x		x	
	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	1 000 €	x	1 000 €								
2021	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x		x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x		x	
2022	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x		x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x		x	
2023	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x		x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x		x	

TOTAL			2 000 €	x	2 000€									
Commentaires	Associer les sports d’eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité : ceci fait partie des missions du SMBV2A (ANIM-1 et ANIM-3) Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques. Dans le cadre de sa mission d’animateur NATURA 2000 la LPO édite divers outils de sensibilisation communication.													
Indicateur de suivi	Nombre de journées de nettoyage, nombre de lettres d’information, ...													
Partenaires	Europe, Région, FDAPPMA, Association de sports d’eaux vives, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, ARS, Agence Française de la Biodiversité													
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- A finaliser avec Nicolas Moulène en charge du développement économique et du tourisme à la Communauté de Communes du Grand Villefranchois													

ACTION PECHE	<u>Enjeux</u> : Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Valoriser le potentiel halieutique du bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D23	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA07	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Maitre d'ouvrage : Collectivités Animation : FDAPPMA
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action D3 du contrat territorial, PPG
Contexte	La pêche bénéficie d'une image positive dans les loisirs de pleine nature. Elle peut être pratiquée seul ou en groupe, à tout âge et est facilement accessible pour des touristes en quête d'activités familiales. Moins connue, elle peut aussi être un support de lien social dans certains cas pour des personnes ancrées dans le milieu rural. La FDPPMA12 a réalisé une étude départementale afin de mieux connaître les potentialités en termes de développement du loisir pêche, en préalable à la mise en œuvre d'aménagements adaptés. L'enjeu du schéma de développement du loisir pêche du département est de concilier la préservation des milieux aquatiques, tout en développant l'activité pêche. Ceci ne peut se faire que par un accompagnement des pêcheurs, vers des nouvelles pratiques notamment dans les plans d'eau existants, sans négliger pour autant la pêche traditionnelle de la truite sauvage.	
Description technique	✓ <u>PECHE-1, réalisation d'aménagements environnementaux et halieutiques</u> ○ <u>PECHE-1.1, Amélioration des conditions de pêche en rivière et ruisseau de 1° catégorie</u> Les conditions de pêche sur la rivière Aveyron pourraient être améliorées par l'installation de passages pour les pêcheurs permettant de rendre la rivière accessible à un plus grand nombre. Cela éviterait également la dégradation de clôtures. Un programme pluriannuel pourrait être mis en œuvre en fonction des autres travaux en privilégiant les accès à partir des ponts existants. ○ <u>PECHE-1.2, Amélioration des conditions de pêche 2° catégorie.</u> Sur le même principe que le 1.1, l'accessibilité à la rivière doit être facilitée notamment à la périphérie des villes et villages en améliorant la circulation le long des berges. Il existe des sites prioritaires, à proximité des centres urbains ou des villages et sur les parcours de pêche existants : No kill de Laissac, parcours 3500 truites à Laissac, Gages, Agen, toute la traversée de Rodez, Ayssens au pont Comenceau, Belcastel, Prévinières, autour de Villefranche-de- Rouergue et Najac. ○ <u>PECHE-1.3, Création de parcours de pêche en rivière.</u> <u>Voir le détail des parcours en 2-1.</u> On privilégiera la création de parcours de pêche sur des sites de 2° catégorie pouvant accepter une pression de pêche importante, soit sur des poissons blancs soit sur des carnassiers bien implantés ou sur des poissons de déversement. La proximité des villes ou l'accessibilité des sites jouent un rôle prépondérant dans le choix des sites retenus. La réglementation pourra être adaptée sous réserve de détenir les droits de pêche sur les deux berges. Un site est en cours d'aménagement, l'Aveyron à Prévinières. Tous les sites potentiels retenus sont sur la rivière Aveyron. Ils sont situés : • Chaussée de Gages.	

	• Layoule à Rodez • Du moulin de la Gascarie au moulin de Bourran à Rodez • Ayssens au pont de Comencau • en amont de Villefranche de Rouergue • dans la traversée de Villefranche de Rouergue • entre Villefranche de Rouergue et Najac • Najac A l'approche des villes, ce sont des parcours famille qui seront préférés, tandis que des parcours passion seront choisis sur des sites plus naturels. ○ <u>PECHE-1.4, Aménagements de plans d'eau existants et création de parcours de pêche.</u> <i>Voir le détail des parcours en 2-1.</i> Les plans d'eau existants dégradent les masses d'eau de 1^o catégorie piscicole, mais compte-tenu des usages existants sur certains, il a été décidé de les mettre à profit pour développer le loisir pêche. Leur aménagement et la réglementation sont très importants pour leur mise en valeur. Ils peuvent également constituer des sites de déversements de truites en substitution à la rivière en particulier sur le haut Aveyron. Plusieurs sites ont déjà été aménagés ou sont en cours d'aménagement avec des labellisations pêche de niveau national : • Parcours famille réalisé sur le Plan d'eau du Roudillou.(Roussenac) • Parcours Passion réalisé sur le plan d'eau de Lagarrigue.(Roussenac) • Parcours Passion en cours de réalisation sur l'eau close de la Cisba (Séverac d'Aveyron) Plusieurs plans d'eau peuvent encore être valorisés et contribuer au développement de l'activité pêche et d'activités annexes, restauration, hébergements (il existe un label hébergement pêche) - Lac de Lenne à Baraqueville. - Plan d'eau de la Peyrade à Rignac. - Plan d'eau d'Istournet à Sainte Radegonde. - Lac de la Brienne à Luc La-Primaube (Planèze). - Lac de Rieupeyroux. - Lac de Morlhon -le -Haut. - Lac de Saubayre à La Fouillade. ✓ <u>PECHE-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public</u> ○ <u>PECHE-2-1, l'identification des parcours : une vitrine pour les pêcheurs.</u> L'identification des parcours est relativement récente dans l'offre de pêche en dehors des aspects de réglementation. Il existe 3 labels nationaux avec des spécificités : • Les parcours « Découverte » permettent aux débutants de découvrir et/ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises. Situés le plus souvent à proximité des plans d'eau ou accessoirement en rivière ou dans certains petits biefs, ces parcours sont de dimension modeste offrant, si possible à proximité des bassins de population, un accès facile pour tous et un confort de pêche optimal. Outil indispensable pour le réseau d'animation, ils doivent répondre aux exigences d'accueil d'un groupe (abri, sanitaires, sécurité...) et font l'objet d'une réglementation particulière (pêche à une canne, respect et remise à l'eau des prises). • Les parcours « Famille » sont accessibles aux familles ou groupes désirant pratiquer une pêche détente « récréative » et de qualité. De dimension variable, ils offrent des conditions de pratique proche des parcours découverte (accessibilité, confort, sécurité, sanitaires) ainsi qu'une gamme d'activités pour la famille et les groupes (jeux pour enfants, autres activités de loisir), des conditions d'accueil favorable à la détente (coin pique-nique). • Les parcours « Passion » intéressent les pêcheurs confirmés par leur haute qualité piscicole et halieutique, par celle de leur gestion et de leur peuplement. En fonction de leur localisation, de la configuration des sites, ils offrent des conditions d'accessibilité, de stationnement, des pontons de pêche, des cales de mise à l'eau des embarcations. Il pourra s'agir de parcours spécifiques : salmonidés, carpe, parcours de nuit par exemple...
--	--

	Le label national famille étant conditionné à la création d'un poste de pêche pour les personnes à mobilité réduite, la fédération de l'Aveyron a créé un label parcours "Familial" pour les cas où la réalisation d'un cheminement pour les personnes à mobilité est rendu impossible par la typologie du terrain. La réglementation en vigueur peut aussi être une source de valorisation des parcours. L'exemple le plus connu est le no kill par espèce. Il en existe 5 sur le bassin de l'Aveyron dont 2 seulement ont un véritable intérêt : Le no kill de Laissac (truites sauvages) et celui de la Gascarie à Rodez (truites de déversement). Dans un cadre de cohérence départementale, les no kill de l'Assou et du Dassou devraient être remplacés par un parcours famille ou découverte. Quant au no kill de Rignac, son emplacement, son linéaire et sa population de truites ne sont pas en adéquation avec les attentes des pêcheurs. Il serait intéressant de créer 2 autres no kill sur la rivière Aveyron, un autour de Gaillac sur du poisson sauvage et un dans les gorges de l'Aveyron sur du poisson de déversement. Une extension du no kill de la Gascarie serait également bénéfique. Les déversements de truites peuvent également être identifiés comme des parcours de valorisation. Il en existe 19 sur le bassin versant dont 12 sur la rivière Aveyron, 1 sur la Serre et 6 sur des plans d'eau (Cisba, Istournet, Brienne, Peyrade, Rieupeyroux et Morlhon). ○ <u>PECHE-2-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public</u> La fédération de l'Aveyron édite une brochure chaque année qui concerne à la fois la réglementation en vigueur et les parcours de pêche. La Fédération de l'Aveyron transmettra annuellement au SMBV2A une mise à jour de la carte interactive du site internet aveyronamont.fr, via la gestion d'une base de données "Parcours pêche" (localisation des sites de pêche, équipements disponibles, peuplements piscicoles présents...)												
Localisation													
Masse d'eau													
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Localisation	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Union Européenne		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		FDPPMA ou HAV ou AAPPMA		Collectivité	
					40 %		15 %		15 %		10 %		20 %

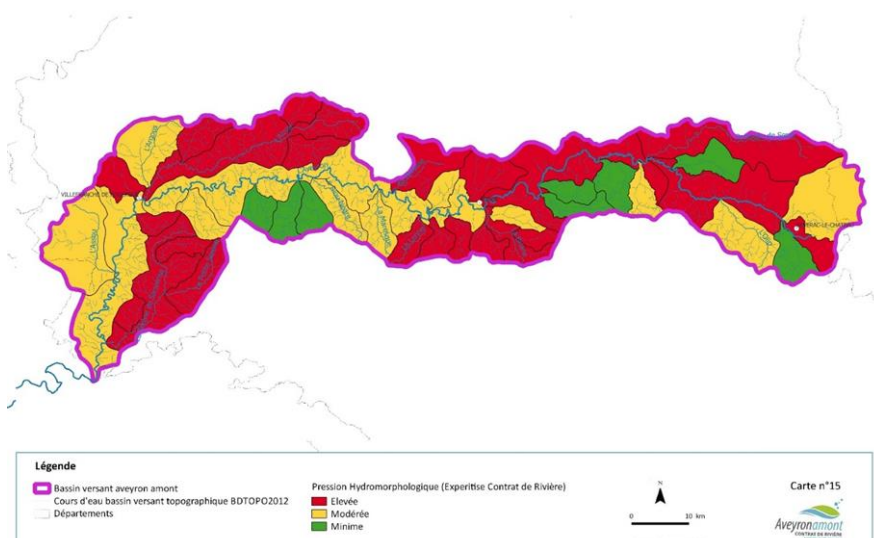
2019	PECHE1-1		Animation									
	PECHE1-2		Animation									
	PECHE1-3	Prévinquières	59 125 €	x	35 474 €	x	5 913 €	x	4 612 €	x	1 301 €	x 2 556 €
	PECHE1-4	Lac de la Cisba	57 645 €	x	17 293 €	x	11 529 €	x	11 529 €			x 17 294 €
	PECHE1-4	La Peyrade	5 000 €									x 5 000 €
2020	PECHE1-1		Animation									
	PECHE1-2		Animation									
	PECHE1-4	Lac de Lenne	40 000 €	x	16 000 €	x	6 000 €	x	6 000 €	x		x 12 000 €
	PECHE1-4	Lac de la Brienne	10 000 €	x	4 000 €	x	1 500 €	x	1 500 €	x		x 3 000 €
	PECHE1-4	Istournet	15 000 €	x	6 000 €	x	2 250 €	x	2 250 €	x		x 4 500 €
2021	PECHE1-1		Animation									
	PECHE1-2		Animation									
	PECHE1-3	L'Aveyron entre Villefranche et Najac	5 000 €	x	2 000 €	x	750 €	x	750 €			x 1 500 €
	PECHE1-3	L'Aveyron à Villefranche-de-Rouergue	14 343 €	x	5 737 €	x	2 152 €	x	2 152 €			x 4 302 €
	PECHE1-4	Morlhon	70 000 €	x	28 000 €	x	10 500 €	x	10 500 €			x 21 000 €
	PECHE1-4	Saubayre	39 110 €	x	15 644 €	x	5 867 €	x	5 867 €			x 11 732 €
2022	PECHE1-1		Animation									
	PECHE1-2		Animation									
	PECHE1-3	L'Aveyron à la Gascarie	20 000 €	x	8 000 €	x	3 000 €	x	3 000 €			x 6 000 €
	PECHE1-3	L'Aveyron à Layoule	25 000 €	x	10 000 €	x	3 750 €	x	3 750 €			x 7 500 €
	PECHE1-3	L'Aveyron à Ayssens	5 000 €	x	2 000 €	x	750 €	x	750 €			x 1 500 €
2023	PECHE1-1		Animation									
	PECHE1-2		Animation									
	PECHE1-3	L'Aveyron à Gages	8 000 €	x	3 200 €	x	1 200 €	x	1 200 €			x 2 400 €
TOTAL			373 223 €	x	136 055€	x	55 161€	x	53 860€	x	1301€	x 126 846€
Commentaires		Ces actions identifiées dans le cadre schéma de développement du loisir pêche doivent faire l'objet d'une pré-validation avant réalisation par la collectivité maître d'ouvrage (commune ou EPCI-FP).										
Indicateur de suivi		Réalisation des aménagements, Carte interactive des parcours du bassin versant										
Partenaires		Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme										

Suite à donner pour finaliser la fiche action	
--	--

PRÉVENTION DES INONDATIONS

TRAITER LES EMBÂCLES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

ACTION MAEMBACLES	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Traiter les embâcles	
	Action : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 - D19	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Travaux : propriétaires des ponts, SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		PPG
Actions liées		PPG HVA A1 et A2, MVA 1 et 10 et 11, BVA GEST5
Contexte	L'état des lieux/diagnostic a permis de recenser les linéaires de berges occupés par des peupliers de cultures, en majorité matures. Ces espèces en bordure des cours d'eau ne sont pas les plus adaptées pour constituer une ripisylve de qualité : absence de strate arbustive, faible maintien des berges par les racines, absence de diversité d'espèces, instabilité face aux intempéries... Sur ce dernier point, la tempête de 2013 a montré les problématiques liées à ces espèces : interventions d'urgence pour enlever les arbres couchés et les embâcles. Les événements climatiques, ou accidentels, peuvent avoir un impact direct sur le cours d'eau : vents violents faisant chuter les arbres dans le lit, crues importantes entraînant l'arrachage de la ripisylve et la déstabilisation des berges, incendie... Ces désordres seront traités dans le cadre de l'entretien du lit et de la ripisylve. Les événements étant aléatoires, l'action a pour objectif de prévoir la possibilité d'intervenir selon les besoins.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : dans le cadre de leurs tranches de travaux imprévus, les PPG traitent de manière ponctuelle les embâcles. ✓ <u>MAEMBACLES -1, Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement en amont des zones à enjeux</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la priorité pour la gestion et la restauration de la végétation est donnée au traitement des peupliers de culture sur l'axe Aveyron en amont des zones à enjeux : villes et/ou ponts. En cas de coupe sur un linéaire de berges important, une attention particulière sera portée à la capacité du cours d'eau à tamponner en période estivale l'absence d'ombrage continu. Ces interventions sont programmées dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion des Milieux Aquatiques (voir MAPPG-1a). ✓ <u>MAEMBACLES -2, Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : L'action prioritaire est de réduire la mobilisation des bois flottants lors des crues afin de limiter les submersions et inondations liés à la rupture d'embâcles. Le programme consiste à identifier annuellement la nature, les volumes et les modalités de traitement des bois flottants (enlèvement ou préservation). L'enlèvement est préconisé en cas de risque de mobilisation ou d'incidence sur l'hydraulique du cours d'eau. Dans les autres cas la préservation de ces dépôts en tant qu'habitats spécifiques (pour les espèces animales et végétales) sera privilégiée. L'identification des bois flottants est effectuée par le technicien de rivière au droit des ponts à enjeux. L'enlèvement est réalisé par le propriétaire du pont et/ou de la parcelle dont est issu l'arbre. Le SMBV2A intervient pour le compte de ses adhérents.	

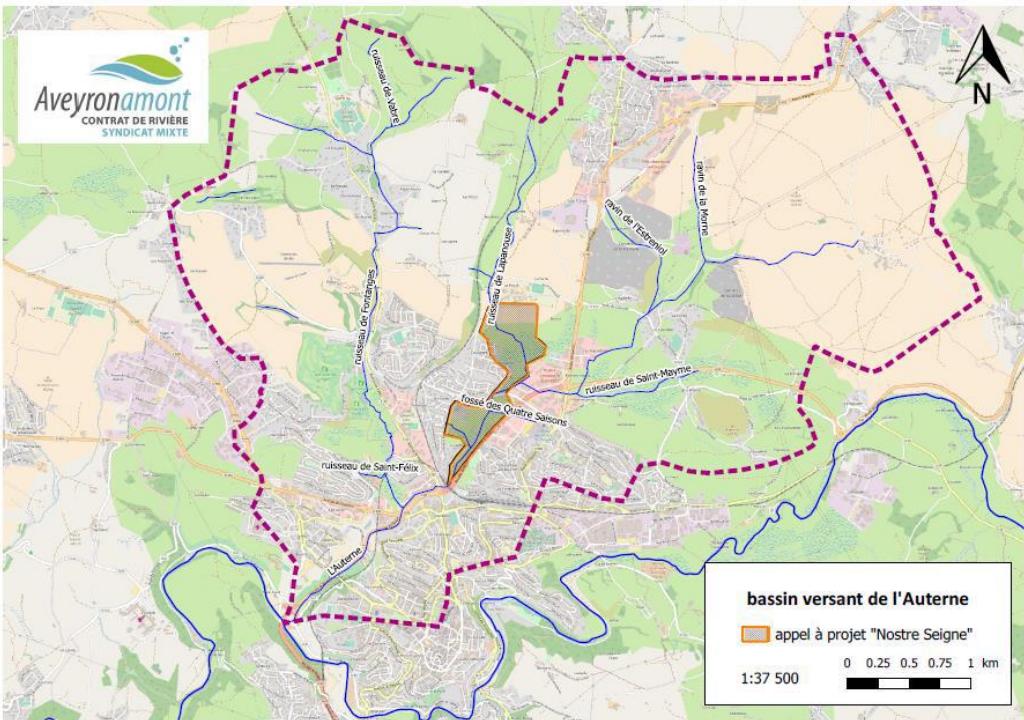
Localisation	HYDROMORPHOLOGIE : PRESSIONS 												
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR374 La Maresque Montpourquiè FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR201_4 L'Auterne FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG		DIREN		Conseil Départemental Aveyron		Région Occitanie		Collectivité	
2018	MAEMBACLES-1		MAPPG-1a										
	MAEMBACLES-2		MAPPG-1a										
2019	MAEMBACLES-1		MAPPG-1a										
	MAEMBACLES-2		MAPPG-1a										

2020	MAEMBACLES-1		MAPPG-1a										
	MAEMBACLES-2		MAPPG-1a										
2021	MAEMBACLES-1		MAPPG-1a										
	MAEMBACLES-2		MAPPG-1a										
2022	MAEMBACLES-1		MAPPG-1a										
	MAEMBACLES-2		MAPPG-1a										
TOTAL													
Commentaires		L'animation et le suivi annuel (état des lieux et bilan de l'action) sont réalisés par le SMBV2A, l'enlèvement des embâcles est réalisé par le propriétaire de l'ouvrage (ou le SMBV2A pour ses collectivités adhérentes). Le financement des enlèvements d'embâcles par le SMBV2A est inscrit dans la fiche MAPPG-1a.											
Indicateur de suivi		Nombre d'embâcles enlevés ou valorisés, nombres de ponts concernés, édition d'un rapport annuel											
Partenaires		AEAG, Région, CD 12 service voirie, DIR, Collectivités, AFB, DDT, ...											
Suite à donner pour finaliser la fiche action													

AMENAGER LE BASSIN VERSANT DANS UNE LOGIQUE DE PREVENTION DES INONDATIONS

ACTION APPZEC	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Aménager le bassin versant dans un objectif de réduire le risque inondation	
	Action : Animer une démarche pilote de préservation et de mise en valeur des champs d'expansions de crues de l'Auterne	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D48	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA14	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Travaux : SMBV2A (PPG), Onet le Chateau
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		PPG MVA
Actions liées		
Contexte	Le projet se développe sur une zone humide située dans le secteur urbain des Balquières à Onet-le-Château. Cette zone est au centre du bassin versant et à l'interaction entre des zones urbaines et agricoles. La situation géographique dudit bassin versant de l'Auterne constitue une opportunité qui permettrait de concilier, enfin, son intégration dans un environnement urbain avec le respect d'un indispensable équilibre écologique. L'objectif du projet est de préserver et mettre en valeur les champs d'expansion des crues de la rivière l'Auterne. Les enjeux et les principes d'aménagements retenus permettront de : - Contribuer au maintien du rôle hydrologique du site et préserver les habitats et les espèces d'intérêt. Il s'agit notamment de limiter l'incision de la rivière l'Auterne et la progressive déconnexion des milieux humides rivulaires (tamponner l'arrivée des eaux pluviales, diversifier les écoulements pour dissiper l'énergie dans le lit mineur, adapter les essences de la ripisylve afin de stabiliser les berges, ... etc.). - Restituer l'importance des champs d'expansion de crues en zones urbaines. Il conviendra de mettre en place des équipements permettant de favoriser un accès raisonné et respectueux du site au public et d'accompagner cette « ouverture » par l'implantation de supports pédagogiques et d'actions ponctuelles de sensibilisation. Ce projet constitue une expérience pilote, ambitieuse mais réaliste. Sa concrétisation devrait susciter des initiatives similaires émanant d'autres gestionnaires de milieux du même type du bassin versant « Aveyron amont », voire au-delà. - Réussir l'insertion de cette démarche par une collaboration marquée et pérenne avec des partenaires locaux (Lycée agricole de La Roque, signataires du « Contrat de Ville ») et diverses entités des secteurs économique et associatif. Ceci induit de confier la gestion d'actions ciblées à des partenaires locaux chaque fois que cela sera possible. De fait, il s'agit d'entretenir, de valoriser et promouvoir cette zone par l'implantation raisonnée d'activités agricoles, de maraîchage familial, ...	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : cette action a été proposée dans le cadre de l'appel à projet « valorisons et restaurons et les zones inondables » ✓ APPZEC-1, Veille et acquisitions foncières Afin d'assurer une gestion durable de ces champs d'expansion de crues, la maîtrise foncière du site s'avère primordiale. L'acquisition, par la commune, d'une douzaine d'hectares adjacents assurera des aménagements et un entretien du site pérennes et cohérents. Elle facilitera également la mise en œuvre d'actions innovantes à l'échelle des zones d'expansions de crues de l'Auterne. Les négociations avec les propriétaires fonciers concernés sont finalisées ou en cours.	

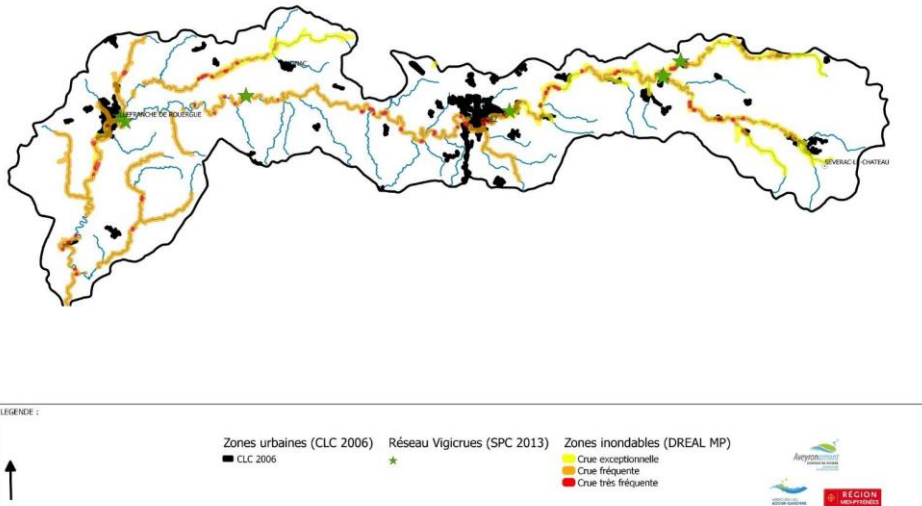
	✓ <u>APPZEC-2, Étude préalable des aménagements et définition d'un plan de gestion</u> Dans la majorité des cas, les riverains ont des difficultés à intégrer les effets bénéfiques de la mobilisation des prairies humides en champ d'expansion de crues ou d'actions contribuant au ralentissement hydraulique en lit mineur. Les riverains sont souvent convaincus d'un impact négatif de tels aménagements sur l'élévation des hauteurs d'eau lors des crues. L'enjeu de l'étude sera de quantifier l'impact des aménagements prévus sur le débit de plein bord (débit structurant) ainsi que sur les niveaux de crues de références décennale (Q 10), triennale (Q30) et centennale (Q 100). Dans une approche plus spécifique des zones humides et de la gestion de cette réserve de biodiversité, un accompagnement par la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'Aveyron (CATZH), à laquelle adhèrent la Commune d'Onet-le-Château et le SMBV2A, permettra d'élaborer le plan de gestion de la zone. ✓ <u>APPZEC-3, Restauration sommaire de la Z.E.C.</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : les aménagements, proposés ci-dessous, sont inscrits dans le P.P.G. de Rodez Agglomération pour la période 2017-2021. Ils feront l'objet d'une demande complémentaire une fois ce plan de gestion de zone validé. On peut citer, à titre indicatif, des travaux concernant : la diversification des écoulements dans le lit mineur afin de limiter son incision et sa déconnexion avec les nappes d'accompagnements ; la gestion ponctuelle de la végétation non adaptée (peupleraie) et replantation d'arbres appropriés avec le biotope ; la neutralisation des fossés drainants ; etc. ... ✓ <u>APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : gestion de la zone d'expansion de crues (conformément aux préconisations du plan de gestion élaboré par la CATZH) avec le concours du Lycée Agricole La Roque. Par convention de mise à disposition, l'entretien de la plupart des parcelles situées en amont immédiat de la zone sera assuré par le Lycée agricole de La Roque. En complément, des projets pédagogiques seront mis en place afin de tester les pratiques agricoles innovantes contribuant au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Il s'agira, par exemple, d'enseignements et d'expérimentations sur l'agro-pastoralisme en prairies humides (rendement et valeur fourragère, suivi sanitaire des troupeaux, ...), sur l'agro écologie (implantations des haies, auxiliaires de cultures en zones humides, adaptation des assolements et des rotations culturales), ... etc. ✓ <u>APPZEC-5, Itinéraire récréatif et panneaux explicatifs</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : il sera aménagé un itinéraire récréatif sous la forme de cheminements engazonnés et de cheminements sur platelage dans les zones les plus humides. Ce dispositif sera renforcé par de petits aménagements spécifiques permettant l'accès à certains points remarquables. Ces derniers seront valorisés par la mise en place d'une signalétique d'interprétation. Les supports (panneaux, outils numériques, ...) feront état de la biodiversité du site, du rôle des zones humides dans la prévention des inondations, de sa richesse archéologique (présence de thermes gallo-romains d'intérêt remarquable et de nécropoles). Le coût de la reconstitution des thermes gallo-romains enfouis fera l'objet d'une action de mécénat. L'accès piétonnier permettra également aux professeurs des établissements scolaires de la ville et des communes avoisinantes d'approfondir, par des randonnées pédagogiques sur site, leur enseignement sur les écosystèmes aquatiques
--	---

Localisation													
	Masse d'eau	FRFRR201_4 L'Auterne											
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG		Mairie Onet Le Château		Région et Département		SMBV2A		Lycée Agricole	
					80%		20%		10 à 30 %		20%		
2017	APPZEC-1	Onet Le Château	348 000 €	x	278 400 €	x	69 600 €						
	APPZEC-2	Onet Le Château	19 000 €	x	15 200 €	x	3 800 €						
	APPZEC-3	SMBV2A	PPG-1c	x					x				
	APPZEC-4	SMBV2A	PPG-1c	x					x				
2018	APPZEC-3	SMBV2A	PPG-1c	x						x			
	APPZEC-4	SMBV2A	PPG-1c	x						x			
	APPZEC-5	SMBV2A	PPG-1c	x						x			
2019	APPZEC-4	SMBV2A	PPG-1c	x				x		x			
	APPZEC-5	SMBV2A	PPG-1c	x				x		x			
	APPZEC-5	SMBV2A	21 000 €	x	5 250 €			x	11 550 €	x	4 200 €		

2020	APPZEC-3	SMBV2A	PPG-1c	x				x		x			
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	1 250 €					x	625 €	x	625 €
	APPZEC-5	SMBV2A	21 000 €	x	5 250 €			x	11 550 €	x	4 200 €		
2021	APPZEC-3	SMBV2A	PPG-1c	x				x		x			
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	1 250 €					x	625 €	x	625 €
2022	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	1 250 €					x	625 €	x	625 €
	APPZEC-5	SMBV2A	10 000 €	x	5 000 €			x	3 000 €	x	1 500 €	x	500 €
2023													
TOTAL			422 700 €	x	309 810 €	x	72 640 €	x	26 100 €	x	11 775 €	x	2 375 €
Commentaires		Les années 2017 et 2018 sont inscrites pour mémoire. Les actions inscrites ont été financées dans le cadre de l'appel à projet « préservons et restaurons les champs d'expansions e crues ». APPZEC-5 et 6 : durant les 5 années du contrat de rivière plusieurs temps fort sont prévus sur ce site en vue de sensibiliser le grand public à la préservation des zones naturelles d'expansions de crues, des milieux aquatiques et de la biodiversité : - en 2019 une journée à destination des scolaires sera organisée sur site. - entre 2020 et 2021 le déploiement d'outils numérique de sensibilisation grand public sera réalisé - entre 2022 et 2023 des conférences coin de champs en vue de partager les expérimentations menées par les étudiant de l'agri-pole La Roque											
Indicateur de suivi		Bilan de l'appel à projet, rapport d'activités du technicien rivière MVA											
Partenaires		AEAG, Conseil Départemental (service ENS), DDT (service inondation), Onet le Château, SMBV2A											
Suite à donner pour finaliser la fiche action													

ACTION PAPli	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Aménager le bassin versant dans un objectif de réduire le risque inondation	
	<u>Action : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D48, D50, D51	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV01, GOUV02, GOUV03	
<u>Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)</u>		Études : SMBV2A, DDT Animation : SMBV2A
<u>Année(s) de réalisation</u>		2019 à 2023
<u>Actions pré requises</u>		
<u>Actions liées</u>		
<u>Contexte</u>		
À sa source, l'Aveyron s'écoule dans une large vallée entre le causse de Séverac et les contreforts du Lézou. À l'aval de Rodez l'Aveyron est encaissé dans une profonde vallée. Des zones élargies où les terrasses alluviales sont utilisées en prairie alternent avec des zones où les versants sont abrupts et boisés. Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés... Et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013. Trois PPRI, plan de prévention des risques d'inondations, se succèdent sur l'axe Aveyron depuis la confluence entre l'Aveyron et la Serre (commune de Laissac) jusqu'à la confluence avec le Vaur (commune de Laguëpie). Ils concernent aussi certains affluents très réactifs, présentant un enjeu inondation : le Lugagnac pour la ville de Bertholène, Le Notre Dame et l'Algouse pour la ville de Villefranche de Rouergue. À titre indicatif les 3 communes les plus exposées au risque d'inondation ont une population totale de 26 000 habitants.		
<u>Description technique</u>		
✓ <u>PAPli-1, Améliorer la connaissance sur l'aléa inondation : les ZEC d'intérêts du bassin versant</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'objectif est d'améliorer la connaissance sur les champs d'expansions de crues, afin de cibler sur le bassin versant Aveyron amont, des ZEC à fort intérêt hydraulique. Ceci permettra de proposer des mesures de sauvegarde, de gestion adaptée, de restauration et d'optimisation des capacités des ZEC, via des aménagements sommaires. Les principales ZEC ont déjà été identifiées par le contrat de rivière dans le bassin versant Aveyron amont : sur la rivière Aveyron, le Merdans à Severac le Château, le Lugagnac en amont de Bertholène, l'Auterne dans la zone urbaine de Rodez Agglomération, Le Notre Dame en amont de Villefranche de Rouergue. Ces études et expertises (2020) permettront une analyse détaillée des champs naturels d'expansion de crues, identifieront les ZEC à fort intérêt, et testeront (via une modélisation 2D) les aménagements visant à augmenter l'intérêt hydraulique de ces mêmes zones à fort intérêt. Ces projets d'aménagements pourront être intégrés dans le cadre du futur PPG. ✓ <u>PAPli-2, Améliorer la connaissance sur les enjeux inondation : identifier les habitations et activités économiques vulnérables</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au niveau départemental, un travail piloté par la DDT sera réalisé en pour quantifier et identifier les habitations et activités économiques situées en zone vulnérable aux inondations. Cette étude identifiera au sein des zones inondables définies par la CIZI, ou dans les PPRI lorsqu'ils existent, la population et les bâtiments d'habitations, les infrastructures type établissement		

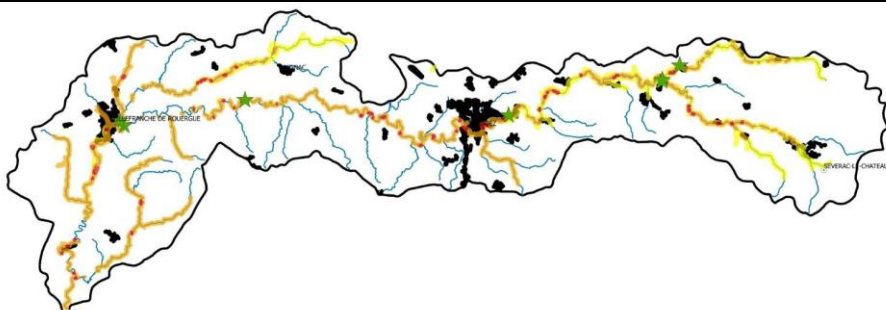
	public, STEP, station de pompage d'eau potable, les campings et leur capacité d'accueil, les bâtiments agricoles et le cheptel concerné, les axes de communications au regard du trafic journalier, ✓ <u>PAPli-3, Étudier l'incidence du changement climatique sur le risque inondation</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le SMBV2A réalisera une synthèse bibliographique des principales études relatives au changement climatique et à ces incidences sur les phénomènes extrêmes. ✓ <u>PAPli-4, Apporter une assistance technique « au fil de l'eau » auprès des communes et intercommunalités affectées par des phénomènes d'inondation</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : régulièrement, le bassin versant Aveyron amont est touché par des épisodes de crues (phénomènes cévenols notamment) affectant des enjeux. Dans ce contexte, il est important que les techniciens du SMBV2A puissent : - A court-terme (post-crue) : apporter rapidement une expertise permettant d'identifier et proposer des actions à mettre en œuvre dans une logique de compatibilité entre atténuation des risques et préservation des milieux aquatiques. - A moyen-terme (dans les mois et années suivant les événements) : aider les collectivités (communes, communautés de commune) à définir une stratégie globale de prévention des inondations (ex : Bertholène) ✓ <u>PAPli-5, Animer la dévolution des actions du SPI Algouse et porter les études et travaux relevant de la compétence GEMAPI</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : dans le cadre de la remobilisation du COPIL Algouse (faisant suite aux crues de 2018), le SMBV2A assure l'animation de la dévolution des actions du SPI (schéma de prévention des inondations) validé en 2008, et pour lequel plusieurs actions restent à mettre en œuvre. Ces actions visent la réalisation d'études complémentaires (2019-2020) qui pourront être suivies de travaux (à partir de 2020-2021). ✓ <u>PAPli-6, Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation type PAPI d'intention</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au cours des années 2021-2022, une réflexion sera lancée sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation type PAPI d'intention. Ce travail permettra de réaliser l'état des lieux du territoire en engageant les études citées précédemment, de compiler et synthétiser les autres données du territoire notamment sociologique et économique, d'identifier les actions à mener, de lister les projets éligibles dans le cadre d'un PAPI, de monter des plans de financements prévisionnels, de recueillir des lettres d'intention des différents Maîtres d'Ouvrages, de sensibiliser les différents acteurs et partenaires au travers d'une large concertation sur l'ensemble du bassin. Les actions pourraient se répartir autour de 7 axes : -Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, afin que les populations locales n'ignorent pas l'existence de risque essentiellement grâce à des initiatives d'information et de communication. -Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations, pour prévenir autant que possible les inondations. -Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise, pour être le plus efficace possible en cas d'inondations. -Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, notamment pour éviter que les décisions d'aménagement ne favorisent l'exposition des biens et des personnes au risque inondation. -Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, pour réduire au maximum l'impact et les conséquences des inondations. -Axe 6 : Le ralentissement des écoulements, pour retenir autant que possible l'eau à l'amont et ralentir sa vitesse en cas de crues. -Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique, pour s'assurer de leur efficacité.
--	--

Localisation														
Masse d'eau	FRFR201_4 L'Auterne FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR199_2 Le Merdans FRFR373_4 L'Argous (Algouse)													
Estimation des coûts et financements (2018-2022)														
Année	Action	Maitre d'ouvra ge	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel										
				AEAG		Région Occitanie		DDT		SMBV2A		Conseil Départem ental		
2019	PAPli-4	SMBV2A	Animation (5j)	x							x			
	PAPli-5	SMBV2A	Attente pré-estimations (15/03/19)											
2020	PAPli-1	SMBV2A	40 000 €	x	16 667 €	x	8 000 €				x	11 333€	x	4 000 €
	PAPli-4	SMBV2A	Animation (5j)	x							x			
	PAPli-5	SMBV2A	Attente pré-estimations (15/03/19)											
2021	PAPli-2	SMBV2A	Animation (5j)	x							x			
	PAPli-3	SMBV2A	Animation (7j)											

	PAPli-4	SMBV2A	Animation (5j)	x						x			
	PAPli-6	SMBV2A	Animation (5j)	x						x			
2022	PAPli-4	SMBV2A	Animation (5j)	x						x			
	PAPli-6	SMBV2A	Animation (10j)	x						x			
2023	PAPli-4	SMBV2A	Animation (5j)	x						x			
	PAPli-6	SMBV2A	Animation (20j)	x						x			
TOTAL			40 000 €	x	16 667 €	x	8 000 €			x	11 333€	x	4 000 €
Commentaires													
Indicateur de suivi		Dépôt du dossier de PAPI d'intention, rapport d'études											
Partenaires		AEAG, Région, DDT (service inondation), DREAL, SMBV2A											
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- PAPli-5 Attente pré-estimations (15/03/19)											

SENSIBILISER AUX RISQUES D'INONDATIONS

ACTION INON	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux démarches de gestion et de prévention des inondations	
	<u>Action : Accompagner l'élaboration des documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Maître d'ouvrage : DDT, Collectivités, SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Contexte	Dans le bassin versant on note l'existence de 3 PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) 1 PPRI est approuvé, 1 PPRI est prescrit et 1 PPRI est en cours d'élaboration. A moyen terme, tout l'axe Aveyron et les quelques affluents en zones urbanisées, depuis la commune de Severac l'Eglise, sera couvert par un PPRI. Toutes les communes identifiées, à l'exception d'une non renseigné, possèdent un DICRIM et un PCS. Suite aux élections municipales et aux changements de personnels, ces documents doivent être actualisés. On note que l'information vis-à-vis des risques inondations à la population est parfois peu opérationnelle. Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés... Et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013.	
Description technique	✓ <u>INON-1, Accompagner l'élaboration des PPRI</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : suivre l'élaboration des PPRI Haute Vallée et Moyenne vallée de l'Aveyron, être associé à tous les projets de PPRI émergent sur le bassin versant Aveyron Amont, engager une mise en cohérence des PPRI sur le périmètre Aveyron amont. ✓ <u>INON-2, Accompagner l'élaboration des PCS</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : les communes du bassin versant ont toutes réalisé en 2012 (SIAY2A) leurs PCS. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner l'actualisation des PCS suite aux élections municipales de 2020. Une attention vigilance particulière sera apporté dans les zones à fort enjeu (hébergement saisonnier en bord de cours d'eau et zones où la mise en sécurité rapide des personnes est difficile). Un affichage spécifique des risques et de la conduite à tenir en cas de montée des eaux pourrait être systématiquement entrepris dans les zones à enjeux. ✓ <u>INON-3, Matérialisation des repères de crues</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer. Une mauvaise connaissance du phénomène d'inondation conduit souvent soit à minimiser le risque en oubliant les événements passés, soit à mystifier une crue ancienne, qui a laissé des souvenirs terribles, car aucune donnée, source ou référence n'ont permis de la relativiser. Les repères de crues peuvent matérialiser les hautes eaux de l'Aveyron, mais aussi d'affluents susceptibles de débordements en milieu habité ou fréquenté. Aussi nous souhaiterions proposer aux communes concernées de cartographier et de poser des repères de	

	crues avec un graphisme uniforme à l'échelle du bassin versant Aveyron amont. Les phases de cette opération sont : - Recensement des informations sur les crues passées - Détermination des sites intéressants de pose des repères de crues en coordination avec un COPIL - Signature de conventions bi ou tripartites (propriétaires et/ou communes) - Nivellement et géo référencement des sites - Fabrication des repères de crues - Pose des repères de crues - Edition de fiches d'identification de chaque repère de crue posé - Diffusion des informations, communication ✓ INON-4, Communication sensibilisation sur le risque d'inondation <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : développer des outils de communication à destination des élus et du grand public sur la thématique de l'aléa et du risque d'inondation : - Accompagner les collectivités dans la gestion de l'alerte : communiquer sur les outils d'alerte portés par les services de l'état et à destination des maires (APIC, Vigicrue Flash, ...), créer du lien entre des élus ressources, faciliter le dialogue entre les services de l'état et les collectivités locales, ... - Organiser des échanges d'expérience entre les communes et EPCI-FP du bassin versant après une inondation marquante. Ce partage permettra un échange sur la gestion de crise et recenserait les problèmes afin de réaliser des fiches de retour d'expérience diffusées à l'échelle du bassin versant. - Expliquer le risque inondation (mécanisme, aléa et enjeux), les aménagements réalisés (actions engagées et leurs limites) et la gestion de crises (associée à différents niveaux d'hauteur d'eaux). Dans un objectif de toucher un large public les nouveaux outils de communication généralistes seront diffusés via internet et les réseaux sociaux, et des outils de communication adaptés aux spécificités locales seront diffusés via les communes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Localisation	 LEGENDE : - Zones urbaines (CLC 2006) : CLC 2006 - Réseau Vigicrues (SPC 2013) : SPC 2013 - Zones inondables (DREAL MP) : - Crue exceptionnelle - Crue fréquente - Crue très fréquente Logos : Aveyron, Région Occitanie, DREAL Occitanie																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Vialour FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR201_4 L'Auterne FRFR199_2 Le Merdans																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	<table><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												

Année	Action	Maitre d'ouvrage		AEAG		Région Occitanie		DDT		SMBV2A		Collectivités	
2019	INON-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x			
	INON-3	SMBV2A	3000 €+ Animation (10j)	x		x	600 €			x		x	2400 €
	INON-4	SMBV2A	Animation (10j)	x						x			
2020	INON-1	SMBV2A	Animation (10j)	x						x			
	INON-2	SMBV2A	Animation (20j)	x						x			
2021	INON-2	SMBV2A	Animation (7j)	x						x			
	INON-4	SMBV2A	Animation (10j)	x						x			
2022				x						x			
2023	INON-4	SMBV2A	Animation (10j)	x						x			
TOTAL													
Commentaires		INON-3 : En fonction du résultat attendu, le coût d'un repère de crue est estimé entre 300 et 800 € soit un coût estimatif de 3 000 €.											
Indicateur de suivi		Nombre de PPRI validés et/ou actualisés, Nombre de PCS validés et/ou actualisés, Nombre de repères de crues installés, outils de communication.											
Partenaires		AEAG, Région, DDT (service inondation), SMBV2A, Conseil Départemental, Collectivités											
Suite à donner pour finaliser la fiche action													

UNE RESSOURCE EN EAU DURABLE

ANTICIPER LES PÉRIODES DE CRISE

ACTION RESS	Enjeux : Une ressource en eau durable	
	Objectif : Anticiper les périodes de crise	
	Action : Mieux connaître pour mieux gérer les périodes de crises	
	Orientation(s) SDAGE : A11 – A12 – C1 – D6 – D21	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		En fonction de la nature des réseaux : DDT ou DREAL, PNRGC, SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action A2 du Contrat Territorial Serène, Charte du PNRGC
Contexte		Le réseau de suivi des hauteurs d'eau DREAL est composé de 4 stations, réparties de manière homogène sur le cours d'eau Aveyron, et de 3 stations caractérisant l'hydrologie des principaux affluents (Serène, Alzou, Serre). Le PNRGC gère un réseau complémentaire de 6 stations de surveillance et 7 stations complémentaires mesurant plusieurs sources des systèmes karstiques de la haute vallée de l'Aveyron. Ces stations permettent d'étudier les aspects quantitatifs de la ressource en eau du bassin versant : étudier la variabilité des débits et comprendre la structure des aquifères (nappes d'eau et réserves karstiques). L'analyse de ces données permet de programmer les mesures de restriction sécheresse et d'anticiper les périodes de crise. Actuellement, certaines de ces stations (Barrage Cabal sur l'Alzou, d'Onet le Château sur l'axe Aveyron) ne sont pas dimensionnées pour une analyse fine des débits d'étiages. On note une incertitude importante en période de basses eaux sur la corrélation débits-hauteurs d'eau, due à un faible différentiel de hauteur d'eau au droit du point de mesure. Un réaménagement des seuils de mesures devrait permettre de mieux apprécier les débits en période d'étiage, et ainsi affiner les éventuelles mesures de restrictions sécheresse. Sur le bassin versant des Serènes on observe des étiages sévères, et plus généralement une modification du régime hydraulique naturel. La mise en place d'un réseau de suivi quantitatif permettra après quelques années de capitalisation des données une analyse poussée du paramètre débit à l'échelle des principaux cours d'eau du bassin versant, et ainsi de mieux évaluer l'impact de certains aménagements anthropiques (ex : plans d'eau, seuils de moulins), en vue de proposer d'éventuelles actions correctives.
Description technique		✓ RESS-1, Pérenniser le réseau de suivi des débits cours d'eau (DREAL, SMBV2A) : Ce qu'il est prévu de réaliser : ces 7 équipements demandent une gestion régulière avec la réalisation des jaugeages, l'entretien des stations, la récupération des mesures, le traitement des données, le renseignement de la Banque Hydro et la réalisation de synthèses mensuelles à annuelles. <i>Les actions concernant la gestion du réseau PNRGC sont inscrites dans les fiches actions SOUT</i> ✓ RESS-2, Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont Manson, Aveyron à Onet Le Château et au barrage de Cabal, Alzou à Villefranche (DDT / DREAL) : Ce qu'il est prévu de réaliser : réaménagements des seuils dans un objectif d'améliorer la précision des mesures des hauteurs d'eau afin d'assurer une estimation des débits fiable. Puis, suite au réaménagement du seuil, établissement des nouvelles courbes de tarage.

	✓ <u>RESS-3, Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques et des zones humides, volume stockés ...)</u> <u>Ce qui a été fait :</u> Le PNRGC gère un réseau 11 stations mesurant les débits en continu sur plusieurs sources des systèmes karstiques de la haute vallée de l'Aveyron. Ces données se révèlent particulièrement importantes pour étudier la variabilité des débits et ainsi comprendre la structure des aquifères (réserves karstiques). Ceci permet d'anticiper les périodes de crise. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - réaliser une étude sur les débits des systèmes karstiques et des cours d'eau principaux en période d'étiage (juin à octobre). Cette étude sera réalisée sur 2 ans, la première campagne permettant d'identifier les principales ressources avec la mise en place de 7 stations sur l'Aveyron et 6 stations sur les principaux affluents (Serre, La Briane, L'Alzou, L'Assou et Serène). La deuxième année aura pour objet de comprendre le fonctionnement des principaux aquifères. Cette étude sera réalisée en partenariat avec le PNRGC. - réaliser un inventaire et un suivi des prélèvements (industriels, eau potable, agricoles et domestiques) sur les sous-bassins déficitaires. L'enjeu est d'actualiser cette donnée, déjà collectée par les DDT et l'agence de l'eau, - réaliser des diagnostics complémentaires de terrain pour mieux caractériser les usages dont les prélèvements domestiques. ✓ <u>RESS-4, Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise</u> <u>Ce qui a été fait :</u> - la chambre d'agriculture suit le développement de plusieurs cultures (prairies, céréales et maïs) dans les divers contextes pédoclimatiques du département. Le travail de corrélation entre le stade de la culture et la réserve utile en eau du sol (mesuré par un réseau de tensiomètre) permet d'éditer des préconisations sur la tenue de l'irrigation. Ces conseils d'irrigation sont diffusés via la presse agricole en période estivale. - sur la haute vallée et dans le bassin de l'Alzou la chambre d'agriculture anime et coordonne, pour les agriculteurs irrigants, la mise en place de tours d'eau. L'enjeu est de lisser les prélèvements en période de tension sur les débits d'étiages, - le PNRGC, à partir des stations de débits représentatives, réalise des bulletins d'état de la ressource en eau des systèmes karstiques. Au regard des hydrogrammes des stations de l'année et de plusieurs années de référence, des hypothèses peuvent être émises sur les débits à la fin de la période estivale. - les syndicats d'eau potable informent leurs abonnés par voie de presse ou téléphonique en cas de situation tendue. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - 2019 à 2023 : continuer le travail de la chambre d'agriculture sur la mise en place des tours d'eau, - 2023 : éditer des bulletins mensuels (juin-juillet-août-septembre) intégrant la situation hydrologique des ressources karstiques (Causse de Sauveterre), les débits des principaux cours d'eau (Aveyron, Serre, Alzou et Serène), et les réserves utiles en eau des sols. Et diffuser ces informations, sous forme de sensibilisation et de préconisations sur la gestion de la ressource en eau : via la presse spécialisée pour les agriculteurs et les irrigants et pour le grand public, via la presse et internet.
--	---

Localisation											
Masse d'eau		FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_2 La Petite Serène FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFG036 Calcaires, Dolomies et grés du lias BV l'Aveyron FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		DDT / DREAL		PNRGC		SMBV2A	
					50 %		... %		... %		50 %
2019	RESS-1	SMBV2A	Animation (15j)	x						x	
	RESS-2	DREAL				x					
	RESS-4	CA 12	Animation								
2020	RESS-1	SMBV2A	Animation (15j)								
	RESS-2	DREAL				x					
	RESS-3	SMBV2A	1 500 € + Animation (10j)	x	7 50 €					x	750 €
	RESS-4	CA 12	Animation								
2021	RESS-1	SMBV2A	Animation (15j)	x						x	
	RESS-2	DREAL				x					
	RESS-3	SMBV2A	Animation (20j)	x						x	

	RESS-4	CA 12	Animation								
				x						x	
2022	RESS-1	SMBV2A	Animation (15j)	x						x	
	RESS-4	CA 12	Animation								
2023	RESS-4	CA 12 – PNRGC – SMBV2A – DDT	Animation (30j)								
	RESS-4	CA 12	Animation								
TOTAL			1 500 €	x	750 €					x	750 €
Commentaires		RESS-1 : Gestion annuelle du réseau de stations de mesures (entretien des stations rentrant en fonctionnement, courbes de tarage, relevés et intégration de données, réalisation d'une synthèse annuelle) réalisée directement par le personnel du maître d'ouvrage (DREAL/DDT ou PNRGC ou SMBV2A (ANIM-2)) RESS-2 : coûts des travaux pour améliorer le suivi en période d'été de la station de l'Alzou RESS-4 : collecte et diffusion de l'information sur l'état des ressources en période estivale. Rattaché à ANIM-1 si réalisé par le SMBV2A									
Indicateur de suivi		Relevé et intégration des données dans la Banque Hydro, réalisation d'une synthèse annuelle									
Partenaires		DDT, DREAL, PNRGC, PNRQ, BRGM, SMBV2A, AEAG, CA, Organisme Unique									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- DREAL: est ce que des travaux pour améliorer le suivi en période d'été de la station Pont de Manson sont programmés ? - CA 12 : souhaitez-vous faire apparaître un coût estimatif de la mise en place des tours d'eau, des suivis de parcelles et de l'édition de bulletins sur les préconisations d'irrigation ?									

AMÉLIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

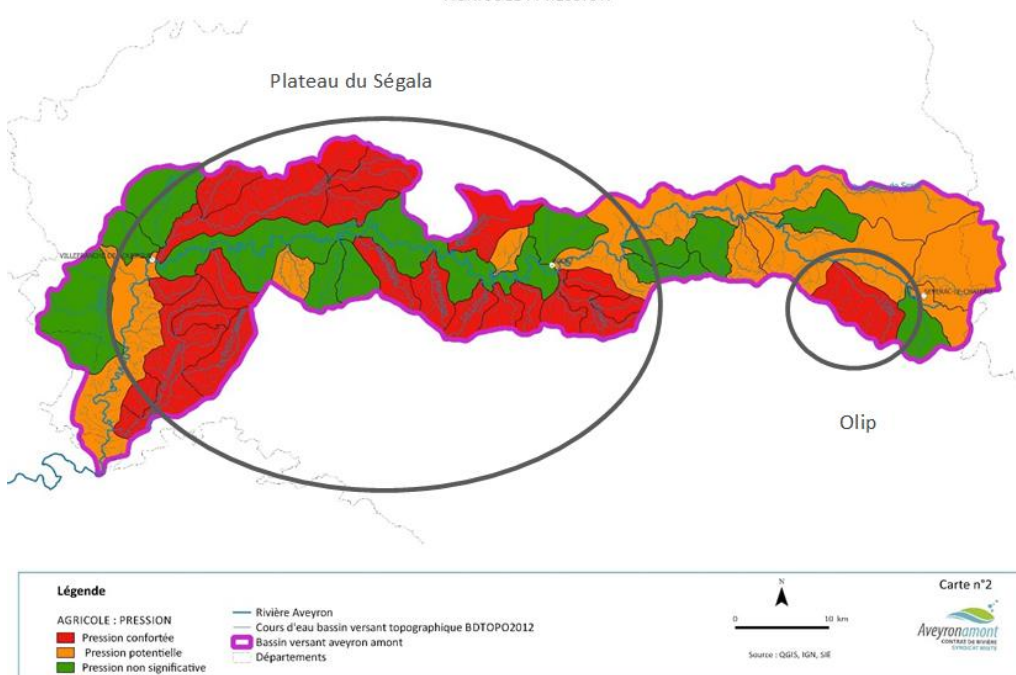
ACTION AEP	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Améliorer la gestion de la ressource en eau	
	Action : Améliorer la gestion des captages d'eau potable	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – D13 – D15	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU03 - RES06 - MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : SIAEP, EPCI-FP Animation : SMBV2A, SIAEP, EPCI-FP
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Contexte	Le rendement des réseaux varie de 85,2 % à 49,2 % (DDT 2011). Les fuites constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et occasionnent en période d'étiage des pertes préjudiciables pour les milieux aquatiques. Les structures gestionnaires devaient, avant fin 2013, disposer d'un descriptif de leurs réseaux et déterminer leur rendement. Ces données en cours de saisie ne sont pas toutes disponibles et feront l'objet d'une actualisation.	
Description technique	✓ <u>AEP-2, Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner prioritairement les syndicats prélevant sur les « poumons » du bassin versant, dont les SIAEP Serre et Olt et Haute Vallée. Ceci se traduira par des actions de mise en place des préconisations identifiées dans les schémas directeurs d'alimentation en eau potable, la mise en place de programmes de réhabilitation de réseau ne disposant pas d'un bon Indice Linéaire de Perte (IPL) en vue de supprimer les fuites, et une gestion efficiente du patrimoine (captages d'eau, compteurs, ouvrages de stockage et de traitement, ...). ✓ <u>AEP-3, Accompagner les préleveurs d'eau potable dans la définition et le respect du débit biologique</u> <u>Ce qui a été réalisé</u> : le respect du débit biologique amène la commune de Séverac-le-Château, le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Massegros à exploiter une ressource complémentaire à la source du Cayrac. Le SIAEP du Massegros privilégiera un prélèvement plus important dans la nappe alluviale du Tarn, tandis que la commune de Séverac souhaite remettre en service d'autres captages comme celui de la gare SNCF. Aussi, le respect du débit biologique va amener le SIAEP de Vailhourles à faire un choix entre exploiter une ressource complémentaire ou s'interconnecter à un autre réseau. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner prioritairement les syndicats prélevant sur les « poumons » du bassin versant, dont les SIAEP Serre et Olt et Haute Vallée. La principale pression exercée par l'AEP est liée aux prélèvements en période d'étiage et à un faible débit restitué qui peut impacter les milieux aquatiques. L'enjeu est d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en place de mesures visant à respecter le débit biologique et à restructurer, au besoin, le système d'adduction en eau potable (identification des besoins en période tendue, sensibilisation des consommateurs en période de pointe, ...) , dans la sécurisation de la ressource au regard des prélèvements hiver/été, la mise en place de réseau d'interconnexion, ✓ <u>AEP-4, Accompagner la restitution au milieu naturel des sources autrefois captées</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : certains prélèvements, pour des raisons de fiabilité (en quantité ou en qualité), sont abandonnés. Cette action permettrait d'accompagner les gestionnaires de ces points à la	

	remise en état des sites afin d’assurer un retour des volumes aux milieux naturels dans les meilleures conditions possibles à des coûts acceptables.													
Localisation														
Masse d’eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR199_1 Le Verlenque FRFR199_3 Ruisseau de Cuge FRFR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFR200_5 Ruisseau Rieutord des Pallanges FRFR202_3 L'Assou FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot													
Estimation des coûts et financements (2019-2023)														
Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d’ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
					Agence de l'Eau						SMBV2A		SIAEP	
					x	0 à 50 %							x	50%
2019														
2020	AEP-2 et 3		SIAEP	200 000 €	x	0 à 50 %						x	50%	
	AEP-4	Restitution mi-lieu	SIAEP	25 000 € + PPG-1b	x	50 %				x		x	50%	

2021	AEP-2 et 3		SIAEP	200 000 €	x	0 à 50 %						x	50%
	AEP-4	Restitution mi-lieu	SIAEP	25 000 € + PPG-1b	x	50 %				x		x	50%
2022	AEP-2 et 3	Rehab réseaux	SIAEP	200 000 €	x	0 à 50 %						x	50%
2023	AEP-2 et 3	Rehab réseaux	SIAEP	200 000 €	x	0 à 50 %						x	50%
TOTAL				800 000 €	x	187 500 €						x	662 500 €
Commentaires		Au vu de la réorganisation de la carte intercommunale et des évolutions des domaines de compétences par la loi Notre (transfert de la compétence AEP au EPCI-FP au 1er janvier 2020, dissolution des syndicats dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP), cette fiche action est amenée à être actualisée.											
Indicateur de suivi		Nombre de captages sécurisés, linéaire de réseau réhabilité, rendement des réseaux											
Partenaires		SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, ...											
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Avis et compléments des structures gestionnaires de l'AEP, dont le SIAEP Haute Vallée, Serre et Olt et Vailhourles											

ACTION AGRIPE	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Améliorer la gestion de la ressource en eau	
	Action : Améliorer la gestion des plans d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – D13 – D15	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU03 - RES06 - MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Études / Diagnostics : SMBV2A en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, FDAPPMA Travaux : propriétaires
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action B2 du contrat Serène
Contexte	En 2012, les prélèvements agricoles représentent un volume total de 2 719 428 m³ répartis sur 182 points de prélèvements dont 82 % en retenues, 17 % en rivière et 1 % dans les eaux souterraines (SIE 2012). Au total, 1 477 plans d'eau ont été identifiés (BD TOPO). Le volume stocké, en appliquant une extrapolation ratio surface-volume, est estimé à 6,3 Mm³. La concentration des plans d'eau est particulièrement importante sur les masses d'eau des Serènes (> 2 plans d'eau par km²), de l'Alzou et de la Brianelle (> 1,5 plan d'eau par km²). Ces trois masses d'eau présentent des conditions d'étiages sévères et l'impact des plans d'eau est actuellement mal connu, notamment en période d'étiage. À travers les actions A1 et A3 du contrat territorial Serène, l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie du bassin versant et sur le gradient thermique longitudinal des cours d'eau a pu être démontré. Cette modélisation hydraulique a permis d'identifier les leviers et les secteurs prioritaires d'action. Il semble opportun d'accompagner techniquement les propriétaires de plans d'eau du bassin versant des Serènes qui le souhaitent, dans une gestion optimisée.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : réalisation de chantiers expérimentaux d'optimisation environnementale de 2 plans d'eau (action B1 du contrat territorial Serène), où des solutions techniques appropriées ont été approchées. Bassin versant prioritaires : - Bassin versant des Serènes : suite au bilan du contrat territorial, les actions ci-dessous pourront être reconduites - Briane et Alzou ✓ <u>AGRIPE-1, étudier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins versant de l'Alzou et de la Briane</u> <u>Ce qui a été fait</u> : étude sur l'impact cumulé des plans d'eau du bassin versant de la Serène (actions A1 et A3 du contrat territorial Serène) <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : une étude sur l'impact cumulé des plans d'eau, sur les bassins versants de l'Alzou (2023) et de la Briane (2020), assortie de propositions opérationnelles d'actions. Les différentes étapes de cette étude seront : 1/ inventaire des plans d'eau (collecte des données DDT, ...), 2/ caractérisation des différents usages (irrigation sur la base des données prélèvements, agrément, sans usage ...), 3/ analyse des impacts cumulés (modélisation pluie-débit, ...),	

	4/ proposition d'actions (prospective, via la modélisation pluie débit, des propositions et priorités d'actions) ✓ <u>AGRIPE-2, étudier l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> Dans le cadre de la participation à l'Appel à Projet national (AFB) relatif à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau, il est prévu d'étoffer les connaissances relatives aux impacts supposés sur les milieux aquatiques (thermie, piscicole, transit sédimentaire, hydrologie, ...). À noter que ce projet concerne 2 sous-bassins versants pilotes à l'échelle des bassins de l'Aveyron Amont et du Viaur, dont le sous-bassin des Serènes ✓ <u>AGRIPE-3, réaliser des diagnostics de plans d'eau (Action B2b du Contrat Territorial Serène)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> proposer aux propriétaires volontaires (localisés prioritairement sur les bassins des Serènes, de la Briane et de l'Alzou), un diagnostic des plans d'eau permettant de caractériser les ouvrages et leurs usages, d'évaluer leur impact éventuel sur les milieux aquatiques (débit réservé, impact thermique, blocage sédimentaire, etc...), et d'identifier les contraintes de gestion. <i>In fine</i>, ce diagnostic aboutit à la proposition de solutions techniques et financières permettant de concilier l'usage du plan d'eau (irrigation, récréatif, etc...) et la préservation des milieux aquatiques. Les solutions techniques proposées peuvent être des plus simples (ex : consignes d'entretien) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). Ces diagnostics seront prioritairement ciblés sur les ouvrages en barrage de cours d'eau, et sur les sous-bassins versants plus fortement impactés (sur la base des conclusions des études) : • En 2021, sur le territoire des Serène un bilan 3 ans après le diagnostic initial, de 2018, sera réalisé afin de voir les changements pris en compte et d'en évaluer les incidences. • Fin 2021, début 2022, sur les secteurs identifiés avec un fort impact cumulé des plans d'eau, d'après l'action AGRIFE-1, des diagnostics seront proposées. Une méthodologie confortée par le retour d'expérience des diagnostics menés sur les Serènes sera proposée. ✓ <u>AGRIPE-4, réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d'eau (mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020) (Action B2b du Contrat Territorial Serène)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> proposer aux agriculteurs, ayant bénéficié d'un diagnostic préalable (action AGRIFE-3), un appui technique et administratif au montage des dossiers PDRR visant l'obtention d'une aide financière en vue de travaux de mise à niveau environnementale des étangs et plans d'eau (débit réservé, vidange, circulation des organismes), hors déversoir de crue. Il s'agit par exemple de moines, grilles, systèmes de vidange... Ces aides, inscrites dans la mesure 441 du PDRR MP, s'adressent aux agriculteurs du BV Serène à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, mais aussi aux propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole.
--	--

Localisation	AGRICOLE : PRESSION Plateau du Ségala  Olip Légende AGRICOLE : PRESSION - Pression confortée - Pression potentielle - Pression non significative Rivière Aveyron Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 Bassin versant aveyron amont Départements Source : QGIS, IGN, SIE Carte n°2 Aveyron amont CONTRATS DE MISE EN OUVREMENT												
Masse d'eau	FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369_2 La Garrigue FRFR369_3 La Brianelle FRFR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373_1 Le Roudillou FRFR373_2 L'Alze FRFR373_3 L'Alzure FRFR373_4 L'Algouse FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR377_1 Ruisseau de Marmont FRFR377_2 La Petite Serène FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau		Chambre d'Agriculture		FEADER ou AFB		Propriétaires		SMBV2A	
				50 % à 35 %		25 %		80 à 40 %		25 %		25 %	
2019	AGRIPE-2	SMBVV – SMBV2A	50 000 € + animation (30j)					x	40 000 €			x	5 000 €
	AGRIPE-4	Propriétaires	30 000 €	x	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
	AGRIPE-4	Propriétaires	60 000 €	x	18 800 €			x	21 200 €	x	20 000€		

2020	AGRIPE-2	SMBVV – SMBV2A	50 000 € + animation (30j)					x	40 000 €			x	5 000 €
				x								x	
2021	AGRIPE-1	SMBV2A	10 000 €	x	4 1667 €							x	5 834 €
	AGRIPE-2	SMBVV – SMBV2A	50 000 € + animation (30j)					x	40 000 €			x	5 000 €
	AGRIPE-3	CA 12 – SMBV2A	2 100 €	x	1 050 €	x	525 €					x	525 €
	AGRIPE-4	Propriétaires	30 000 €	x	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
2022	AGRIPE-3	CA 12 – SMBV2A	2 400 €	x	1 200 €	x	600 €					x	600 €
	AGRIPE-4	Propriétaires	30 000 €	x	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
2023	AGRIPE-1	SMBV2A	20 000 €	x	8 333 €								11 667 €
	AGRIPE-4	Propriétaires	60 000 €	x	18 800 €			x	21 200 €	x	20 000€		
TOTAL			392 100 €	x	79 350 €	x	525 €	x	97 100 €	x	70 000 €	x	33 025 €
Commentaires		AGRIPE-1 : Estimatif des coûts de l'étude au regard de l'étude sur l'impact cumulé hydraulique des plans d'eau sur le bassin versant de la Serène (15 000€) AGRIPE-3 : Estimatif des coûts des diagnostics plan d'eau : en 2021 le bilan des diagnostics réalisés dans le cadre du contrat territorial Serène est estimé à 900 €. Pour les diagnostics programmés de 2021 à 2022, une méthodologie similaire aux Serènes pourrait être proposée, en bref par diagnostic une intervention de 0,75 jour est prévu pour la chambre d'agriculture et 1 jour pour le SMBV2A. Financièrement cette prestation ne prend en charge que les frais engagés par la chambre d'agriculture, le coût lié à la réalisation du diagnostic par le personnel du SMBV2A étant déjà cofinancé par l'AEAG (ANIM-2). Le cout de 1 diagnostic, comprenant la réactualisation de la grille, les réunions d'informations, la phase terrain, une synthèse des diagnostics, est estimé à 360 €. On programme de réaliser maximum 10 diagnostics sur le bassin de de la Briane. AGRIPE-4 : Estimatif du coût des travaux d'optimisation environnementale des plans d'eau : 30 000 € maxi de travaux par plan d'eau. Ceci correspond à des travaux classiques de mise en dérivation (par exemple le site de Cavagnal). S'il s'avère qu'il faut réaliser des travaux annexes de mise aux normes hydrauliques, en lien avec la sécurité des ouvrages, le coût de l'opération peut augmenter fortement sans possibilité de mobiliser des financements complémentaires au titre de la mesure PDRR. Dans ce cas de figure il conviendra de ne pas engager le dossier dans la mesure où le risque de surcoûts importants pour le propriétaire décrédibiliserait indirectement l'action.											
Indicateur de suivi		Rapports d'études, identification en COTEC des actions opérationnelles, Nombre de diagnostics réalisés, nombre de plans d'eau inscrits à la mesure 4.4.1 du PDRR											
Partenaires		Chambre d'Agriculture, DDT, AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, Propriétaires											
Suite à donner pour finaliser la fiche action													

ACTION RESS	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Améliorer la gestion de la ressource en eau	
	<u>Action</u> : Promouvoir les économies d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Travaux : Collectivités
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Contexte	L'Aveyron, caractéristique des rivières de moyenne montagne, présente des étiages sévères. À Laguéprie sur la période 1914-2017 on note, malgré des variations annuelles importantes, une baisse tendancielle des débits mensuels minimaux (VCN10) de l'Aveyron. La période 1940-1950 et plus récemment la décennie 2001-2010 ont connu des étiages sévères. À noter que la valeur du DOE, fixée par le SDAGE 2010-2015, à Laguéprie de 1,6 m³/s a fait l'objet d'une révision. La fonction de dilution de la station d'épuration de Rodez n'étant plus un enjeu (mise aux normes des rejets), le DOE a été révisé à la baisse, à la faveur de sa référence naturelle de 1,1 m³/s. Si l'on se réfère à cette dernière valeur, débit d'objectif d'étiage en vigueur dans le SDAGE 2016-2021, les étiages sévères, sur l'Aveyron et ses affluents, entraînent un non-respect 2 à 3 années sur 10 du DOE à Laguéprie pour la période de référence 1915-2017. Gérer durablement la ressource en eau est nécessaire pour concilier le bon état des masses d'eau et les activités du territoire (prélèvements agricoles, industriels et loisirs liés à l'eau), dans un contexte où 6 435 000 m³ ont été prélevés en 2012 pour l'eau potable et les besoins agricoles et industriels.	
Description technique	✓ RESS-6, Inciter à la récupération des eaux pluviales pour diminuer les prélèvements <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : actions complémentaires inscrites suite aux rencontres avec les EPCI-FP et communes du bassin versant. Par exemple dans cette action il pourrait être prévu d'accompagner les récupérations d'eaux pluviales sur les bâtiments des collectivités, l'installation de toilettes sèches, accompagner des initiatives citoyennes ✓ AGRIRESS-1, Promouvoir et inciter les économies d'eau agricoles <u>Ce qui a été fait</u> : - en période de tension sur la ressource en eau, la chambre d'agriculture met en place sur les bassins versants de la haute vallée de l'Aveyron, des Serènes et de l'Alzou, un système de « tours d'eau ». En d'autres mots la chambre d'agriculture, en concertation avec les agriculteurs, définit pour chaque irrigant une période de prélèvement en rivière. L'enjeu de lisser les prélèvements dans le temps et de l'amont à l'aval. - en période estivale la chambre d'agriculture suit le développement de plusieurs cultures (prairies, céréales et maïs) dans les divers contextes pédoclimatiques du département. Le travail de corrélation entre le stade de la culture et la réserve utile en eau du sol (mesuré par un réseau de tensiomètre) permet d'éditer des préconisations sur la tenue de l'irrigation. Ces conseils d'irrigation sont diffusés via la presse agricole en période estivale. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : les premiers éléments du bilan du contrat territorial Serène témoignent de la volonté des agriculteurs à être formés à une gestion optimisée de la ressource en eau. Une formation sera proposée à maximum 10 à 20 agriculteurs du bassin versant des Serènes et des autres bassins à forte tension vis-à-vis de la ressource en eau (haute vallée de l'Aveyron, Alzou et Briane).	

	L'enjeu est de proposer aux agriculteurs un programme de formations spécifique sur la thématique de l'irrigation, axé sur la vulnérabilité des ressources en eau, la compréhension du changement climatique et l'adaptation du système de production. La formation « mieux la gérer son irrigation tout en garantissant sa récolte » abordera : vulnérabilité de la ressource, la relation eau-sol-plante (besoin de la plante, réserve en eau du sol, déclenchement de l'irrigation), les systèmes d'irrigations (pilotage, matériels et son entretien), piloter une irrigation efficiente (ressource disponible, assolements et itinéraires techniques résilient, matériel d'irrigation économes). La formation alternera avec des temps d'échanges en salle et sur le terrain.
Localisation	AGRICOLE : PRELEVEMENTS AGRICOLES Légende □ Masse d'eau — Rivière Aveyron — Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 — Bassin versant aveyron amont --- Départements - Pression Assainissement (Expertise contrat de rivière) - Point de prelevement agricoles (DDT12) ▲ FORAGE OU PUIITS ▲ RETENUE COLLINAIRE ▲ RIVIERE Source : QGIS, IGN, SIE Carte n° Aveyronnais AGENCE DE L'EAU SYNDICAT MIXTE
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source à la Serre FRFR200 L'Aveyron de la Serre à la Briane FRFR201 L'Aveyron de la Briane à l'Alzou FRFR202 L'Aveyron de l'Alzou au Viaur FRFR369 La Briane FRFR373 L'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa FRFR373 L'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa FRFR369_3 La Brianelle FRFR369_2 La Garrigue FRFR369_3 La Brianelle FRFR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR373_1 Le Roudillou FRFR373_2 L'Alze FRFR373_3 L'Alzure FRFR377_1 Ruisseau de Marmont FRFR377_2 La Petite Serène FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex
Estimation des coûts et financements (2018-2022)	

Année	Action	Maitre d’ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau						Agriculteurs		SMBV2A	
					50 % à 35%						Vivea		25 %
2019	RESS-6	SMBV2A	Animation (2j)	x								x	
2020	RESS-6	SMBV2A	Animation (2j)										
2021	RESS-6	SMBV2A	Animation (5j)										
2022	RESS-6	SMBV2A	Animation (2j)										
	AGRIRESS-1	CA12 – SMBV2A - Vivea	6 000 €							x	6 000 €		
2023	RESS-6	SMBV2A	Animation (2j)										
TOTAL			6 000 €							x	6 000 €		
Commentaires		AGRIRESS-1 : L’estimatif du cout de la formation se base sur 6 jours de préparation de la formation (définition des objectifs pédagogiques, inscription de la formation au fond Vivea, création des divers supports pédagogiques,) et de 6 jours de formation. Soit pour 20 stagiaires pour un cout de 6000 €.											
Indicateur de suivi		Nombre de projets accompagnés, nombre d’agriculteur ayant suivi la formation											
Partenaires		SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, CA, CCI, CMA ...											
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Récolter les propositions d’actions des EPCI et Chambres consulaires											

FAVORISER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT AVEYRON

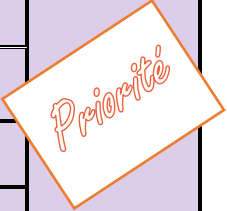
ACTION RESS	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Favoriser une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant Aveyron et Tarn Aveyron	
	<u>Action : Être informé des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...)</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Contexte	L'Aveyron, caractéristique des rivières de moyenne montagne, présente des étiages sévères. À Laguéprie sur la période 1914-2017 on note, malgré des variations annuelles importantes, une baisse tendancielle des débits mensuels minimaux (VCN10) de l'Aveyron. La période 1940-1950 et plus récemment la décennie 2001-2010 ont connu des étiages sévères. À noter que la valeur du DOE, fixée par le SDAGE 2010-2015, à Laguéprie de 1,6 m³/s a fait l'objet d'une révision. La fonction de dilution de la station d'épuration de Rodez n'étant plus un enjeu (mise aux normes des rejets), le DOE a été révisé à la baisse, à la faveur de sa référence naturelle de 1,1 m³/s. Si l'on se réfère à cette dernière valeur, débit d'objectif d'étiage en vigueur dans le SDAGE 2016-2021, les étiages sévères, sur l'Aveyron et ses affluents, entraînent un non-respect 2 à 3 années sur 10 du DOE à Laguéprie pour la période de référence 1915-2017. Gérer durablement la ressource en eau est nécessaire pour concilier le bon état des masses d'eau et les activités du territoire (prélèvements agricoles, industriels et loisirs liés à l'eau)	
Description technique	✓ <u>RESS-7, Être informé des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Être régulièrement informé des études et travaux menés à l'échelle du bassin Aveyron et Tarn Aveyron sur ces thématiques. Être informé de l'état de la ressource via des outils de partage de données, type observatoire des prélèvements et des ressources mobilisées, et en cas d'alerte en lien avec une période de tension sur la ressource (DOE, DOC, DCR), être destinataires des envois automatiques à destination des préleveurs.	

Localisation													
Masse d'eau		FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR373_1 Le Roudillou FRFRR373_2 L'Alze FRFRR373_3 L'Alzure FRFRR373_4 L'Algouse FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_2 La Petite Serène FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex											
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau		Région Occitanie						SMBV2A	
2017	RESS-6		Animation (5j)	x								x	
2018	RESS-6		Animation (5j)	x								x	
2019	RESS-6		Animation (5j)	x								x	
2020	RESS-6		Animation (5j)	x								x	
2021	RESS-6		Animation (5j)	x								x	
TOTAL													

Commentaires	
Indicateur de suivi	Participations aux réunions
Partenaires	Services de l'état (DDT, DREAL, préfecture, DRAFF), AEAG, Organisme Unique

UNE ORGANISATION LÉGITIME ET PÉRENNE

**SE Doter de moyens financiers et techniques,
permettant la mise en œuvre du contrat de rivière**

ACTION ANIM	<u>Enjeux</u> : Une organisation légitime et pérenne	
	<u>Objectif</u> : Se doter de moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre du contrat de rivière	
	Action : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Contexte	Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire. Le Syndicat portera les actions présentant un caractère d'intérêt commun au bassin Aveyron. À travers ses attributions, le Syndicat concourt à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques dans la perspective d'avoir une eau de qualité et une ressource durable. Il est notamment en charge de l'animation et de la concertation des programmes de gestion intégrée de l'eau (SAGE, contrat de rivière,)	
Description technique	✓ <u>ANIM-1, Animation du contrat de rivière</u> <u>Ce qui a été fait</u> : 1 chargé de mission à plein temps assure l'émergence du contrat de rivière <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Les missions de l'animation du contrat de rivière Aveyron amont sont les suivantes : organiser le secrétariat du Comité de Rivière, sensibiliser les maîtres d'ouvrages du bassin versant à la gestion intégrée, impulser la mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat de rivière, coordonner et suivre les actions, renseigner le tableau de bord et rendre compte régulièrement de l'avancée du contrat de rivière aux membres du comité de rivière, assurer la communication autour du contrat de rivière, assister et conseiller les acteurs du bassin versant. ✓ <u>ANIM-2, Animation de démarches territoriales (espace rural)</u> <u>Ce qui a été fait</u> : 1 chargé de mission à plein temps assure l'animation du contrat territorial Serène <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Les missions d'animation de l'espace rural ont les suivantes : le montage technique et financier des actions, la coordination et le suivi de tous les intervenants et de la mise en œuvre des actions, l'évaluation des actions en fonction des indicateurs de suivi, la communication – sensibilisation. Il est proposé de poursuivre la dynamique sur la Serène et d'enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins avec des problématiques rurales (agricoles, assainissements et hydromorphologiques). Ceci engendrerait, à partir de 2019, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène. Le bilan du contrat Serène, réalisé début 2019, permettra d'identifier les dynamiques à poursuivre, de définir les actions complémentaires à engager, de calibrer le temps d'animation sur le bassin des Serènes, ... En parallèle en fin d'année 2019- début 2020 un état des lieux - diagnostic sera réalisé sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane. L'analyse de l'état des masses d'eau et des pressions impactantes permettra de préciser les actions à mettre en œuvre et d'estimer le temps d'animation nécessaire. ✓ <u>ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques, mettre en œuvre les PPG</u>	

	<u>Ce qui a été fait</u> : la cellule rivière du SMBV2A comprend 3 techniciens rivières déclinant 3 PPG : haute vallée, moyenne vallée et basse vallée. Avec l'émergence d'un syndicat de bassin, une forte complémentarité a été mise en œuvre entre les trois techniciens. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Conforter l'expertise des techniciens rivières et accroître l'animation sur le territoire au vu de l'ambition des actions présentées dans les PPG. Animer la mise en œuvre des PPG. En d'autres mots réaliser les diagnostics de cours d'eau, préparer et suivre les marchés publics d'étude et de travaux, suivre la réalisation des travaux (entreprises ou régie), appui technique auprès des propriétaires et des collectivités, bilan et évaluation des opérations engagées. Avec l'émergence d'un syndicat de bassin une mutualisation des opérations administratives est effectuée et une complémentarité opérationnelle est recherchée entre les trois techniciens rivières. Cette action comprend également la communication, sensibilisation et l'accompagnement des riverains usagers et des collectivités. L'enjeu est de porter à connaissance pour faciliter l'action et l'appropriation. Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de service public et contribue à promouvoir les pratiques respectueuses des milieux aquatiques. ✓ <u>ANIM-4, Renforcer les partenariats techniques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : renforcer les partenariats techniques avec des structures disposant de compétences complémentaires à celles du personnel du syndicat et nécessaires à la mise en œuvre de certaines opérations (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, ADASEA, Chambre d'Agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Animateurs des sites Natura 2000, Parc Naturel Régional des Grands Causses ...).										
Localisation											
Masse d'eau	Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		SMBV2A			
				x	70% à 60%	x	10%	x	40 à 20%		
2019	ANIM-1	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €	x	6 500 €	x	19 500 €		
	ANIM-2	SMBV2A	70 000 €	x	49 000 €			x	21 000 €		

	ANIM-3	SMBV2A	185 000 €	x	92 500 €			x	92 500 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
2020	ANIM-1	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €	x	6 500 €	x	19 500 €		
	ANIM-2	SMBV2A	70 000 €	x	49 000 €			x	21 000 €		
	ANIM-3	SMBV2A	185 000 €	x	92 500 €			x	92 500 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
2021	ANIM-1	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €	x	6 500 €	x	19 500 €		
	ANIM-2	SMBV2A	70 000 €	x	49 000 €			x	21 000 €		
	ANIM-3	SMBV2A	185 000 €	x	92 500 €			x	92 500 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
2022	ANIM-1	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €	x	6 500 €	x	19 500 €		
	ANIM-2	SMBV2A	70 000 €	x	49 000 €			x	21 000 €		
	ANIM-3	SMBV2A	185 000 €	x	92 500 €			x	92 500 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
2023	ANIM-1	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €	x	6 500 €	x	19 500 €		
	ANIM-2	SMBV2A	70 000 €	x	49 000 €			x	21 000 €		
	ANIM-3	SMBV2A	185 000 €	x	92 500 €			x	92 500 €		
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x			
TOTAL			1 600 000 €	x	935 000 €	x	32 5000 €	x	632 500 €		
Commentaires											
Indicateur de suivi		Rapport d'activité, nombre d'ETP pour l'animation des programmations, convention de partenariats									
Partenaires		Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil Régional, Comité Rivière									
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

ÊTRE ASSOCIÉ AUX AUTRES STRUCTURES GESTIONNAIRES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT

ACTION GOUV	<u>Enjeux</u> : Une organisation légitime et pérenne	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux autres structures gestionnaires des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant	
	Action : Renforcer la gestion à l'échelle des bassins versants	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est en totalité dans la région Occitanie, et en grande majorité dans le département de l'Aveyron (12). 8 communes du périmètre du projet sont localisées sur deux autres départements : Lozère et Tarn-et-Garonne. Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), ont acté au 1^{er} janvier 2017 les nouveaux périmètres intercommunaux. Ainsi, 14 intercommunalités couvrent le bassin versant Aveyron amont au lieu de 21 EPCI-FP en 2016. À noter néanmoins que les périmètres de ces intercommunalités ne coïncident pas avec les périmètres de sous bassins versants. En effet, ces structures sont à cheval sur 2 à 4 périmètres de gestion : Lot, Viaur, Tarn, Aveyron aval, Aveyron Amont. La limite réelle du bassin versant Aveyron amont est mal connue. En effet, des causses karstiques et leurs réseaux souterrains associés délimitent le bassin : sur la partie est et sud-est (Grands Causses), sur la frange nord-est (depuis le Causse de Sauveterre jusqu'au Causse Comtal), sur la partie nord-ouest du territoire avec le Causse de Montbazens, ainsi que sur la frange sud-ouest (Causse du Quercy). Seules les études hydrogéologiques diligentées par le PNR des Grands Causses permettent de connaître les limites hydrogéologiques de la frange est et sud-est (Grands Causses)	
Description technique	✓ <u>GOUV-1, Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron amont au SMBV2A</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : en 2017, 10 EPCI-FP adhèrent au SMBV2A, représentant environ 95% de la surface de bassin versant. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : modification du périmètre du SMBV2A afin de le faire correspondre aux limites du bassin hydrographique, si possible hydrogéologique. Cette modification de périmètre nécessite une harmonisation de la limite retenue avec les structures gestionnaires limitrophes afin de garantir l'absence de territoire orphelin. ✓ <u>GOUV-2, Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Aveyron. Des échanges sont prévus avec les structures gestionnaires des milieux aquatiques situées à l'aval afin d'assurer une cohérence et une continuité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière. ✓ <u>GOUV-3, Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Tarn Aveyron. La commission territoriale Tarn Aveyron a engagé une réflexion sur une structuration à l'échelle de cet UHR. Il s'agira de participer aux échanges afin de faire valoir les spécificités et orientations prises dans le contrat de rivière Aveyron Amont et d'assister l'émergence d'une structuration à l'échelle Tarn Aveyron.	

Localisation											
Masse d'eau		Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		SMBV2A			
				x	70%	x	10%	x	20%		
2019	GOUV-1	SMBV2A	Animation (15j)	x		x		x			
	GOUV-2	SMBV2A	Animation (3j)	x		x		x		x	
	GOUV-3	SMBV2A	Animation (6j)	x		x		x		x	
2020	GOUV-1	SMBV2A	Animation	x		x		x		x	
	GOUV-2	SMBV2A	Animation (3j)	x		x		x		x	
	GOUV-3	SMBV2A	Animation (6j)	x		x		x		x	
2021	GOUV-1	SMBV2A	Animation	x		x		x		x	
	GOUV-2	SMBV2A	Animation (3j)	x		x		x		x	
	GOUV-3	SMBV2A	Animation (6j)	x		x		x		x	
2022	GOUV-1	SMBV2A	Animation	x		x		x		x	
	GOUV-2	SMBV2A	Animation (3j)	x		x		x		x	
	GOUV-3	SMBV2A	Animation (6j)	x		x		x		x	
2023	GOUV-1	SMBV2A	Animation	x		x		x		x	
	GOUV-2	SMBV2A	Animation (3j)	x		x		x		x	
	GOUV-3	SMBV2A	Animation (6j)	x		x		x		x	
TOTAL											

Commentaires	Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière, identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1
Indicateur de suivi	Arrêté de modification du périmètre d'intervention, participation aux réunions de bassin versant Aveyron et Tarn Aveyron
Partenaires	Membres du comité de rivière Aveyron-amont, agence de l'eau Adour-Garonne, EPCI-FP
Suite à donner pour finaliser la fiche action	

CONFORTER LA DYNAMIQUE DE BASSIN VERSANT : SOLIDARITÉ AMONT-AVAL ET URBAIN-RURAL

ACTION COM	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Conforter la dynamique de bassin versant : solidarité amont-aval et urbain-rural	
	Action : Avoir une ligne de conduite concertée et partagée pour créer une cohésion de bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A et/ou CPIE
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Contexte	Le comité de rivière rassemble des instances diverses qui vont devoir se forger une philosophie commune sur des zones très variées : allant de zones de cause extensives, aux plateaux du ségala très agricoles, en passant par les pôles urbains du département. L'idée est de démontrer l'intérêt des actions engagées, de renforcer le rôle des élus (premiers interlocuteurs des riverains), et de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.	
Description technique	L'objectif est de tenir des positions et un discours commun à l'échelle du bassin (notion de solidarité). Les membres du comité de rivière doivent être informés des problématiques et actions mises en œuvre par la cellule d'animation. L'accroissement des liens entre les instances est recherché. ✓ <u>COM-1, Organiser des visites de terrain :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : une fois par an, à l'occasion d'un comité rivière, proposer aux membres une visite de terrain soit généraliste pour découvrir un sous bassin versant, soit thématique. Tout au long de l'année, informer, pour éventuelles participations, les membres du comité de rivière sur les différentes journées de sensibilisation programmées. ✓ <u>COM-2, Participer aux réunions des instances pour expliquer les actions en cours sur le territoire :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : présenter aux élus des EPCI-FP adhérents au syndicat les actions en cours à l'occasion de sollicitations, de manifestations et des instances des membres du comité de rivière. ✓ <u>COM-3, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : en 2018 le SMBV2A et le CPIE ont présenté aux élus de la CC Grand Villefrancois la trame verte et bleue de leur territoire. Cette journée d'information grâce à des séquences techniques en salle et des visites sur le terrain a permis d'aborder les concepts, les atouts et la multifonctionnalité de la trame verte et bleue. Cette animation a notamment permis de porter à connaissance l'état des lieux des milieux aquatiques et les actions initiées. L'enjeu est de sensibiliser les élus à la gestion des milieux aquatiques afin de faciliter leur prise en compte dans les projets d'urbanisme. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : organiser, en concertation avec le CPIE, des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant. Afin de garantir une meilleure appropriation des	

	concepts, le format des séquences techniques et des visites de terrains seront adaptés à chaque territoire selon les enjeux milieux aquatiques, les besoins et les attentes des EPCI-FP. Il sera réalisé entre 14 (1 intervention par EPCI-FP) et 5 (1 intervention par « bassin versant » type : « sources de l’Aveyron », « haute vallée », « moyenne vallée – Rodez Agglomération », « les Maresques », « l’Alzou ») interventions de ce type.										
Localisation											
Masse d’eau		Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d’ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		Collectivité concernée ?		SMBV2A	
					70 %		10 %		... %		20 %
2019		COM-1	Animation								
		COM-2	Animation (6j)								
		COM-3	2 000 € + animation							x	2 000 €
2020		COM-1	Animation								
		COM-2	Animation (6j)								
		COM-3	2 000 € + animation							x	2 000 €
2021		COM-1	Animation								
		COM-2	Animation (6j)								
		COM-3	2 000 € + animation							x	2 000 €
2022		COM-1	Animation								
		COM-2	Animation (6j)								

		COM-3	2 000 € + animation						x	2 000 €
2023		COM-1	Animation							
		COM-2	Animation (6j)							
		COM-3	2 000 € + animation						x	2 000 €
TOTAL			10 000 €							10 000 €
Commentaires		Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1 COM-3 : il s'agit d'un forfait par journée comprenant les repas des participants et leurs acheminements aux visites de terrains en autobus.								
Indicateur de suivi		Visite de terrain, participation aux réunions de différentes instances								
Partenaires		Membres du comité de rivière Aveyron-amont, agence de l'eau Adour-Garonne, EPCI-FP								
Suite à donner pour finaliser la fiche action										

ACTION COM	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux grands projets d'aménagements	
	Action : Participer aux projets concernant le grand et le petit cycle de l'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action E2, B3 du contrat territorial Serène
Contexte	L'aménagement du territoire peut influencer de manière notable la ressource en eau et les milieux aquatiques. La gestion des eaux pluviales et de l'assainissement a été identifiée comme un enjeu majeur respectivement sur les volets prévention des inondations et amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles. Afin d'éviter une augmentation du risque de dégradation, l'objectif de l'action est de participer aux projets d'aménagement dès le début des réflexions, afin d'anticiper les impacts sur les milieux aquatiques concernés par le projet.	
Description technique	✓ <u>COM-4, Accompagner les collectivités du bassin Aveyron amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, assainissement, eaux pluviales, ...)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : s'informer sur les planifications en cours en lien avec l'occupation des sols (SCOT, PLUI, PLU, ...) ou la gestion du petit cycle de l'eau (schéma directeur d'assainissement ou d'adduction en eau potable), participer aux réunions de travail et proposer au besoin des solutions alternatives. ✓ <u>COM-5, Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : de grands projets d'aménagements, comme la construction d'une voie express longeant l'Aveyron dans la partie amont du bassin versant, sont prévus au cours des prochaines années. Pour garantir la cohérence entre les actions du contrat de rivière et ces projets, il est nécessaire d'associer la structure porteuse à tout projet ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques.	
Localisation		

Masse d'eau		Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)												
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel								
				Agence de l'Eau		Chambre Consulaire				SMBV2A		
					50 %		25 %		...		25 %	
2018	COM-4	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
	COM-5	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
2019	COM-4	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
	COM-5	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
2020	COM-4	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
	COM-5	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
2021	COM-4	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
	COM-5	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
2022	COM-4	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
	COM-5	SMBV2A	Animation (10j)	x							x	
TOTAL			ANIM-1									
Commentaires		Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1										
Indicateur de suivi		Nombre de démarches accompagnées ; nombre de démarches engagées										

Partenaires	SCOT, EPCI-FP,DDT, DREAL, ...
Suite à donner pour finaliser la fiche action	

UNE APPROCHE CONCERTÉE SUR LES QUESTIONS DE L'EAU

IMPLIQUER LA POPULATION DANS LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

ACTION SENSIBILI	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Sensibilisation scolaires	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Maîtres d'ouvrage : SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D'OC, service ENS département, AHP12, ...
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPGs, CT Serène
Contexte	La sensibilisation dès le plus jeune âge est une véritable plus-value pour les futurs (ou potentiels) habitants du territoire. Ce type d'action est fortement apprécié par les écoles et peut facilement s'intégrer aux programmes scolaires. Cette action s'adresse avec des formats différents, à trois niveaux de scolarité : les primaires avec la découverte d'un milieu aquatique (cours d'eau, étang ou zone humide) à proximité immédiate de leur établissement, les collégiens avec une approche multithématique de la gestion intégrée de l'eau, les lycées professionnels avec des cas pratiques et expérimentations intégrés à leurs formations sur la gestion de l'environnement et de l'eau.	
Description technique	✓ <u>SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau</u> <u>Ce qui existe déjà</u> : le SMBV2A propose des animations gratuites pour l'école sur 1/2 journée, sur la thématique de la découverte des milieux aquatiques. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la fragilité de l'écosystème aquatique de façon ludique, en s'appuyant sur un exemple local (ateliers en bord de rivière). Chaque année il est fait appel à un prestataire sur la base d'une mise en concurrence annuelle (CPIE, École de pêche, LPO...). <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au vu du retour d'expérience et de la volonté locale (demandes des écoles et des collectivités) il s'agira de continuer l'opération Mon École Mon Cours D'eau. Tous les ans 40 classes du bassin versant Aveyron Amont pourront bénéficier de l'opération, laissant théoriquement l'opportunité à chaque élève du territoire de participer au moins une fois à l'opération au cours de son cursus scolaire. ✓ <u>SENSIBILI-2, Les pieds dans l'eau au collège</u>, comprendre les enjeux et actions de la gestion des milieux aquatiques <u>Ce qui existe déjà</u> : le département de l'Aveyron propose aux 6^{ème} et 5^{ème} des animations de 2 heures sur les Espaces Naturel Sensibles du territoire : « Collégi'ENS ». Depuis plusieurs années, le SMBV2A participe aux animations sur le site de Maymac à Rignac. Cette intervention du syndicat permet d'aborder sur site l'enjeu de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant et de présenter des actions concrètes de préservation et restauration des milieux aquatiques. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : poursuivre et renforcer le partenariat avec le Département dans le cadre de « Collégi'ENS », sur les sites en lien avec les milieux aquatiques du bassin versant. Promouvoir et coordonner l'organisation sur le bassin versant des cycles de conférences de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre d'un parcours coordonné « Clés en mains » pour les classes participant déjà à « Collégi'ENS », permettant d'allier une vision globale de la gestion intégrée aux visites de terrain concrètes.	

	✓ <u>SENSIBILI-3, Expérimentation avec les lycées professionnels</u> Ce qui existe déjà : participation auprès des lycées professionnels agricoles du bassin versant, selon les opportunités, à des projets pédagogiques sur la préservation des milieux aquatiques et à la gestion durable de la ressource en eau. Ce qu'il est prévu de réaliser : poursuite de participations via des visites sur site au gré des opportunités et sollicitations, mise en place de modules pédagogiques afin de tester les pratiques innovantes contribuant au bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en maintenant une activité économique productive. Il s'agira, par exemple, d'enseignements et d'expérimentations agricoles sur l'agro-pastoralisme en prairies humides (rendement et valeur fourragère, suivi sanitaire des troupeaux, ...), sur l'implantation de haies double rang (choix des essences et de la localisation d'implantation,). Des modules spécifiques seront également co-construits avec le monde de l'artisanat et de l'industrie par exemple à destination des formations de mécanique, peinture, coiffure, BTP et forestier, paysagistes, restauration ... Au besoin ces journées associeront des experts dans le domaine : conseillers des chambres consulaires, de la cellule d'assistance technique zones humides, de l'association arbres haies et paysages, ...										
Localisation											
Masse d'eau	Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Conseil Départemental		Région		SMBV2A	
					50 %		25 %		40 %		40 à 20 %
2019	SENSIBILI-1	SMBV2A	7 000 € + Animation (10j)	x	1 050 €	x	1 750 €	x	2 800 €	x	1 400 €
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x						x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x						x	
2020	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 € + Animation (10j)	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x	2 000 €

	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x					x	
2021	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 € + Animation (10j)	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x 2 000 €
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x					x	
2022	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 € + Animation (10j)	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x 2 000 €
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x					x	
2023	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 € + Animation (10j)	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x 2 000 €
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x					x	
TOTAL			47 000 €	x	7 050 €	x	11 750 €	x	18 800 €	x 9 400 €
Commentaires		SENSIBILI-1 : la prestation est externalisée, les éventuels déplacements étant pris en charge directement par les établissements scolaires si nécessaire (cas où absence de site propice dans un rayon de 2km). SENSIBILI-3 : Cette opération est portée par les partenaires dans le cadre de leurs opérations de sensibilisation et est comprise, en fonction de leur nature, dans les postes d'animateurs ou de technicien rivière (ANIM-1 ; 2 ; 4) pour le SMBV2A.								
Indicateur de suivi		Nombre de journées réalisées, Nombre d'élèves sensibilisés								
Partenaires		SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D'OC, service ENS département ...								

ACTION SENSIBILI	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Promouvoir les pratiques innovantes (agricoles, industrielles, sylvicoles, urbaines...) conciliant usage et préservation des milieux aquatiques	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – B10 – B11 - B13	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU02 - AGR04	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A et Chambres Consulaires
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		CT Serène
Contexte	Les programmes territorialisés, identifiés précédemment, ont pour objectif l'amélioration de l'état des milieux aquatiques à travers des expérimentations locales. Partager à l'échelle du bassin versant les actions approuvées localement est un levier fort pour permettre à d'autres acteurs de s'engager.	
Description technique	L'objectif est de favoriser les échanges entre des acteurs qui rencontrent des problématiques et ceux qui ont mis en place des solutions alternatives conciliant leur usage et la préservation des milieux aquatiques ✓ <u>SENSIBILI-4, organisation d'événements techniques</u> : <u>Ce qui a été fait</u> : sur le territoire des Serènes, organisation et mise en œuvre d'une journée technique annuelle à destination des professionnels agricoles (agriculteurs, techniciens agricoles, etc...), avec évocation d'un sujet différent chaque année. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : continuer les journées à destination des agriculteurs et organiser, sur le même principe des événements annuels à destination des autres secteurs d'activités (agricoles, industrielles, sylvicoles, communes...). La communication sur ces journées s'effectuera : par voie directe auprès des professionnels des territoires pilotes, par voie dématérialisée, presse et réseaux sociaux pour les acteurs du bassin versant. ✓ <u>SENSIBILI-5, « boîte à outils pour partager »</u> : <u>Ce qui a été fait</u> : réalisation et diffusion de « fiches techniques » de « guide technique », en ciblant prioritairement les exploitants agricoles ou les propriétaires riverains des cours d'eau. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'idée est de "mettre en commun" des conseils pratiques (guide, fiche technique, vidéo...) de manière virtuelle (il n'y a pas de face à face et on se sert prioritairement des outils numériques). "Mettre en commun", cela implique que ce n'est pas une seule personne qui anime et participe, mais bien qu'il y ait un échange entre tous. L'outil à privilégier pour des échanges interactifs tout au long de l'année serait un blog ou une chaîne vidéo type youtube® permettant à tous d'insérer des contenus de diverses natures et niveaux de technicité, par différents intervenants (partenaires techniques, élus, acteurs ...). Il est précisé que du temps d'animateur est à prévoir, afin d'assurer une modération des contenus. Une extraction annuelle, sous la forme d'une lettre, sera réalisée afin de faire un point plus précis sur les actions phares et continuer à dynamiser le réseau.	

Localisation											
Masse d'eau		Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Chambre Consulaire				SMBV2A	
					50 %		25 %		... %		25 %
2019	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	980 €	x	685 €			x	685 €
2020	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	1459 €			x	1459 €
2021	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	1459 €			x	1459 €
2022	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	1459 €			x	1459 €
2023	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €

	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	1459 €			x	1459 €
TOTAL			31 750 €	x	13 229 €	x	9 260 €			x	9 260 €
Commentaires		SENSIBILI-4 : Pour l'organisation d'un événement, il faut prévoir : la rémunération de 2 intervenants pendant 2 journées (avec 1 journée de préparation et 1 journée d'intervention) = 2 intervenants X 2 j X 450 €/j = 1800 € et des frais divers = 550 €. Soit au total 2 350 € par événement. SENSIBILI-5 : pour la boîte à outils, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion de fiches techniques (1 lettre à 200 exemplaires, représentant un investissement de 500 €) et de guide technique (1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €). Le coût lié à la rédaction des fiches et à l'animation du blog est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM).									
Indicateur de suivi		nombre d'événements, nombre d'articles techniques									
Partenaires		AEAG, CMA, CCI, CA, FD CUMA, CATZH, AHP, ...									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		-									

ACTION SENSIBILI	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Sensibiliser le grand public et l'inciter à l'action	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – B10 – B11 - B13	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU02 - AGR04	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		CT Serène, PPG
Contexte	Le volet sensibilisation est un axe essentiel dans la gestion intégrée des cours d'eau et bassins versants associés. L'implication de la population du bassin versant Aveyron amont est indispensable pour atteindre durablement les objectifs fixés par le contrat de rivière. Les objectifs de cette communication-sensibilisation sont : informer le public sur l'état des milieux aquatiques et de la ressource en eau et les pressions qui s'y exercent, présenter les actions entreprises, impliquer la population dans la reconquête du bon état, ... La communication se déclinera en deux volets : - Utilisation des outils numériques, dont le site internet du SMBV2A pour informer les habitants sur les actions entreprises - Création d'outils de communication diversifiés : jeu de cartes sur les milieux aquatiques, posters, journées ludiques, panneaux « noms des cours d'eau »,....	
Description technique	✓ <u>SENSIBILI-6, Actualiser le site internet du SMBV2A</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : création d'un site internet aveyronamont.fr et mise à jour mensuelle <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : décrire et illustrer les actions entreprises sur le bassin versant, mettre en téléchargement les divers outils créés, actualiser le site internet ✓ <u>SENSIBILI-7, Création d'outils de communication diversifiés</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : édition annuelle d'un bulletin d'informations, diffusion d'une bande dessinée, réalisation du guide du riverain et autres fiches techniques ou plaquettes, parutions régulières dans la presse locale et spécialisée, participation à des émissions de télévision ou de radio, participation à des soirées de conférences. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : plus les formats de communication sont variés, plus le public touché est important. On peut citer par exemple des formats écrits à diffuser (type lettres d'informations, plaquettes, posters, ...), des formats écrits <i>in situ</i> (panneaux nom de cours d'eau, ...), des formats ludiques (jeux, BDs, ...), des animations directes (organisation d'un événement rivière en fête, randonnées découvertes ...)	

Localisation											
Masse d'eau		Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région		Département		SMBV2A	
					50 %		10 %		25 %		50 à 25 %
2018	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €
2019	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €
2020	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €
2021	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €
2022	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €
TOTAL			25 250 €	x	10 520 €	x	2 500 €	x	6 250 €	x	5 980 €
Commentaires		SENSIBILI-6 : l'hébergement annuel du site internet représente un coût de 50 €. Le coût lié à l'actualisation du site internet est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM).									

	SENSIBILI-7 : l'élaboration des supports sera réalisée par le personnel du SMBV2A une enveloppe de 5 000 € annuelle permettra de financer les éventuelles prestations graphiques, les appuis techniques pour la rédaction des contenus, couvrir les frais de reprographie et de diffusion, ...
Indicateur de suivi	Actualisation effective du site internet, nombre de panneaux implantés, nombre de supports créés
Partenaires	PETR, AEAG, CD12, CPIE, Région Occitanie, EPCI-FP, ...
Suite à donner pour finaliser la fiche action	-